

RECYCLOPECH

Accompagnement à la préparation d'une
filière nationale volontaire et pérenne de
gestion des engins de pêche usagés

RAPPORT FINAL & ANNEXES



EXPERTISES

Nov
2021

REMERCIEMENTS

La Coopération Maritime (CM) remercie tout d'abord, l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), France Filière Pêche (FFP), le Ministère de la Mer (MMer) et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) qui ont contribué au financement de cette étude et sans lesquels elle n'aurait pu avoir lieu.

Merci également au Comité National des Pêches et des Elevages Marins (CNPME) d'avoir suivi ce dossier lors des Comités de pilotage.

Elle remercie tout particulièrement Karine MAIGNAN, consultante indépendante qui a collaboré dans le cadre de ce projet sur les sujets opérationnels et techniques, ainsi que sur la production du rapport et sur l'accompagnement du bon déroulement de cette étude.

Merci au groupe JJ Chicolino pour son accueil chaleureux à Boiro. Merci également à Plastix Global de nous avoir permis de visiter l'entreprise à Lemvig et pour la collaboration sur les tests de recyclage et merci aussi à Fil&Fab pour les tests de broyage sur le PA.

La Coopération Maritime remercie également l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réalisation et aux avancées de cette étude et notamment :

- l'entreprise JOSH Transport pour avoir assuré la programmation du transport des big bags d'EPU au pied levé,
- les metteurs en marché de la pêche et de la conchyliculture qui ont participé au groupe de travail sur le sujet de la REP engins de pêche,
- les 4 ports pilotes : Boulogne sur Mer, les ports du quartier maritime de Paimpol, Lorient et Port la Nouvelle ainsi que tous les acteurs qui ont participé à ces opérations.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont accepté de nous aider dans cette étude et un remerciement tout particulier pour les collègues de la Coopération Maritime pour la conception de supports de communication ou pour le suivi dans son ensemble du projet RECYPECH.

CITATION DE CE RAPPORT

Novembre 2021 - RECYPECH - Coopération Maritime - 148 Pages

Si le rapport est en ligne ajouter :

Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2002C0068 et 21RPD0025

Étude réalisée par la Coopération Maritime (rédacteur principal : Mathilde GUEGUEN) pour ce projet cofinancé par l'ADEME, France Filière Pêche, le Ministère de la Mer et le Ministère de l'Agriculture

Coordination technique - ADEME : LE BASTARD Sandra

Direction/Service : Direction Economie Circulaire et Déchets / Service Ecoconception et Recyclage

Coordination technique - ADEME : LANG Colin Ingénieur filière déchets diffus spécifiques et bateaux de plaisance

Direction/Service : Direction de la Supervision des filières REP

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	6
ABSTRACT.....	7
1. INTRODUCTION / CONTEXTE DU PROJET.....	8
2. PRESENTATION.....	9
2.1. Porteur et prestataires.....	9
2.2. Actions et objectifs	10
2.3. Calendrier	10
3. REALISATION ET RESULTATS OBTENUS.....	12
3.1. Volet 1 : R&D chaluts	12
3.1.1. Caractérisation	12
3.1.2. Recyclage.....	15
3.1.2.1. Expérimentation avec un industriel français sur les chaluts PE	16
3.1.2.2. Expérimentation avec un acteur économique danois sur les chaluts PE.....	18
3.1.2.3. Expérimentation sur les chaluts PA.....	19
3.1.3. Autres exutoires identifiés et étude de solutions existantes.....	20
3.2. Volet 2 : préparation de la maquette de l'éco-organisme/filière	22
3.2.1. Liste des metteurs en marché contactés et mobilisés sur la réflexion de filière	22
3.2.2. Principales conclusions des réunions avec les metteurs en marché d'engins de pêche	23
3.2.3. Actualisation des gisements d'engins de pêche mis en marché	25
3.3. Volet 3 : Accompagnement du niveau local et communication	26
3.3.1. Opérations pilotes.....	26
3.3.1.1. Boulogne sur Mer.....	26
3.3.1.2. Quartier maritime de Paimpol	30
3.3.1.3. Port de Lorient	35
3.3.1.4. Port la Nouvelle.....	37
3.3.2. Communication	39
4. CONCLUSIONS/PERSPECTIVES.....	42
5. ANNEXES.....	44
5.1. Compte-rendu COPIL 1.....	45
5.2. Compte rendu COPIL 2	50
5.3. Compte rendu COPIL 3	56
5.4. Rapport de caractérisation ID Composit	62
5.5. Rapport de caractérisation Plastix	70
5.6. Rapport d'analyse de broyat de filets de pêche en PA	71
5.7. Reportage : Voyage d'étude au sein de Plastix Global les 19 et 20 octobre 2021	73
5.8. Reportage : Voyage d'étude au sein de l'entreprise JJ CHICOLINO le 1 ^{er} juin 2021	79
5.9. Présentation des formes juridiques possibles pour un éco organisme	83
5.10. Compte rendu de la réunion avec les metteurs en marché du 6 septembre 2021	86
5.11. Compte rendu la réunion avec les metteurs en marché du 22 octobre 2021	91
5.12. Documents des opérations pilotes	98
5.12.1. Boulogne sur Mer	98
5.12.1.1. Tableau des réunions de suivi du comité opérationnel	98
5.12.1.2. Charte d'engagement des pêcheurs.....	99

5.12.1.3.	Affiches de l'opération pilote	100
5.12.1.4.	Rapport de caractérisation – échantillon de filets Boulogne sur Mer.....	102
5.12.2.	Quartier maritime de Paimpol.....	103
5.12.2.1.	Comptes-rendus de 3 réunions : lancement – intermédiaire – fin	103
5.12.2.2.	Charte d'engagement des pêcheurs.....	114
5.12.2.3.	Affiche de l'opération pilote	116
5.12.3.	Lorient.....	117
5.12.3.1.	Comptes-rendus de 3 réunions : lancement – intermédiaire – fin	117
5.12.3.2.	Affiche de l'opération pilote.....	124
5.12.4.	Port la Nouvelle	125
5.12.4.1.	Comptes-rendus de 3 réunions : réflexion – intermédiaire – fin	125
5.12.4.2.	Charte d'engagement des pêcheurs.....	134
5.12.4.3.	Affiche de l'opération pilote.....	135
5.12.4.4.	Rapport d'essai de broyage des chaluts par Fil&Fab.....	136
5.13.	Article Le Marin – Mars 2021	142
INDEX DES FIGURES		143
SIGLES ET ACRONYMES		145

RÉSUMÉ

Entre novembre 2020 et octobre 2021, la Coopération Maritime a lancé le projet RECYPECH sur le sujet de la gestion des engins de pêche usagés (EPU).

Financé par l'ADEME, France Filière Pêche et le Ministère de la Mer, il a eu pour objectif principal d'accompagner le secteur de la pêche professionnelle afin d'optimiser le dispositif de collecte et de traitement des EPU en vue de leur recyclage.

La mise en œuvre s'est faite en trois volets :

- Volet 1 : Recherche et Développement - R&D, s'est focalisé sur l'étude et la recherche de solutions pour le recyclage des chaluts,
- Volet 2 : Préparation à l'éco organisme engins de pêche, visait à accompagner la mise en place d'une filière de gestion des EPU conformément à la loi AGECE de février 2020,
- Volet 3 : Accompagnement du niveau local et actions de communication, il avait pour but de mettre en place des opérations pilotes et faire connaître le projet et la loi AGECE.

Dans le volet 1, du fait de la diversité des plastiques présents dans les chaluts (une majorité de PA pour les chaluts pélagiques de couleur blanche ou noire et une majorité de PE pour les chaluts de fond et à perche, le plus souvent vert) leur séparation est un préalable indispensable au recyclage. Pour cela, des opérations de démontage ont été réalisées, et plusieurs tonnes d'alèzes ont été envoyées en test de recyclage (1t d'alèzes blanches et noires, 4t d'alèzes vertes), en France et au Danemark. Les premiers retours sont encourageants, mais l'intégralité des résultats n'a pas encore été obtenue.

Le volet 2 a permis la constitution d'un groupe de travail avec les metteurs sur le marché/ « producteurs » (fabricants, importateurs et distributeurs sous marque) d'engins de pêche et de matériels conchyliques. Il a permis de clarifier les modèles de filière dite volontaire et de filière dite réglementée. La majeure partie des acteurs présents s'orientent vers une démarche volontaire.

Le volet 3 a mis en place 4 opérations pilotes dans les ports de Boulogne sur Mer, le quartier maritime de Paimpol, Lorient et Port la Nouvelle.

- A Boulogne sur Mer : un enclos dédié aux chaluts et filets usagés a été créé. Leur démontage et la mise en big bags (BB) ont été réalisés par une structure d'insertion.
- Sur le quartier maritime de Paimpol : un atelier de démontage des filets en polyamide a été lancé pour les pêcheurs. Le but est de les valoriser dans les Côtes d'Armor.
- A Lorient, ce sont des alèzes de chaluts qui ont été collectées. Certaines ont été démontées par une structure d'insertion.
- A Port la Nouvelle, les 5 armements chalutiers ont participé au démontage et à la mise en big bags des chaluts.

Pour les 4 ports, l'ensemble de la matière collectée a été envoyée en test de recyclage. Cependant, il a fallu travailler sur l'évolution des pratiques des pêcheurs. Petit à petit, ils ont participé à la collecte sélective et/ou au démontage de leurs EPU.

En parallèle des actions de communication ont été menées via des articles dans les presses nationale et locale, des conférences de presse ainsi que lors d'événements tel qu'Itechmer par exemple.

Les résultats de ce projet sont encourageants, mais l'enjeu est désormais de maintenir des actions d'accompagnement des acteurs de la filière pêche afin d'optimiser le dispositif de collecte des EPU et de le pérenniser.

ABSTRACT

Between November 2020 and October 2021, the French organization «Coopération Maritime» launched the survey RECYPECH on the topic of used fishing gears (UFG).

Funded by ADEME (national environment agency), « France Filière Pêche » and the Ministry of Sea, this survey's main goal is to support the professional fishing sector in the optimization of collection and disposal of the UFG, with a specific focus on recycling.

This project was implemented through 3 sections:

- Section 1 "Research and Development - R&D": was focused on searching technical solutions to recycle used trawls.
- Section 2 "Preparation of the fishing gears eco-organization": aimed at supporting the implementation of a management scheme for the UFG, as requested in the AGECE legislation of February 2020 (Extended Producer Responsibility- EPR in SUP Directive in Europe),
- Section 3 « Supporting the local level and the communication actions »: the objectives were the implementation of experiments on harbors and to communicate on the global project and the AGECE legislation.

Section 1: because of the diversity of the materials found in trawls (mainly PA for white or black pelagic trawls, and mainly PE for demersal and beam trawls, usually green) it is unavoidable to separate the materials before recycling. That is why disassembling operations have been organized and several tones of trawl nets were sent to recycling experiments (1t of white or black trawl nets; 4 t of green trawl net) in France and in Denmark. The first feedbacks are really encouraging but some more results are still expected.

Section 2 enabled the implementation of a task group with the traders, also called "producers" (manufacturers, importers, retailers) of fishing gears and shellfish gears. This work group achieved to clarify the 2 approaches: the voluntary one and the one regulated by law. Most of the members of this task group is willing to choose the voluntary approach.

In the third section, 4 experiments were implemented on the harbors of Boulogne sur Mer, the maritime district of Paimpol, Lorient and Port la Nouvelle.

- Boulogne sur Mer: a enclosed area dedicated to used nets and trawls were built. Disassembling and collection in big bags were achieved by people from a social employment company.
- Maritime district of Paimpol : a disassembling workshop of PA nets were set for providing service to the fishermen. The plan is to transform and valorize those used nets locally in the Côtes d'Armor.
- In Lorient, trawls nets were collected and some of them disassembled by social workers.
- In Port la Nouvelle, the 5 trawlers provided the disassembling and collection in big bags.

For the 4 harbors, all the collected materials were sent to recycling. Nonetheless, working on the evolution of fishermen's practices were necessary. Progressively they take part in the selective collection and/or in the disassembling of the UFG.

Meanwhile, communication actions were led through written articles in national and local press, press conferences, and events like Itechmer for instance.

The results of this survey are truly encouraging, but the challenge is now to maintain actions to support the stakeholders and fishermen so, as to optimize the collection and recycling scheme of UFG and make it sustainable.

1. Introduction / Contexte du projet

Depuis 2016, la Coopération Maritime (CM) a souhaité s'investir et s'intéresser à la gestion des engins de pêche usagés (EPU). Les engins de pêche étant constitués majoritairement de plastique, cette thématique, s'inscrit plus largement dans la réduction des plastiques en mer, particulièrement médiatisée ces dernières années.

Puisque la CM a pour but de défendre et soutenir la pêche artisanale (professionnelle) française, c'est tout naturellement qu'elle a souhaité s'intéresser à la problématique des plastiques en mer afin de démontrer que le secteur de la pêche est loin d'être insensible et inactif.

Les précédentes études menées (PECHPROPRE et PECHPROPRE 2) ont mis en avant le fait que le territoire national français mène de nombreuses actions dans ce sens. La conclusion de la première étude menée sur le sujet (PECHPROPRE) avait mis en évidence la pertinence de s'appuyer sur les territoires pour mettre en place une démarche volontaire visant à optimiser la gestion des EPU.

Malheureusement, le reste de l'Europe ne connaît pas la même dynamique. Pour cette raison, en juin 2019, une directive européenne a été adoptée : la directive Single Use Plastic - SUP (Plastiques à usage unique). Cette dernière a introduit la notion de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) relative aux engins de pêche. Néanmoins, elle n'a pas précisé si cette démarche devait être dirigée par l'état ou par les acteurs de la filière pêche.

L'année suivante, en février 2020, la France a fait le choix de transposer cette directive en adoptant la loi n°2020-105, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECL. Ce texte laisse la possibilité aux acteurs de la filière de s'organiser de manière volontaire mais imposera une REP au 1^{er} janvier 2025, si aucune démarche volontaire n'a été mise en place avant. Aboutir à un dispositif structuré de collecte et de traitement des EPU n'est plus une option mais une obligation.

En parallèle de ces évolutions réglementaires, le contexte sanitaire tendu et les accords du Brexit non définis fragilisent la filière pêche. Malgré cela, les acteurs identifiés comme « producteurs » au sens de la REP, souhaitent continuer à avancer sur la thématique et ne pas délaisser ce sujet d'importance.

Dans le cadre de PECHPROPRE 2, des premières réunions de travail avaient pu être mises en place. Mais, cette démarche de filière nécessite plus de temps. C'est pourquoi, RECYPECH a souhaité maintenir la dynamique lancée sur le sujet et élargir éventuellement les réunions aux autres acteurs impactés par la réglementation.

En effet, dans le cadre de la directive et de la loi, la notion « engin de pêche » est ainsi définie : « tout élément ou toute pièce d'équipement qui est utilisé(e) dans le cadre de la pêche ou de l'aquaculture pour cibler, capturer ou élever des ressources biologiques de la mer, ou qui flotte à la surface de la mer, et est déployé(e) dans le but d'attirer et de capturer ou d'élever de telles ressources biologiques de la mer ». Il s'agit alors de réfléchir à intégrer aussi des acteurs de la conchyliculture qui le souhaitent.

Le projet ambitionnait aussi de mener des actions au niveau des structures portuaires afin de réfléchir à des solutions adaptées pour gérer les EPU collectés sur les ports en vue de leur recyclage.

Concrètement, RECYPECH a été à l'interface des démarches déjà menées et de la création de la filière volontaire.

Il a permis d'aider à la préparation de la maquette de l'éco organisme (réflexion sur les statuts, la gouvernance et les aspects organisationnels notamment), tout en cherchant les solutions de recyclage les plus adaptées, et optimisées économiquement, pour les différents engins de pêche que sont les filets fins, les sennes à sardines et les chaluts. Des tests et des actions de communications ont aussi été mis en place sur les différents territoires, afin de mieux faire connaître les dispositions à venir.

2. Présentation

Cette partie se structure en 3 points : le porteur et les prestataires, les actions et les objectifs et le calendrier. Son but est de rappeler qui sont les acteurs, quel est le but du projet et sous quel délai il a été réalisé.

2.1. Porteur et prestataires

Porteur : Coopération Maritime

La Coopération Maritime (CM) est une association loi 1901 qui fédère l'essentiel du mouvement coopératif maritime français dont la mission est de soutenir et développer la pêche professionnelle artisanale durable.

Elle défend la pêche dans les structures telles que : France Agrimer ; France Filière Pêche ; le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins ; le Crédit Maritime/BP ; le Cluster Maritime Français ; le Conseil Supérieur de la Coopération ; l'Institut de Développement de l'Economie Sociale ; Coop Fr. ; l'Institut Maritime de Prévention ; l'OCAPIAT et la CGPME.

La CM regroupe quelques 150 structures coopératives ou filiales de coopératives, présentes sur tout le littoral :

- des Coopératives d'Avitaillement avec leur centrale de référencement CECOMER ;
- des Armements Coopératifs ;
- des Organisations de Producteurs, fédérées pour l'essentiel au sein de la FEDOPA ;
- des structures de gestion qui regroupent environ 1 000 navires au sein du CGPA ;
- les Caisses Régionales du Crédit Maritime et leur Société Centrale ;
- des Mutuelles et des Assurances Maritimes ;
- des Cultures Marines.

Prestataires

Karine Maignan

Karine Maignan est consultante indépendante au sein de sa société MK Développement. Elle bénéficie d'une expertise dans la mise en place de filière volontaire de gestion des déchets (expérience antérieure dans la mise en place d'ECO AGRI Réunion, l'éco organisme en charge de la gestion des déchets non-organiques du secteur agricole sur l'île de la Réunion). Elle a aussi participé à l'étude PECHPROPRE dans le cadre d'une prestation pour le compte du CPA. En 2019, dans le cadre de PECHPROPRE 2, elle a été sollicitée par la CM dans le cadre d'un contrat de sous-traitance pour mener, en collaboration avec CMCS et CM, un travail de concertation avec les metteurs en marché d'engins de pêche. Elle a assuré à plusieurs reprises le premier contact avec les acteurs tels que les metteurs en marché, les structures portuaires et les acteurs du recyclage.

Au cours du projet RECYPECH, elle a mis à profit ses bonnes connaissances du montage d'un éco organisme pour proposer des formes juridiques adaptées à ce type de structure. Elle a aussi mené un travail d'évaluation de gisements sur la base des données douanes et assuré un suivi sur les opérations pilotes en collaboration avec Mathilde Gueguen de CMCS. Elle a également contribué à la rédaction de ce rapport final avec la CM.

CMCS

Coopération Maritime Conseil et Services – CMCS est une filiale à 100% de la Coopération Maritime. Ses deux missions principales sont :

- Le conseil et l'assistance dans le domaine des prestations de services à caractère informatique et administratif ainsi que de la gestion de projets en relation directe ou indirecte avec la pêche maritime et les cultures marines.
- La réalisation d'études, de missions d'ingénierie, d'assistance technique et d'expertises relatives à ces activités.

C'est dans le cadre de sa deuxième mission qu'elle intervient dans cette étude pour le compte de la CM.

Mathilde GUEGUEN, cheffe de projet au sein de CMCS a été en charge de l'étude PECHPROPRE visant à réaliser un diagnostic sur le gisement et les modes de gestion des EPU en métropole, et de l'étude PECHPROPRE 2 dont l'objectif était de mettre en place un réseau d'acteurs et une réflexion sur la mise en place d'une filière volontaire de gestion des EPU contenant du plastique.

Dans le cadre de RECYPECH, sa mission a été de réaliser un travail d'animation entre les acteurs de la filière, metteurs en marché, ports, pêcheurs. Elle a aussi travaillé sur la mise en place d'opérations pilotes et sur la recherche de solutions pour le recyclage des chaluts. De plus, elle a collaboré avec Karine MAIGNAN tout au long du projet ainsi que sur la rédaction du rapport final.

2.2. Actions et objectifs

L'objectif global de ce projet était la préparation de la mise en place d'une filière nationale pérenne de gestion des engins de pêche usagés (EPU), selon le principe « REP » - Responsabilité Elargie du Producteur » (qui implique les metteurs en marché d'engins de pêche en tant que responsables de l'organisation et du financement de la gestion de ces produits en fin de vie) - et en favorisant le recyclage.

RECYPECH s'est concentré sur les gisements majoritaires d'engins usagés : filets fins, sennes à sardines et chaluts.

Trois volets, ont été créés pour atteindre l'objectif fixé :

- Identifier des exutoires de valorisation/recyclage matière pour les chaluts usagés, et déterminer leur faisabilité et leur viabilité économique pour le gisement métropolitain (dans la mesure où à ce jour les exutoires pour les filets fins en polyamide et sennes à sardines usagés sont déjà identifiés et pour partie fonctionnels) – Volet 1 « R&D ».
- Elaborer une maquette détaillée de l'éco-organisme dédié aux EPU, à créer au centre du dispositif de filière : forme juridique, missions, membres, gouvernance, ressources (humaines et autres), statuts et règlement intérieur, et si le contexte le permet, budget prévisionnel sur 3 à 5 ans – Volet 2 « Préparation de l'éco-organisme ».
- Favoriser la pré-collecte et le tri sélectif des EPU dans les ports des trois façades maritimes, pour maximiser la collecte d'EPU recyclables et faire connaître la démarche et le projet de filières aux pêcheurs français et aux acteurs locaux des ports – Volet 3 « Accompagnement du niveau local et Communication ».

2.3. Calendrier

Le calendrier a pu être respecté puisque : RECYPECH a pu démarrer en novembre 2020.

Néanmoins, le 1^{er} comité de pilotage (COPIL) n'a pu être réuni que le 14 janvier 2021 en visio conférence.

Le second COPIL s'est tenu en visio conférence également le 27 mai 2021.

Le projet s'est clôturé fin octobre 2021 comme prévu et le 3ème COPIL s'est tenu en semi visio conférence et présentiel dans les locaux Paris de la Coopération Maritime le 14 octobre 2021. Le projet a duré 12 mois.

L'ensemble des comptes-rendus des COPIL sont à retrouver en **Annexes (5.1, 5.2 et 5.3)**.

A retenir

Portage : Coopération Maritime

Prestataires : CMCS et MK Développement

Objectif général : Préparation de la mise en place d'une filière nationale pérenne de gestion des engins de pêche usagés (EPU), selon le principe « REP » - Responsabilité Elargie du Producteur » (qui implique les metteurs en marché d'engins de pêche en tant que responsables de l'organisation et du financement de la gestion de ces produits en fin de vie) - et en favorisant le recyclage.

Un projet en 3 volets sur 12 mois :

- **R&D**
- **Préparation de l'éco-organisme**
- **Accompagnement du niveau local et Communication**

3. Réalisation et résultats obtenus

Cette partie se structure également en 3 points : le volet 1, le volet 2 et le volet 3, qui sont les trois actions menées dans le cadre de RECYPECH. Chaque volet présente les actions menées et les résultats obtenus pour chaque action.

3.1. Volet 1 : R&D chaluts

A ce jour, plusieurs solutions techniques pour préparer, collecter et recycler les filets fins usagés en polyamide (PA) sont identifiées et des circuits existent déjà.

Pour autant, l'organisation de la pré-collecte sur les ports, la diffusion des pratiques sur l'ensemble des ports français, et la viabilisation économique d'une telle filière restent à améliorer puisque les solutions techniques ne sont pas identifiées pour tous les engins de pêche. Dans ce volet, il a été fait le choix de se focaliser sur un gisement problématique : les parties usagées du chalut contenant de la matière plastique.

3.1.1. Caractérisation

Pour clarifier les termes, il est rappelé que le chalut c'est un filet de forme conique remorqué par un navire de pêche, comme présenté dans la **Figure 1** ci-dessous. Il est relié au bateau par des câbles en acier appelés funes¹.

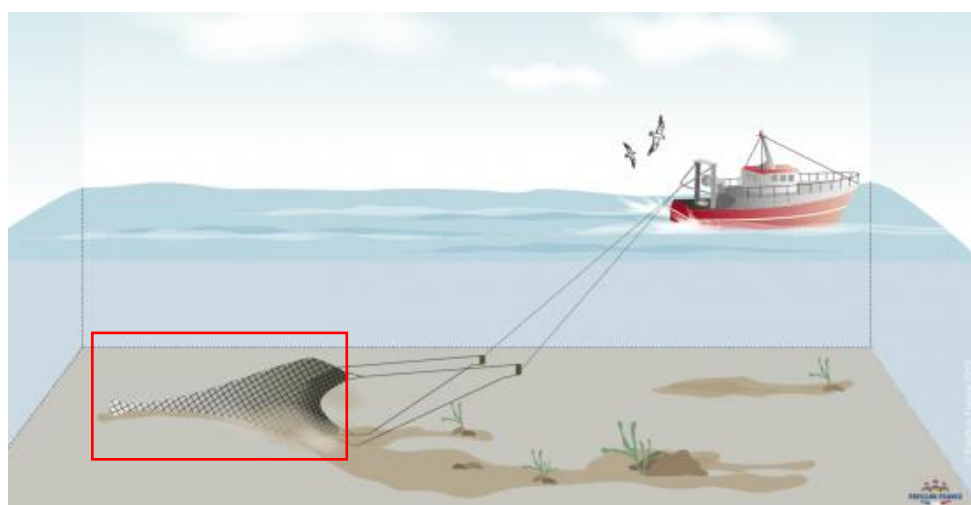


Figure 1 : Illustration d'un chalutier en action de pêche avec son chalut posé sur le fond

Source : France Filière Pêche

Il existe plusieurs types de chalut :

- Le chalut de fond,
- Le chalut à perche,
- Le chalut pélagique.

Les chaluts peuvent être utilisés en :

- « Simple » : un chalutier remorque un seul chalut,

¹ Source Ifremer : <https://www.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins/Chalut-de-fond>

- Jumeaux : un chalutier remorque deux chaluts à l'aide d'un gréement spécial,
- Bœufs : deux chalutiers remorquent un chalut.

Dans ce rapport, le chalut désignera uniquement la partie de l'engin qui contient du plastique, soit uniquement la partie filet de forme conique qui est identifiée dans l'encadré rouge de la **Figure 1**.

Les chaluts sont constitués de plusieurs polymères autrement appelés plastiques : du polyamide (PA), du polyéthylène (PE) et du polypropylène (PP) et/ou du mix PE/PP.

Ces constats avaient été faits dans le cadre des projets PECHPROPRE et PECHPROPRE 2. Néanmoins, pour être sûr de pouvoir valoriser la matière il a été nécessaire d'étudier plus précisément les différentes parties du chalut.

Il a pu être constaté que :

- Les chaluts pélagiques des façades Manche, Atlantique et Méditerranée sont majoritairement constitués de PA. Les mailles n'étant pas toutes de la même taille, le broyage a été plus complexe selon les nœuds et la taille des mailles.

De manière générale, les chaluts pélagiques en PA sont de couleur blanche ou noire.

Pour assembler les différentes parties du chalut, que l'on appelle les alèzes, d'autres couleurs peuvent être utilisées : le rouge notamment. Dans ce cas, il s'agit aussi de PA.

Les cordages et le ramendage peuvent être constitués d'autres plastiques. Il est donc nécessaire, en cas de doute sur la matière, de réaliser des tests au préalable.

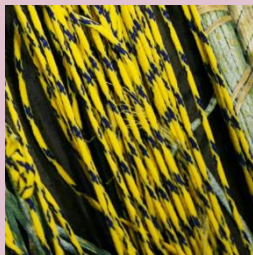
En Méditerranée, à priori, ce sont uniquement des chaluts pélagiques, donc constitués majoritairement de PA.

Une étude de caractérisation a été réalisée, par la société ID Composit, sur plusieurs échantillons prélevés sur le port de Port la Nouvelle afin de s'assurer de la matière présente. Sur 5 échantillons, 1 seul est en PE. A plus de 90%, il s'agit de polyamide 6. Le rapport est à retrouver en **Annexe 5.4**.

- Les chaluts à perche et de fonds, des façades Manche et Atlantique, sont eux majoritairement des 3 types de plastiques mentionnés précédemment. Ils sont même constitués de différents types de PE. Les industriels parlent de PE, PE compact et PE Haute Ténacité (HT).

Une étude de caractérisation a été réalisée par Plastix Global, entreprise danoise spécialisée dans le recyclage des chaluts et cordages usagés en PE et PP (de plus amples informations sur cette entreprise sont à retrouver au point 3.1.2.2), sur un échantillon de PE HT pour s'assurer que ce PE était recyclable avec les autres PE. Le rapport est à retrouver en **Annexe 5.5**. Cette analyse a montré que le PE HT est bien compatible avec le PE standard et peut donc être traité dans le même process de recyclage.

Un tableau de synthèse a été réalisé sur la base des **différents PE** observés au cours du projet :

Termes/Appellations commerciales	Couleurs	Visuels	Marques
PE HD	Vert		Toutes marques
PE HD	Orange		Toutes marques
PE compact - Sapphire	Jaune et Bleu		Nabera
PE compact - Euroline	Vert et Jaune (Ame noire)		Euronete
PE HD compact - Brezline	Bleu		Le Drezen
PE Redline	Rouge et Vert		Cotesi

PE HD HT	Tricolore		Le Drezen
PE HD HT - Brezstorm	Gris et Jaune		Le Drezen
PE HD HT - Breztop	Rose et Violet		Le Drezen
PE HD HT Euroline Premium	Jaune et Vert		Euronete

Figure 2 : Tableau de synthèse des différents PE observés au cours du projet

Source : Coopération Maritime – Le Drezen - Tecnorope

3.1.2. Recyclage

Pour traiter les déchets, il existe plusieurs solutions : l'enfouissement, la valorisation énergétique (incinération classique comme pour les ordures ménagères résiduelles traitées dans les centres de traitement des déchets, ou la valorisation via le CSR, Combustible Solide de Récupération, utilisé dans les chaufferies, chaudières ou en cimenterie) et la valorisation matière (recyclage et réutilisation).

Les différentes démarches/lois/actions menées en France tendant à interdire l'enfouissement. C'est une solution de traitement des déchets ultimes qui ne va pas dans le sens des démarches environnementales menées.

Actuellement, une portion conséquente du gisement d'EPU en France est éliminée par enfouissement. L'autre portion, constituée d'une partie du gisement des filets fins en Polyamide 6, est collectée et prétraite avant d'être envoyée en recyclage (process de recyclage mécanique ou chimique).

L'incinération s'avère très compliquée sur ce type de déchet, comme cela a pu être expliqué par plusieurs gestionnaires portuaires et industriels du déchet, car la structure en maille pose problème : les mailles s'enroulent autour des machines et provoquent des pannes. Par ailleurs, la valorisation

énergétique via le CSR avait été testé en juillet 2018 (dans le cadre du projet PECHPROPRE) sur un échantillon en France (en **Annexe 5.6**). Ce test avait mis en évidence un modèle économique non viable. Depuis, ce mode de traitement/exutoire ne semble pas susciter d'intérêt chez les industriels du traitement des déchets.

C'est pourquoi, au cours de cette étude, les démarches se sont portées sur la recherche de voies de recyclage pour les chutes et nappes de chaluts en Polyéthylène (PE) et en Polyamide (PA), qui représentent la majorité des déchets issus de l'utilisation des chaluts en France.

Dans ce cadre, deux voies ont été expérimentées pour les déchets d'alèzes en PE : l'une faisant intervenir un acteur français de l'industrie du déchet, qui pour des raisons de confidentialité souhaite rester anonyme pour l'instant, et l'autre impliquant un acteur économique danois.

Concernant les chaluts constitués majoritairement d'alèzes en PA comme vu précédemment, une étude et des tests ont été réalisés sur des chaluts provenant de la façade méditerranéenne et de la façade atlantique.

3.1.2.1. Expérimentation avec un industriel français sur les chaluts PE

Dans un premier temps, un **test de recyclage sur des alèzes neuves** de chaluts en PE a été réalisé début 2021 : les granules de PE recyclé obtenues (**Figure 3**) présentaient des caractéristiques physiques intéressantes.



Figure 3 : Granules de PE recyclé obtenues

Source : Plastix Global

Fort de ces résultats encourageants, l'industriel français partenaire a souhaité poursuivre l'expérimentation avec un **test sur des chaluts usagés** issus du port de Boulogne sur Mer.

En conséquence, une collecte de chaluts usagés et une opération de démontage des alèzes de chalut en PE ont été organisées sur le port en mars 2021, en partenariat avec les acteurs locaux boulonnais, par ailleurs mobilisés sur l'opération pilote concernant filets fins et chaluts dans le cadre de RECYPECH.

Le démontage a été réalisé sous un préau, attenant à un hangar sur le port (zone de ramendage dédiée aux pêcheurs), les 11 et 12 mars 2021, par 6 travailleurs en insertion, salariés de l'entreprise à vocation sociale et solidaire Rivages Propres (**Figure 4** ci-dessous). De simples couteaux ont été utilisés pour démanteler les nappes vertes issues de deux chaluts hors d'usage collectés sur le port. Lorsque qu'un doute subsistait quant au matériau composant l'alèze (PA ou PE ?) des tests ont été pratiqués à l'aide d'un briquet, par l'industriel présent pour l'opération, pour garantir la collecte exclusive de PE. Ainsi 10 big bags de 1m³ ont été remplis d'alèzes vertes usagées et stockés sur le port en attendant l'enlèvement par le partenaire réalisant le test de recyclage.

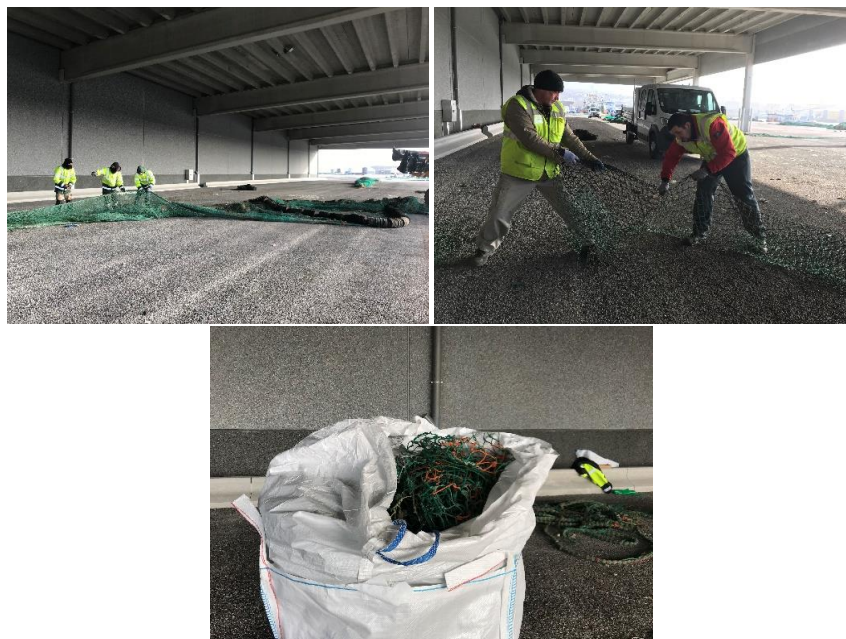


Figure 4 : Opération de démontage des alèzes de chalut sur le port de Boulogne-sur-Mer par les travailleurs de l'entreprise d'insertion Rivages propres

Source : Coopération Maritime

Il est important de souligner que dans cette phase de test l'ensemble des étapes de l'expérimentation ont été réalisées en France, y compris l'extrusion.

Ces actions ont permis :

- d'appréhender les difficultés liées aux étapes de démontage des alèzes (identification de la matière PE, séparation des portions ramendées en fil PA, séparation du cul de chalut...),
- d'envoyer en test 1 tonne de matière désassemblée (PE) pour pré-broyage, broyage et extrusion,
- d'obtenir 800 kg de matière régénérée 100% PE (broyat puis granules vertes – **Figure 5** ci-dessous),
- de tester en laboratoire les caractéristiques physico-chimiques et mécaniques des granulés obtenus.



Figure 5 : Photo de broyats obtenus

Source : Industriel français anonyme

Par la suite, des tests ont été réalisés, en laboratoire également, afin de déterminer les types de produits pouvant être fabriqués à partir de ces granules de PE recyclé. Lorsque le ou les produits possibles seront définis, une étude de marché sera nécessaire avant de lancer les ventes. Une des difficultés de ce type de filière réside dans l'existence d'un débouché pour les produits finaux fabriqués à partir de plastique recyclé.

Une discussion avec l'industriel a conduit à envisager qu'une prochaine étape pourrait concerner une autre partie des engins de pêche usagés : les cordages, en polypropylène. Pour autant, cette question reste en suspens à ce jour, au vu de la diversité des types de cordage et de la diversité des matériaux qui les constituent.

3.1.2.2. Expérimentation avec un acteur économique danois sur les chaluts PE

Une collaboration avec PLASTIX GLOBAL, entreprise basée au Danemark à Lemvig, a pu être développée. Cette entreprise (**Annexe 5.7** Reportage : Voyage d'étude au sein de Plastix Global les 19 et 20 octobre 2021) a mis au point un process de recyclage matière des alèzes de chaluts et des cordages en PE et PP. Elle est la seule en Europe à ce jour à proposer une chaîne de recyclage industrielle pour ces déchets et traite près de 10 000 T de matière par an aujourd'hui.

Afin de mettre en place une expérimentation en partenariat avec cet acteur européen, une collecte de chutes de chaluts en PE provenant de l'entreprise LE DREZEN à Treffiagat (principal metteur en marché de chaluts en France) a été organisée. Il s'agissait de chutes neuves déclassées (**Figure 6** ci-dessous) et des chutes de chaluts usagés.



Figure 6 : Matière collectée dans l'entreprise LE DREZEN à Treffiagat

Source : Coopération Maritime

Pour réaliser le démontage et la séparation des alèzes en PE, une entreprise d'insertion locale, les Papillons Blancs, a été mobilisée (**Figure 7** ci-dessous). Fin octobre 2021 deux camions transportant au total plus de 2 tonnes de matière PE (alèzes vertes et alèzes colorées en PE « haute ténacité » de 3 types différents), rassemblées dans 18 big bags de 1 m³, sont partis au Danemark vers PLASTIX. La livraison a eu lieu le 1^{er} novembre 2021.

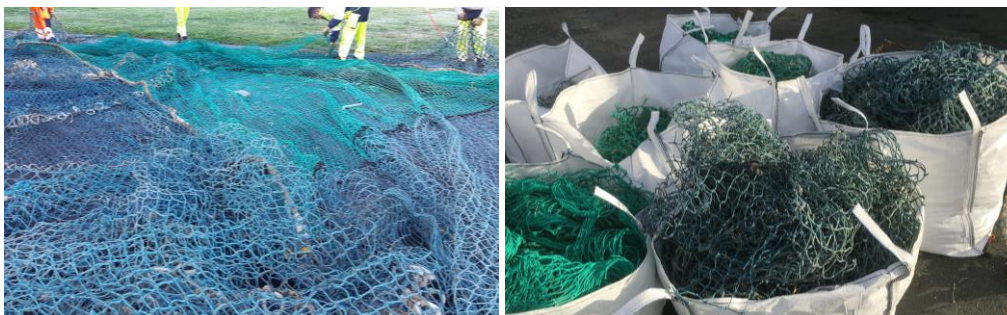


Figure 7 : Opération de démontage de chaluts par les Papillons Blancs dans l'entreprise LE DREZEN à Treffiagat

Source : Coopération Maritime

Dans ce chargement, une caisse a été rajoutée contenant des échantillons de filets de cul de chalut rouge afin que PLASTIX puisse réaliser des analyses dans son laboratoire pour déterminer la ou les matières constitutives (PE mélangé avec du PP ?).

En parallèle, des alèzes de chalut usagés en PE ont également été collectées sur le port de Lorient au cours de l'opération pilote mise en place dans le cadre du volet 3 du projet RECYPECH : la coopérative maritime de Lorient a fourni de la matière et les locaux pour permettre le démontage des alèzes en PE (réalisé par une entreprise d'insertion du réseau NEO56). Des chutes de chaluts usagés ont aussi été collectées auprès de pêcheurs chalutiers. Fin octobre 2021, un camion est parti vers le Danemark avec 12 big bags contenant 869 kg d'alèzes de chalut en PE (alèzes vertes et quelques alèzes jaune-bleu en PE « haute ténacité »), et une caisse contenant un échantillon de morceaux de cul de chalut en « Polysteel » afin de confirmer les matières constitutives (PE mixé avec du PP ?).

L'objectif de cette expérimentation était de pouvoir identifier un acteur en capacité de traiter les chaluts car c'est une matière difficile à travailler qui demande des machines adaptées (une broyeuse très puissante notamment). La matière PE est une matière qui peut être valorisée, mais la forme en maille des chaluts ainsi que la présence de sel et de sédiments rendent plus complexe le recyclage de ces engins.

Ce test a permis d'identifier précisément les étapes à réaliser pour envisager le recyclage : le démontage, ainsi que le temps et les démarches préalables. Une fois la matière préparée, il était nécessaire de savoir si le tri avait été correctement réalisé, si les chaluts utilisés en France étaient conçus dans une matière recyclable et si des spécificités existaient dans ces engins.

Les premiers retours indiquent qu'il y a 12 types de PE différents parmi les 3T envoyées. Les températures de fusion et les analyses réalisées ont mis en évidence que l'ensemble de la matière envoyée pouvait être recyclée. Il est néanmoins nécessaire de séparer les matériaux en fonction des résultats obtenus pour les analyses DSC (Differential Scanning Calorimetry = Analyse calorimétrique différentielle) et MFI (Melt flow index or rate = indice de fluidité à chaud – IFC) car les différentes matières ne pourront pas toutes être traitées conjointement.

3.1.2.3. Expérimentation sur les chaluts PA

Comme vu précédemment certains chaluts de la façade atlantique, notamment les chaluts pélagiques, sont composés majoritairement d'alèzes en PA et non en PE.

Dans le cadre de RECYPECH, des échantillons d'alèzes en PA neuves (**Figure 8** ci-dessous, provenant des chutes de l'atelier de Tecnorope - filiale de la Coopération maritime de Lorient) et usagées ont été collectés sur le port de Lorient et envoyés chez Fil&Fab à Brest pour un test de broyage en août 2021.



Figure 8 : Echantillon d'alèzes de chaluts en PA neuf

Source : Fil&Fab

Les résultats de ces tests ont mis en évidence la faisabilité d'un broyage par la broyeuse que détient Fil&Fab, mais des difficultés liées à la présence de gros nœuds (**Figure 9** ci-dessous).



Figure 9 : Echantillon d'alèzes de chaluts en PA usagés

Source : Fil&Fab

Par ailleurs, un test de broyage chez Fil&Fab sur un échantillon de 60 kg d'alèzes PA usagées prélevées sur des chaluts de Méditerranée (provenant du port de port-la-Nouvelle) a également été mené en septembre/octobre 2021.

Ce test s'est avéré concluant. Il a démontré que la broyeuse de cette entreprise, initialement dédiée au broyage des filets fins en PA, est tout à fait capable de broyer ce type d'alèzes, moyennant quelques réglages. Si le test de valorisation matière de ce broyat (recyclage mécanique des filets broyés pour obtenir des granulés de PA6 par extrusion) est un succès (matière obtenue valorisable) - test en cours dans une usine française, partenaire de Fil&Fab - cela permettra d'envisager un projet de massification des flux de chaluts PA usagés et des flux de filets fins PA démontés pour la zone Méditerranée vers un même exutoire de traitement.

3.1.3. Autres exutoires identifiés et étude de solutions existantes

Les paragraphes ci-dessus détaillent les expérimentations réalisées afin de construire de nouveaux exutoires. En parallèle, il convient d'étudier également les exutoires existants.

C'est pourquoi une **visite de l'entreprise espagnole JJ CHICOLINO** a été réalisée le 1^{er} juin 2021. Cet acteur économique, qui joue à ce jour, et depuis plusieurs années, un rôle majeur dans le recyclage des filets fins usagés en PA collectés en France via l'entreprise Filets Recyclage (représentée par M. Alex Janssens), s'intéresse aujourd'hui aux chaluts usagés.

Le Groupe JJ CHICOLINO, (**Annexe 5.8** Reportage : Voyage d'étude au sein de l'entreprise JJ CHICOLINO le 1er juin 2021) collecte et stocke sur son terre-plein tous types d'EPU provenant de divers pays. Ces EPU sont ensuite triés, démontés (séparation des matières), massifiés et compactés, avant d'être vendus à des régénérateurs de plastique sous forme de déchet monomatière. Cet exutoire représente une piste de valorisation pour la future filière chaluts usagés, à condition qu'une traçabilité soit envisageable et permette un agrément recevable par l'administration française au sein de la filière REP à venir.

Un autre exutoire de valorisation envisagé pour les chaluts usagés provenant de la pêche française, **pour la partie PE et PP de ces engins, est l'entreprise danoise** mentionnée au point 3.1.2.2, **PLASTIX GLOBAL**. Un voyage d'étude a été réalisé sur place à Lemvig afin d'évaluer la possibilité d'un partenariat.

Une fiche de synthèse sur cette entreprise a été réalisée et est présentée en **Annexe 5.7** Reportage : Voyage d'étude au sein de PLASTIX GLOBAL les 19 et 20 octobre 2021. Ils sont tout à fait d'accord pour collaborer avec la France. Néanmoins une des difficultés de cette filière, au-delà des difficultés technico-économiques rencontrées sur l'aspect collecte et sur l'aspect recyclage en raison d'une grande diversité des matières commercialisées, réside dans les débouchés pour le produit final.

En effet, à ce jour, le plastique recyclé est souvent plus difficile à écouler auprès des industriels fabriquant des objets en plastique que le plastique vierge. Et le coût d'un objet contenant du plastique recyclé (PE ou PP pour les objets issus de la filière PLASTIX GLOBAL) est supérieur à celui d'un objet constitué à 100% de plastique vierge ou d'un autre matériau (bois par exemple).

C'est pourquoi afin de réussir à développer un partenariat durable avec PLASTIX GLOBAL, un travail de recherche de débouchés pour les produits finaux en France est nécessaire, voire incontournable. Il sera également indispensable, pour des raisons économiques évidentes, notamment liées au transport routier vers le Danemark, de massifier la matière avant envoi afin d'être capable de remplir des camions de 10 à 15 tonnes.

Par ailleurs, des garanties de qualité sur le plastique recyclé devront être recherchées, avant de retenir comme exutoire final de la filière nationale tel ou tel recycleur. Sous l'impulsion des obligations d'ajout de plastique recyclé de certains gouvernements, des certifications de type « origine recyclé » par exemple pourraient être envisagées.

A ce jour, le process industriel à maturité de PLASTIX GLOBAL devrait permettre d'apporter ce type de garanties.

Synthèse des solutions identifiées pour le traitement des EPU :

Structure identifiée	Pays	Matière traitée	Procédé	Capacité de traitement annuel
PLASTIX Global	Danemark	PE et PP	Recyclage mécanique : broyage et extrusion en interne	Plusieurs milliers de tonnes
Fil&Fab	France	PA	Recyclage mécanique : broyage en interne et extrusion en sous traitance	Plusieurs centaines de tonnes
JJ CHICOLINO	Espagne	PE - PP - PA	Réutilisation : démontage, compactage et assemblage engin de la conchyliculture + Vente pour extrusion	Plusieurs milliers de tonnes

AQUAFIL Global	Italie	PA	Recyclage chimique : broyage et dépolymérisation en interne	Plusieurs milliers de tonnes
Sea2see*	Espagne	PA ?	Recyclage mécanique ou chimique ? : collecte en interne et broyage + extrusion en sous traitance en Espagne	Inconnue
Entreprise italienne*	Italie	PA ?	Recyclage mécanique : broyage et extrusion en interne ?	Inconnue

Figure 10 : Tableau des solutions identifiées pour le traitement (recyclage ou réutilisation) des EPU

*Pour certaines structures, il n'a pas été possible de préciser le nom ou encore les quantités traitées. Il est aussi assez difficile de savoir quelles étapes sont précisément réalisées en interne. Pour des raisons de confidentialités, les informations n'ont pu, pour le moment, nous être transmises.

3.2. Volet 2 : préparation de la maquette de l'éco-organisme/filière

Les acteurs du futur éco organisme, que sont les producteurs (fabricants, importateurs, distributeurs sous marque) d'engins de pêche aussi appelés metteurs sur le marché ayant déjà été identifié et réunis lors des précédents projets, RECYPECH avait pour but de continuer le travail déjà entamé.

Ces travaux ont été mené afin d'accompagner ces acteurs à la mise en place d'une filière de gestion des EPU, conformément à la loi AGECE de février 2020. Des groupes de travail ont eu lieu ainsi que des démarches visant à mieux estimer les gisements d'engins de pêche.

3.2.1. Liste des metteurs en marché contactés et mobilisés sur la réflexion de filière

Les **metteurs en marché d'engins de pêche** qui ont été contactés et/ou qui ont participé aux travaux de réflexion mutualisée sur la création de la filière nationale de gestion des EPU selon le modèle REP, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Siège social : Commune et Département	Participation à une ou plusieurs réunions RECYPECH-volet 2	Echange(s) téléphonique(s)
Coopérative Maritime de Boulogne sur Mer	BOULOGNE-SUR-MER Pas-de-Calais (62)	X	
Coopérative Maritime de Lorient / Tecnorope	LORIENT Morbihan (56)	X	
Coopérative Maritime Entente Cordiale	NOIRMOUTIER Vendée (85)	X	
COPEPORT	PORT EN BESSIN (14) Normandie	X	
COPEBO	BOULOGNE-SUR-MER Pas-de-Calais (62)		X
KERFIL	GUENGAT Finistère (29)	X	
LE DREZEN	TREFFIAGAT Finistère (29)	X	

Ets A. MONDIET	LE TEICH Gironde (33)	X	
NABERAN	Espagne	X	

Figure 11 : Tableau des metteurs en marché pêche participants au projet

Source : Coopération Maritime

Les **metteurs en marché d'engins conchyliques** qui ont été contactés et/ou qui ont participé aux travaux de réflexion mutualisée sur la création de la filière nationale de gestion des EPU selon le modèle REP, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Siège social : Commune et Département	Participation à une ou plusieurs réunions RECYPECH-volet 2	Echange(s) téléphonique(s)
CNG Emballages	MAZIERES-EN- MAUGES Maine-et-Loire (49)	X	
FILT	MONDEVILLE (14)	X	
GLYNKA	CHAUNY Ain (02)		X
INTERMAS France, filiale de INTERMAS Group, entreprise espagnole basée à Barcelone	BEAUVAIS Oise (60)	X	
MATOSTREA	FECAMP (76)		X
ROM PLASTICA	VENISE - Italie	X	

Figure 12 : Tableau des metteurs en marché conchyliques participants au projet

Source : Coopération Maritime

NB : les metteurs en marché qui commercialisent à la fois des engins de pêche et des engins conchyliques sont stipulés dans le premier tableau uniquement (engins de pêche).

Concernant la liste relative aux metteurs en marché de la pêche, nous pensons que la liste établie est exhaustive. Elle résulte de données issues de recherches bibliographiques et de données empiriques. Ces informations nous ont été confirmées par les principaux metteurs en marché eux-mêmes.

Concernant les metteurs en marché de matériel conchylicole, la liste n'est pas exhaustive, il s'agit des principaux metteurs en marché que nous avons pu contacter. L'idée initiale de cette prise de contact avec le monde conchylicole était d'avoir le sentiment de ces acteurs vis-à-vis de la mise en place de la filière nationale engins de pêche. D'autres acteurs ont été identifiés mais n'ont pas pu être contactés.

3.2.2. Principales conclusions des réunions avec les metteurs en marché d'engins de pêche

Un travail de concertation a été mené avec les metteurs en marché d'engins de pêche en France, dans l'optique de préparer la mise en place d'un éco-organisme national dédié à la gestion des engins de pêche en fin de vie.

Cette réflexion a pu être menée via des réunions, qui se sont tenues en visio-conférence ou en présentiel, avec les acteurs économiques, identifiés précédemment, de la mise en marché des filets fins, sennes et chaluts dans un premier temps, puis dans un second temps les metteurs en marché d'engins conchylicoles ont rejoint le groupe de travail, à la demande du secteur de la pêche.

Initialement dans le projet RECYPECH, la création d'une maquette détaillée de l'éco-organisme dédié aux EPU était prévue avec définition de la forme juridique, des missions, des membres représentant la gouvernance, des ressources (humaines et autres), des statuts et règlement intérieur. Par ailleurs, si le contexte le permettait, un budget prévisionnel sur 3 à 5 ans pouvait être proposé.

La réflexion sur la maquette a été entamée, mais un certain nombre de points nécessitent un travail supplémentaire et davantage de maturation dans la réflexion des acteurs économiques.

Concernant la **forme juridique**, lors d'une réunion au mois de juin 2021, (**Annexe 5.9**) une présentation a été réalisée pour présenter 3 formes juridiques : Association, SAS (Société par Actions Simplifiées) et Société coopérative. Après échanges, il s'avère que la société coopérative, ne se prête pas à ce type d'activité. Les échanges se sont concentrés sur la forme associative et la SAS.

Lors de ces échanges, il a pu également être abordé la **gouvernance** : en effet la forme juridique impactera les prises de décisions. L'association permet 1 voix par membre, peu importe le poids économique de chaque membre. A la différence, dans la SAS le poids décisionnel de chaque membre est au prorata de son apport en capital. De ce fait, un acteur économique de taille plus importante peut avoir un poids décisionnel plus fort si sa contribution dans le capital de l'éco-organisme est proportionnelle à ses parts de marché.

Dans un premier temps, le schéma qui se dessine serait une gouvernance resserrée autour des metteurs en marché « historiques », c'est-à-dire ceux dont la commercialisation d'engins de pêche est le cœur de métier. Mais pour le moment rien n'est acté officiellement. Les échanges vont se poursuivre et s'intensifier fin 2021 et en 2022.

Les **missions de l'éco organisme**, quant à elles, n'ont pas encore été définies précisément puisqu'une réflexion est en cours sur le choix d'une filière « REP » financière exclusivement, pour certains types d'EPU, ou d'une filière REP opérationnelle et financière. Cette possibilité est un élément nouvellement apporté à la table des débats suite aux échanges avec ADIVALOR (éco-organisme dédié à la filière volontaire de gestion des déchets d'agro-fourriture) et au vu de solutions déjà existantes pour les filets fins et des difficultés opérationnelles liées aux très faibles volumes de gisement à traiter.

En termes de **ressources humaines et financières**, il a été évoqué le fait qu'il serait nécessaire qu'une personne soit prévue pour assurer les missions qui incombent à un éco organisme. Il a été évoqué 1 ou 0,5 ETP. Cependant, au vu d'un modèle économique non stabilisé, il est compliqué pour les metteurs en marché de préciser ce point. Il en va de même pour le budget prévisionnel.

Sur la partie **statuts et règlement**, plusieurs statuts ont été fournis aux metteurs en marché qui l'ont demandé. Ils sont en train d'étudier les documents, mais la définition de la forme juridique au préalable est indispensable. Si la forme Association semble avoir suscité un intérêt prépondérant, rien n'est encore arrêté de façon définitive.

Deux réunions majeures se sont tenues avec les metteurs en marché.

Le 6 septembre 2021, à Couëron (près de Nantes), une rencontre en présentiel (en majorité) s'est tenue, avec la participation de deux témoins qui ont présenté aux metteurs en marché les deux types de filières existantes, avec leurs spécificités, avantages et inconvénients (**Annexe 5.10**) :

- La filière volontaire de gestion des déchets d'agro-fouritures avec le témoignage de Pierre DE LEPINAU, Directeur Général de l'éco-organisme ADIVALOR (S.A.S.),
- La filière réglementée qui gère les fusées de détresse en fin de vie pour les bateaux de plaisance, avec le témoignage de Jennifer CORNET, Déléguée Générale de l'éco-organisme APER PYRO (Association).

Ces deux présentations ont permis aux metteurs en marché de mieux appréhender les intérêts d'une filière volontaire vs une filière REP réglementée.

Les acteurs économiques présents lors de cette réunion ont alors indiqué vouloir s'engager sur une démarche de filière volontaire, avant l'échéance du 1^{er} janvier 2025, mais en s'adossant dans la mesure du possible, à d'autres filières existantes, afin de contrebalancer l'inconvénient de faibles volumes de déchets concernés (Annexe 5.8).

Il s'agirait de rechercher des synergies potentielles avec d'autres filières, par exemple la filière textile, ou la filière agricole, qui traitent également des flux de déchets plastiques PA, PE et PP.

Le 22 octobre 2021 en visioconférence, une réunion s'est déroulée en abordant le sujet des missions d'un éco organisme, l'organisation de la filière ainsi que sur la gouvernance (**Annexe 5.11**).

L'idée d'une gouvernance resserrée autour des metteurs en marché dont la fabrication/vente de filets et chaluts est le cœur de métier, a commencé à émerger. C'est pourquoi il a été décidé la création d'un comité de pilotage regroupant ces acteurs. L'objectif de ce comité est d'avancer de manière très opérationnelle et selon un échéancier à court terme sur :

- un recensement le plus exhaustif possible des différentes voies de collecte et de recyclage, existantes ou en émergence, pour les filets fins et les chaluts usagés, soit une cartographie des exutoires potentiels et le coût des différentes solutions.
- la préparation de l'éco-organisme, avec notamment une définition de la forme juridique, de la gouvernance et du mode de fonctionnement avec l'ensemble des membres.

Les démarches vont se poursuivre et s'intensifier dans ce sens afin de continuer l'accompagnement à la mise en place de la filière des engins de pêche.

3.2.3. Actualisation des gisements d'engins de pêche mis en marché

Afin de poser les bases d'une approche économique réclamée par les metteurs en marché et nécessaire pour dimensionner la filière et le futur éco-organisme, un travail de mise à jour des gisements de filets fins et de chaluts mis en marché annuellement en France a été mené. Dans la mesure où seuls certains metteurs sur le marché ont accepté de communiquer leurs quantités mises en marché, mais pas l'ensemble, ce travail a été réalisé à partir des données d'importation recueillies auprès des douanes françaises pour les années 2018, 2019 et 2020.

Les codes douaniers étudiés sont les suivants :

NC 56081120 : Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des épuisettes).

NC 56081180 : Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, en fils de matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des épuisettes ainsi que des filets en ficelles, cordes ou cordages).

Concernant les filets fins en PA, puisque ceux-ci proviennent exclusivement d'Asie il est possible, à partir des statistiques douanières, de connaître la quantité de produits neufs (nappes en PA) mise en marché annuellement en France. De plus, les données transmises par certains metteurs en marché permettent de valider cette approche.

Total des importations de filets fins en PA en provenance d'Asie sur les 3 dernières années en Kg (codes douaniers NC 56081120 et NC 56081180)		
2018	2019	2020
606 424	597 716	473 283

Figure 13 : Tableau de synthèse des volumes de filets fins en PA importés entre 2018 et 2020

Source : Douanes

Le tableau (**Figure 12**) ci-dessus indique que le volume actuel mis en marché se situe autour de 480 tonnes / an. On constate une baisse de plus de 100 tonnes par rapport à 2019 et 2018, imputable probablement à la crise de la COVID-19 qui a impacté durement la filière pêche française.

On peut donc retenir une estimation à 500 T de produits neufs (filets fins PA) mis en marché chaque année, ce qui signifie, en raison de souillures diverses (sel, eau, sédiments, sable, coquillages, matières organiques...) et de quelques cordages parfois non démontés avant collecte, un gisement de déchets filets fins PA à traiter supérieur à ce volume, soit une estimation entre 550 à 650 T.

Ce travail, en revanche, n'a pas permis d'évaluer avec certitude et précision le gisement annuel de chaluts neufs : une approche a été réalisée en sélectionnant les importations en provenance d'Espagne et du Portugal, puisque les alèzes de chalut, d'après les metteurs en marché, proviennent exclusivement de ces deux pays, sauf pour celles fabriquées en France par l'entreprise LE DREZEN.

Pour autant les chiffres obtenus n'ont pas été approuvés par les metteurs en marché de chaluts qui estiment que le volume ressorti dépasse très largement la mise en marché réelle en France. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que ces volumes incluent également d'autres types d'engins de pêche.

L'absence des données de volume importés provenant de certains metteurs en marché chaluts, n'a pas permis d'établir une estimation précise. C'est pourquoi, dans ce rapport, nous ne donnerons pas de chiffre estimatif quant au volume d'alèzes de chaluts mis en marché annuellement en France au cours des dernières années.

3.3. Volet 3 : Accompagnement du niveau local et communication

Le troisième volet avait pour but de mettre en place des actions au niveau local appelées opérations pilotes.

Au total, 4 opérations pilotes ont été menées sur les ports de Boulogne sur Mer, sur le quartier maritime de Paimpol, sur le port de Lorient et celui de Port la Nouvelle. En parallèle de ces opérations pilotes des actions de communication ont été menées, c'est ce que présente cette partie.

3.3.1. Opérations pilotes

3.3.1.1. Boulogne sur Mer

Les échanges avec le port de Boulogne sur Mer ont démarré à l'automne 2020. Il y avait un enjeu fort à compter le port de Boulogne sur Mer dans les ports pilotes car c'est le 1^{er} port de pêche français (en volume et en valeur en 2021²).

Depuis plusieurs années, le GALPA Littoral Opale avait à cœur de travailler sur le recyclage des engins de pêche. Une collaboration a d'ailleurs été entamée depuis un moment avec l'industriel français évoqué dans le point 3.1.2.1. La première fois, les chaluts étaient en trop mauvais état pour être traités. La seconde fois, le déchet collecté et préparé n'était pas mono matière.

Afin de démarrer les travaux, un comité opérationnel s'est mis en place. Il représentait une grande diversité d'acteurs locaux, qui ont très vite montré une forte implication. Des réunions mensuelles se sont mises en place avec les acteurs suivants :

- Le GALPA Littoral Opale,
- Le gestionnaire portuaire, la société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
- Le comité régional des pêches des Hauts de France (CRPMEM),
- Les organisations de producteurs (OP) : From Nord et CME,
- L'Association France Pêche Durable & Responsable,
- Le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (PNMEPMO)
- La Coopération Maritime Etaploise (CME),
- Des marins pêcheurs : filets et chaluts (au lancement de la démarche),
- La Coopération maritime représentée par la Cheffe de Projet RECYPECH et la consultante de MK Développement.

A de nombreuses reprises lors des réunions, il a été évoqué des informations confidentielles notamment vis-à-vis de l'industriel français qui préfère pour le moment rester anonyme. Pour cela, il n'est pas possible de joindre en annexe les principaux comptes rendus des réunions.

Néanmoins un tableau qui récapitule l'ensemble des dates auxquelles ont eu lieu les réunions de suivi se trouve en **Annexe 5.12.1.1**.

Etant donné le nombre de navire et les métiers pratiquaient les acteurs présents ont indiqué qu'ils voulaient que l'opération porte sur les filets fins et sur les chaluts usagés.

Etant donné le nombre de navires et les métiers pratiqués sur Boulogne, les acteurs présents ont indiqué qu'ils voulaient que l'opération porte sur les filets fins et sur les chaluts usagés.

Pour assurer la collecte de ces engins, dès le mois de décembre 2020, dans la mesure où le port dispose d'un foncier étendu, il a été décidé de créer un enclos dédié à la collecte des engins de pêche usagés. Pour cela, une demande de financement GALPA a été réalisée. Le budget total sollicité s'est élevé à 23 600,00 EUR et a permis :

- La création d'un enclos : 100 m² grillagés, avec portail de 5 m, sans toit, avec digicode mécanique, dont le code serait donné aux pêcheurs participants,
- La location mensuelle d'1 benne de 15m³ (pour les alèzes de chaluts) + la location annuelle de 4 caisses-palettes de 900 L (pour les cordages) + la prestation d'enlèvement des déchets,
- Le traitement de 60 T de déchets à 95EUR/T (fourchette haute, si enfouissement)

² Source : Le Marin – Dossier Pêches françaises du 22/04/2021

L'enclos a été finalisé au printemps 2021 (**Figure 13**), mais il avait été décidé que la collecte des filets serait entamée dès le mois de janvier 2021, afin d'avoir une vision d'ensemble du gisement que cela pouvait représenter sur presque une année.



Figure 14 : Enclos réservé au dépôt des filets et chaluts usagés (dont cordage) finalisé

Source : GALPA Littoral Opale

Des actions de communication ont aussi été menées par les OP et le CRPMEM afin d'identifier des pêcheurs volontaires pour participer au test.

En parallèle de l'opération pilote et avec les mêmes acteurs, une opération de démontage déjà évoquée au point 3.1.2.1 a été menée en mars 2021 afin d'obtenir des chutes de chaluts à 100% PE pour un test de recyclage. L'enclos n'étant pas encore fini, les chaluts récupérés et démontés ont été prélevés sur les quais, après que la SEPD se soit assurée qu'il s'agissait bien de chaluts usagés et non en cours d'utilisation. Pour assurer cette opération de démontage c'est la structure d'insertion Rivages Propres (RP) qui a été sollicitée

Elle a également été sollicitée dans le cadre de l'opération pilote pour des missions de :

- ramassage des filets mis sur les quais au début 2021, avant la création de l'enclos,
- mise en BB de ces filets,
- démontage des filets fins.

A noter que, la demande de financement GALPA, prévoyait que la prestation de démontage de RP soit intégrée. Mais finalement, les différentes prestations assurées par RP ont été prises en charge par le projet RECYPECH à 100%.

Initialement, il n'était pas prévu que RP assure des missions de démontage de filets.

L'idée de départ était de demander aux professionnels de réaliser le démontage eux-mêmes. Plusieurs armements sensibles aux sujets environnementaux avaient été approchés par les OP, le CRP et l'Association France Pêche Durable & Responsable. Une charte d'engagement des pêcheurs (**Annexe 5.12.1.2**) et des affiches indiquant les consignes de démontage ont été élaborées (**Annexe 5.12.1.3**). Cependant, cette démarche a été très difficile à impulser et il s'est avéré que les fileyeurs avaient déposés presque tous leurs filets au début de l'année.

En janvier, il n'avait pas été possible de mobiliser les fileyeurs pour leur demander de séparer les cordages des nappes de filets. Cette étape de démontage des filets a alors été réalisée par RP. Au total, 10 jours de démontage avec une équipe de 6 personnes plus un encadrant ont été nécessaires. Malgré tout, ces 10 journées n'ont pas été suffisantes pour démonter les 30 BB collectés. Il y a eu, en plus du

démontage, un gros travail de nettoyage des nappes qui a demandé plus de temps que ce qui été envisagé. Les nappes de filets ont été stocké dans des BB séparés des cordages (**Figure 14**).



Figure 15 : A gauche, nappes de filets fins démontés, à droite, cordages démontés

Source : GALPA Littoral Opale

En parallèle du démontage, il a été étudié les solutions de recyclage possible. Localement, aucune solution n'a pu être trouvée pour les filets fins en PA. Un acteur a été identifié en Bretagne, la société Fil&Fab. Pour que cette dernière s'assure de la composition des filets, un échantillon de drisse a été envoyé par le GALPA pour qu'une analyse de caractérisation soit réalisée. Le résultat a permis de confirmer que les filets fins collectés sont en PA 6 (**Annexe 5.12.1.4**), mais l'analyse des nappes n'a pas encore été finalisée. Les résultats devraient être connus prochainement.

Fil&Fab a accepté de recevoir les BB de filets PA démontés mais attend d'avoir confirmation de la présence de PA 6. L'opération pilote a donc permis d'envoyer 4 BB, soit un peu moins de 700 kg, dans les locaux de Fil&Fab pour un test de broyage et ensuite de valorisation matière. Les résultats n'ont pas encore été communiqués.

Synthèse des principaux résultats quantitatifs obtenus mi-octobre 2021 :

- 96 courriers envoyés aux pêcheurs par le CRPME,
- 9 pêcheurs ont récupéré des BB et signé la charte d'engagement,
- 30 BB de filets fins collectés sur le port entre janvier 2021 et l'été 2021,
- 10 jours de démontage : démontage et nettoyage de 4 BB,
- 1 BB 1m3 de filets fins (multi filaments) pèse environ 170 kg,
- 1 BB 1m3 de cordes flottantes pèse environ 130 kg.

Synthèse des principaux résultats qualitatifs :

Les points positifs :

- Dynamique impulsée sur le port : création d'un enclos dédié,
- Démarrage de la collecte dans l'enclos avec un système de remise de BB aux pêcheurs en main propre (**Figure 15**),
- Amélioration de la connaissance des pratiques : gisement des filets fins captable en majeure partie en début d'année d'après les observations + présence de mono filament et de multi filaments + dépôt des chaluts toute l'année,

- Formation de la structure d'insertion au démontage des filets et des chaluts : nouvelle compétence pour les personnes mobilisées et solution identifiée pour le démontage des EPU si cette étape ne peut être réalisée par les pêcheurs eux-mêmes,
- Pérennisation de la démarche envisageable.



Figure 16 : Enclos avec des BB de filets en stockage

- Source : From Nord

Les points à améliorer :

- Renforcement de la mobilisation des acteurs => de manière générale la mobilisation des pêcheurs a été compliquée,
- Inciter les pêcheurs à démonter leur matériel et à participer à la collecte sélective.

En conclusion, on peut noter qu'il y a eu dès le départ, une démarche ambitieuse avec la création d'un espace dédié aux EPU. La construction de cet espace a pris du temps, mais il permet aux pêcheurs de bien identifier où il est désormais important de déposer leurs EPU.

Les panneaux présents sur les grilles, permettent de rappeler les consignes de démontage. L'opération pilote a aussi permis de collecter de la matière issue des chaluts pour réaliser des tests en vue de leur valorisation. Ce travail était nécessaire afin d'identifier les solutions possibles pour traiter les chaluts. Les résultats étant encourageants, la recherche de débouché pour le PE de Boulogne sur Mer devrait être en bonne voie.

Néanmoins, il est nécessaire d'indiquer que la mobilisation des pêcheurs est un travail long et fastidieux, qui a pu être impulsé au cours des 12 derniers mois, mais qui demande d'être poursuivi. La démarche menée dans le cadre de RECYPECH aura permis de lancer une dynamique avec des acteurs locaux volontaires, en attente d'une amélioration des pratiques en matière de gestion des EPU.

Cela devrait se poursuivre dans ce sens car l'Association France Pêche Durable et Responsable a déposé un dossier de demande de financement pour continuer l'opération pilote en 2022.

3.3.1.2. Quartier maritime de Paimpol

Sur le quartier maritime (QM) de Paimpol, des prises de contact ont eu lieu dès le mois de novembre 2020. Le territoire avait pour ambition de mettre en place une démarche similaire à ce qui avait été vu

à la Cotinière par la structure Navicule Bleue. L'opération pilote s'est donc greffée sur une dynamique locale naissante, impliquant 6 ports :

Loguivy	Ports gérés par la CCI 22
Paimpol - Kerpallud	
Pors Even	
Loguivy sur Mer	
Trédez-Locquémeau	
Perros Guirec	Ports à gestion communale
Trebeurden	

Figure 17 : Liste des ports du quartier maritime de Paimpol inclus dans l'opération pilote

Source : Coopération Maritime

Sur les 6 ports impliqués dans l'opération pilote de collecte et de recyclage des EPU, le nombre de bateaux concernés est le suivant :

- Port de Kerpallud (Paimpol) : 3 navires
- Port de Loguivy sur Mer : 16 navires
- Port de Pors Even : 26 navires (1^{er} port du QM)
- Port de Trédez-Locquémeau : 4 fileyeurs et 4 chalutiers
- Port de Perros Guirec : 4 fileyeurs < 12 mètres + 1 fileyeur de 16 mètres + quelques chalutiers
- Port de Trebeurden : 2 petits bateaux pratiquant la pêche au filet.

Il a été décidé, au vu des types et volumes de déchets d'engins de pêche actuellement collectés sur ces ports, et au vu d'une flottille de pêche largement majoritaire en fileyeurs, de limiter le périmètre de cette opération pilote aux filets de pêche usagés (FPU) fins en PA.

La coordination et le pilotage opérationnel au niveau local ont été pris en charge par les collectivités Lannion-Trégor Communauté (LTC) et Guingamp Paimpol Agglomération (GPA).

Pour encadrer cette opération pilote et préciser les rôles/engagements de chacun, deux conventions ont été établies et signées : une entre la Coopération Maritime/RECYPECH et LTC-GPA et l'autre entre tous les acteurs locaux.

Par ailleurs, un document intitulé « charte pêcheur » a été élaboré afin de transmettre les consignes aux professionnels volontaires pour participer à l'opération pilote, et de valider leur engagement (**Annexe 5.12.2.2**).

Des panneaux signalétiques, en format A2, ont également été réalisés afin d'indiquer les emplacements dédiés à la collecte des big bags de FPU sur les ports (**Annexe 5.12.2.3** et **Figure 17** ci-dessous).

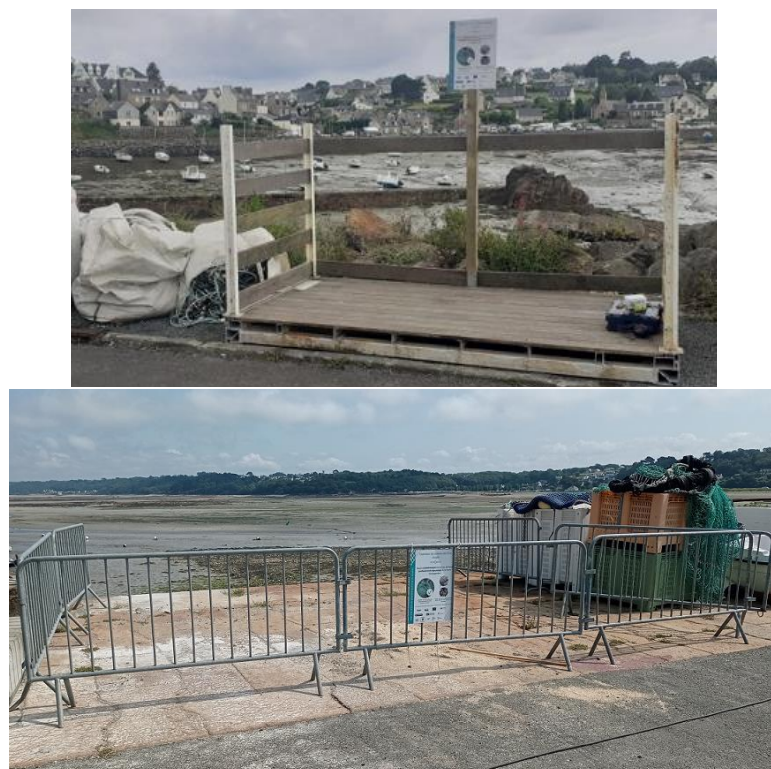


Figure 18 : Installations mises en place à Loguivy sur Mer (en haut) et à Perros Guirec (en bas)

Source : Coopération Maritime

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux acteurs locaux impliqués et leur(s) rôle(s) dans cette opération pilote :

Acteurs	Fonction / Description	Rôle(s) dans l'opération pilote
CCI Côtes d'Armor	Gestionnaire de 4 ports impliqués dans l'OP	Installation sur les ports de zones dédiées à la collecte des big bags de filets usagés
Coopérative Maritime de Paimpol	Vente d'article de pêche aux professionnels et mutualisation de certains services	Remise des big bags vides aux pêcheurs et transmission des consignes ; collecte et transport des BB pleins de FPU du port vers l'atelier de l'ESATCO ; récupération des ralingues démontées et transport de l'ESATCO vers le port pour retour aux pêcheurs
Commune de Perros Guirec	Gestionnaire du port de Perros Guirec	Aménagement d'une zone de collecte sur le port et suivi opérationnel.

ESATCO 22 – Site de Plourivo	Réseau d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESAT et Entreprises adaptées employant des travailleurs handicapés ou en réinsertion professionnelle...)	Nettoyage et démontage des filets fins usagés collectés sur les 6 ports pour séparer les nappes en PA à valoriser
Fil&Fab	Entreprise basée à Plougonvelin près de Brest, qui développe depuis 2017 une activité de valorisation matière des filets de pêche en PA	Organisation de la logistique transport des nappes PA démontées de l'ESATCO vers Fil&Fab, et transformation en granules PA (broyage internalisé et extrusion sous-traitée)
NANOVIA	Entreprise basée à Louargat (dans le 22 près de Guingamp) qui produit et distribue depuis 6 ans des filaments thermoplastiques, composites, métalliques et céramiques destinés à l'impression 3D pour des applications industrielles	Valorisation du produit final (granules) issu du recyclage des filets fins collectés en filaments plastiques destinés à l'impression 3D

Figure 19 : Tableau récapitulatif des actions par acteurs

Source : Coopération Maritime

Deux comités ont été formés et se sont réunis à plusieurs reprises durant les 12 mois du projet RECYPECH (Comptes-rendus des 3 principales réunions de COTECH en **Annexe 5.12.2.1**) :

- Un comité technique (COTECH) regroupant l'ensemble des acteurs locaux listés ci-dessus ainsi que la Coopération Maritime ;
- Un comité de pilotage regroupant l'ensemble des opérateurs, décideurs, financeurs, et partenaires soit le CD22, la région Bretagne, le CDPMEM22, l'ADIT et l'ADESS.

Le circuit qui a été mis en place dans le cadre de l'expérimentation est le suivant :

- Les pêcheurs volontaires pour participer à l'expérimentation mettent leurs filets fins usagés non démontés (donc avec ralingues flottantes et/ou plombées) dans les big bags de 1 m3 remis pas la Coopérative et marqués au nom du bateau. Ces big bags sont stockés sur le port sur les zones dédiées.
- Les pêcheurs préviennent la Coopérative pour l'enlèvement.
- La Coopérative vient récupérer les BB pleins et les transporte jusqu'à Plourivo dans les locaux de l'ESATCO.
- Les filets sont nettoyés puis désassemblés afin de séparer les nappes en PA-6 des cordages, par les travailleurs de l'ESATCO avec encadrement par un moniteur d'atelier.
- Les cordages (ralingues) sont ramenés dans des big bags marqués au nom du bateau sur les ports pour restitution aux pêcheurs.
- Les nappes de PA-6 sont collectées sur le site de l'ESATCO par un transporteur mandaté par Fil&Fab pour être amenées sur leur site à Plougonvelin.

Fil&Fab réalise la régénération de la matière puis envoie les granulés de PA recyclé à NANOVIÀ pour valorisation du produit final => filaments destinés à l'impression 3D.

Concernant la phase de démontage, qui représente le principal coût de cette filière, il a été convenu dans un premier temps que le service rendu par l'ESATCO aux pêcheurs leur serait facturé via la Coopérative (10EUR/nappe démontée). Mais dans un second temps, au vu des difficultés constatées, il a été décidé de financer cette étape sur les fonds RECYPECH dédiés au projet d'opération pilote.

Par ailleurs, l'ESATCO a investi près de 13 000,00 EUR, financés à 80% par des fonds publics, pour équiper 3 de ses sites afin de réaliser ces opérations de pesage /nettoyage/démontage des filets de pêche usagés.

Une conférence de presse s'est tenue en juillet 2021 sur site, au cours de laquelle l'expérimentation, les acteurs participants, et les premiers résultats ont été présentés sur les ports.

Synthèse des principaux résultats quantitatifs obtenus mi-octobre 2021 :

- 30 courriers adressés aux pêcheurs et 3 chartes signées,
- 4 big bags collectés, soit 888 kg de FPU,
- 110 kg de nappes en PA valorisées,
- 665 kg de ralingues démontées restituées aux pêcheurs : poids important des ralingues retournés aux pêcheurs (75%),
- Valorisation de plus de 95% de la matière collectée (algues et autres déchets valorisés en compost par ESATCO),
- NANOVIÀ a réalisé un test de valorisation sur un échantillon de 50 kg de granules issues de filets de pêche en PA-6 transformés par Fil&Fab (source non locale) : les résultats se sont avérés très encourageants.

Synthèse des principaux résultats qualitatifs :

Les points positifs :

- Absence de conflits d'usage sur les ports
- Pas ou peu de dépôt sauvage sur les zones dédiées à la collecte sur les ports
- Des compétences acquises au niveau de l'ESATCO : un partenaire prêt à être mobilisé de façon pérenne si nécessaire
- Les déchets organiques récupérés lors du nettoyage des FPU ont été valorisés en compost par ESATCO (dans le cadre de leur activité maraîchage)
- La coopérative maritime locale très impliquée

Les points à améliorer :

- La communication vers les pêcheurs => prévoir des réunions d'information sur les ports ou des rendez-vous individualisés pour augmenter la mobilisation.
- Coût de la prestation démontage mal accepté par les pêcheurs
- Renforcement de la mobilisation des acteurs portuaires

En conclusion sur cette opération, il est important de retenir qu'il s'agit d'un grand pas en avant pour la filière locale. Même s'il est à déplorer la faible quantité de matière collectée, cette expérimentation a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs sur une action collective en mode concerté, de mieux appréhender les difficultés, et enfin d'initier un atelier de désassemblage de filets fins localement. Au

global cette action, que les acteurs locaux cherchent à pérenniser, devrait favoriser l'intégration des ports du quartier maritime de Paimpol dans la future filière nationale.

3.3.1.3. Port de Lorient

Les échanges avec le port de Lorient ont eu lieu début 2021. Une visite a été organisée sur le port à la fin du mois de janvier 2021 en présence du port, la SEM (Société Economie Mixte) de Keroman et du Comité Département des Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM). Lors de la visite et des échanges, il a été mentionné le fait que le port disposait déjà de solutions pour le recyclage des filets fins. Dans ce cadre, l'opération pilote devrait porter son attention sur la question des chaluts.

Avant de démarrer l'opération pilote, les acteurs locaux ont indiqué qu'il était nécessaire de mieux connaître les pratiques des pêcheurs en matière de gestion des EPU. Pour cela, le CDPMEM a été sollicité pour mener un travail d'enquête auprès de plusieurs pêcheurs en se basant sur les questions suivantes :

- Période de ramendage ?
- Où se fait le ramendage ?
- Gestion des déchets ? (Chutes et alèzes)
- Quelle volume d'EPU ?
- Durée moyenne d'un EP ?
- A quelle fréquence un EPU entier est-il jeté ?
- Combien d'EPU entiers sont en moyenne jetés par an ?
- Mode de transport des EPU
- Prêt à démonter les éléments du chalut pour un meilleur recyclage ?
- Participation à l'expérimentation
- Commentaires

Trois retours ont été obtenus et les principales informations obtenues indique que :

- Le ramendage des chaluts se fait toute l'année
- Le lieu utilisé dépend des armements : soit dans un local de l'armement, soit à bord ou sur les quais
- Le volume est aléatoire mais n'a pu être précisé
- La durée d'utilisation est entre 2 et 4 ans en moyenne

A la suite de ce travail d'enquête un comité opérationnel s'est constitué avec :

- Le port – SEM de Keroman => gestionnaire du port,
- Le CDPMEM => perception et lien avec les professionnels,
- La Coopérative maritime de Lorient / Tecnorope => collaborateur technique + mise à disposition d'une zone de démontage des chaluts dans les locaux de la coopérative,
- La Coopération maritime représentée par la Cheffe de Projet RECYPECH et la consultante de MK Développement => pilotage et suivi de l'opération pilote.

Ce comité s'est réuni quasi mensuellement pour assurer un suivi et identifier les points bloquants pour le bon déroulement de l'opération (**Annexe 5.12.3.1**).

La communication auprès des pêcheurs pour identifier les professionnels volontaires s'est faite, après qu'un document indiquant les consignes de démontage soit réalisé. (**Annexe 5.12.3.1**).

Les différents mails, sms et affiches n'ont pas vraiment suffi à mobiliser les armements. Un seul armement structuré a collaboré dans le cadre de cette opération pilote. Il a séparé les alèzes en PE des alèzes en autre matière et les a stockés dans des BB qui lui ont été remis par la SEM ou par le Coopérative maritime de Lorient. L'objectif était de collecter la plus grande quantité possible de PE afin d'envoyer un échantillon de plusieurs tonnes à la société Plastix (cf. point 3.1.2.2).

Etant donné qu'il n'y a pas eu suffisamment de matière et qu'il était pertinent de quantifier le temps que le démontage d'un chalut pouvait représenter, il a été décidé par les acteurs locaux de l'opération pilote de Lorient de mener des journées de démontage des chaluts par le biais d'une structure d'insertion. Au total, 3 journées ont été prévues (fin juillet et fin octobre 2021) avec 2 personnes issues de la structure d'insertion NEO Emploi 56 (**Figure 19**). Le démontage s'est fait dans les locaux de Tecnorope au niveau de la câblerie.



Figure 20 : Opération de démontage d'un chalut dans les locaux de Tecnorope

Source : Coopération Maritime

Lors de la première journée, 2 BB de PE vert 100% ont été obtenus. Ils pèsent respectivement 58 kg (celui qui n'est pas plein) et 76 kg (celui qui est plein). Le démontage réalisé était très fin, fait nœud par nœud pour éviter de la perte de matière. Les 2 autres journées ont été réalisées avec un peu moins de finesse afin d'essayer d'obtenir plus de volume.

Par ailleurs, les agents portuaires de la SEM ont aussi collecté des chutes de chaluts sur les quais et les ont mis en BB.

Début septembre le bilan des BB collectés était de 3 BB 100% PE collectés + 1 en cours de remplissage par les agents du port + 2 BB de chutes neuves 100% PE en cours de remplissage à l'atelier de montage des chaluts de la coopérative de Lorient.

Avec l'opération de démontage du mois d'octobre 2021, ce sont au total 12 BB d'alèzes 100% PE qui ont été envoyées au Danemark pour test de recyclage pour un poids total de 869,50 kg.

Synthèse des principaux résultats quantitatifs obtenus mi-octobre 2021 :

- 83 mails et 7 sms envoyés aux pêcheurs par le CDP MEM 56,
- 1 armement (4 navires) qui a participé activement,
- 3 jours de démontage par NEO Emploi 56,

- 12 BB de 1m3 collectés et envoyés en valorisation soit 869,50 kg,

Synthèse des principaux résultats qualitatifs :

Les points positifs :

- Mise en place d'un groupe d'acteurs dynamique (SEM, CDP et Coopérative Maritime de Lorient/Tecnorope),
- Travail de sensibilisation et approche des pêcheurs entamés sur la thématique de la gestion des EPU,
- Formation de la structure d'insertion au démontage des filets et des chaluts : nouvelle compétence pour les personnes mobilisées et solution identifiée pour le démontage des EPU si cette étape ne peut être réalisée par les pêcheurs eux-mêmes.

Les points à améliorer :

- Renforcement de la mobilisation des acteurs => de manière générale la mobilisation des pêcheurs a été compliquée
- Inciter les pêcheurs à démonter leur matériel et à participer à la collecte sélective

En conclusion, sur cette opération pilote, on peut noter que les acteurs mobilisés la SEM, le CDP 56 et la Coopérative Maritime de Lorient/Tecnorope ont été des acteurs dynamiques et investis. Le fait d'avoir la coopérative a permis de bénéficier d'une expertise technique sur la composition des chaluts. De plus, la SEM est un acteur particulièrement investi sur la question de la gestion des déchets portuaires et notamment des EPU, il y avait donc pour eux, un véritable enjeu à améliorer la gestion des chaluts. Pour sa part, de CDP 56 a été un acteur essentiel pour assurer le lien avec les pêcheurs pour mieux connaître leur pratique et l'acceptabilité sur la démarche de démontage des chaluts. Malheureusement la mobilisation des pêcheurs n'a été pas vraiment été au rendez-vous. Il a fallu procéder à de nombreuses relances et malgré cela, il n'y a qu'un seul armement qui s'est porté volontaire. Il serait nécessaire de poursuivre les travaux de communication auprès de ces derniers pour que la démarche de démontage et de collecte sélective des chaluts soient acceptés.

Les BB de chaluts ont été envoyé en test de valorisation matière au Danemark. Les résultats n'ont pas encore été obtenu.

3.3.1.4. Port la Nouvelle

Pour permettre une plus grande exhaustivité des situations portuaires et des matières rencontrées et à valoriser, retenir un port de la façade Méditerranée était incontournable. En effet, il y a en France de très nombreuses spécificités dans la pêche, notamment en termes de pratiques et d'engins de pêche sur cette façade.

C'est pourquoi, après quelques échanges avec le CEPRALMAR, centre régional d'appui technique dédié aux activités de la pêche sur les ports d'Occitanie, il a été décidé de retenir le port de Port-la-Nouvelle comme site pilote pour expérimenter un circuit de collecte et de recyclage des EPU.

Les filets fins en PA-6 faisant déjà l'objet d'une étude régionale, impulsée et soutenue par le CEPRALMAR, visant à proposer un schéma de collecte mutualisée entre les différents ports d'Occitanie en vue de favoriser leur recyclage, l'opération pilote RECYPECH s'est concentrée sur les chaluts usagés.

Une des particularités des chaluts utilisés sur ce port, et plus largement sur la façade méditerranée, réside dans la composition simplifiée : en effet les alèzes sont presque exclusivement toutes composées de PA-6. Le détail de la constitution de ces chaluts a déjà été abordé au paragraphe 3.1.1. « Caractérisation » et en **Annexe 5.4.**

Il en réside un déchet plus simple à traiter car le démontage pour séparer les matières s'avère beaucoup plus rapide que sur les chaluts de fond et semi-pélagiques des façades Atlantique et Manche.

Pour cette opération pilote, un comité technique restreint a été constitué, avec :

- Le Responsable de l'activité pêche de la SAS 3PLN, gestionnaire du port,
- Une chargée de mission du CEPALMAR,
- La Coopération maritime représentée par la Cheffe de Projet RECYPECH et la consultante de MK Développement.

Les membres se sont réunis à plusieurs reprises au cours du projet, en présentiel, mais surtout en visio-conférence (comptes-rendus des 3 principales réunions en **Annexe 5.12.4.1**).

Les rencontres se sont achevées sur une réunion de clôture le 11 octobre 2021 sur le port, avec pesage des 6 big bags contenant la matière collectée par les pêcheurs durant l'opération pilote. De plus, une conférence de presse s'est tenue ce jour-là sur site en présence de pêcheurs, dont le Président du Comité Régional des Pêches Occitanie Bernard PEREZ (**Figure 20 et 21**).



Figure 21 : Big bags d'alèzes PA collectées par les pêcheurs de Port-la-Nouvelle

Source : Coopération Maritime



Figure 22 : Bernard PEREZ et Thomas GARCIA – Deux des pêcheurs chalutiers ayant participé à l'expérimentation

Source : Coopération Maritime

Pour préparer l'expérimentation et mobiliser les pêcheurs, des entretiens en direct ont pu être réalisés sur place avec les 5 chalutiers attachés au port de Port-la-Nouvelle, afin de leur expliquer le déroulement, les enjeux et objectifs de l'expérimentation, et de savoir s'ils étaient volontaires pour participer. Ils ont tous réservé un accueil très ouvert à ce projet et accepté de se mobiliser.

Par ailleurs, des échantillons de différentes parties de chaluts usagés collectés sur le port par le CEPALMAR ont été envoyés pour analyse chez ID Composite (entreprise bretonne partenaire de Fil&Fab) afin de caractériser la matière. Les résultats détaillés sont présentés dans le paragraphe 3.1.1. « Caractérisation ». Il en ressort que les alèzes blanches constituant la majeure partie du chalut méditerranéen sont bien en PA-6 (comme les filets fins dit « filets nylon »).

Par la suite une « charte pêcheur », sous forme d'un document A4 (**Annexe 5.12.4.2** et **Annexe 5.12.4.3**), a été élaborée avec un récapitulatif illustré des consignes de démontage de leurs chaluts usagés en vue de collecter un déchet monomatière en PA-6, valorisable potentiellement chez un régénérateur.

Le circuit mis en place dans le cadre de cette expérimentation a été le suivant :

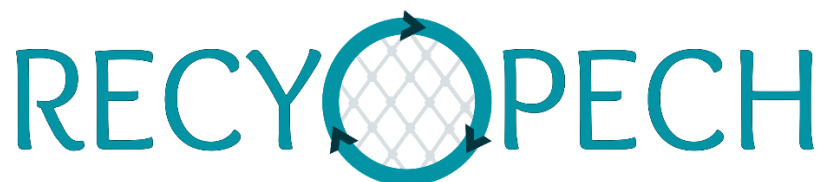
- Une « charte pêcheur » avec les consignes de démontage des chaluts a été remise à chaque armement chalutier, avec un jeu de 2 big bags neufs et vides de 1m3.
- Les pêcheurs ont réalisé eux-mêmes le démontage des engins en séparant les cordages des alèzes blanches de chalut (en PA-6) et ont mis ces alèzes dans les big bags.
- Les pêcheurs ont contacté le port un fois leur big bag rempli.
- Le port est venu collecter les big bags pleins et les a entreposés sur un espace sécurisé en attendant l'enlèvement.
- Un échantillon de 60 kg a été prélevé dans ces big bags pour envoi à Fil&Fab afin que soit réalisé un test de broyage avec leur broyeuse et un test d'extrusion chez leur sous-traitant français. Ce type de test permet de vérifier la faisabilité de l'expérimentation sur des plus gros volumes et de paramétrer les machines. Les résultats du broyage de cet échantillon sont présentés dans l'**Annexe 5.12.4.4**.
- Les 6 big bags ont ensuite été pesés sur le port (600 kg collectés) puis transportés, via un camion dédié financé par le projet RECYPECH, vers Fil&Fab à Brest pour broyage et envoi du broyat en extrusion chez leur sous-traitant pour obtenir des granulés.
 - ⇒ Les résultats de l'étape de broyage ont montré que sur les 600 kg traités seuls 200 kg ont pu être valorisés (broyat).
 - ⇒ Les résultats de la phase extrusion (en cours) seront connus ultérieurement.

En conclusion, sur cette opération pilote, il est à souligner l'engagement et la bonne volonté de tous les pêcheurs chalutiers concernés, ainsi que la mobilisation efficace du gestionnaire portuaire et du CEPALMAR. Les résultats techniques sont quant à eux mitigés puisque l'étape de tri/broyage qui a été réalisée chez Fil&Fab a révélé un poids de matière valorisable de 200 kg, soit seulement 1/3 de la matière collectée. Les consignes de collecte restent donc à affiner afin de maximiser le taux de matière valorisable sur la quantité collectée.

3.3.2. Communication

Pour permettre une communication efficace dans le cadre de ce projet, plusieurs actions ont été réalisées.

Au lancement, une identité visuelle a été créée pour donner de la visibilité au projet :



Bleu turquoise
HEXA : #0294A5
RGB : 2, 148, 165



Vert sapin
HEXA : #03353E
RGB : 3, 53, 62



Gris clair
HEXA : #D8DFE3
RGB : 216, 223, 227

Figure 23 : Charte graphique RECYPECH

Source : Coopération Maritime

Ensuite, des articles de presse au niveau local et national ont été rédigés, comme par exemple, un article dans la presse spécialisée Le Marin, en mars 2021 (**Annexe 5.13**) et en novembre 2021 dans le magazine breton Ar Men. De plus, RECYPECH et la démarche menée ont aussi été présenté au salon professionnel Itechmer 2021 à Lorient :



Figure 24 : Bandeau de communication Itechmer 2021

Source : Itechmer

Cette intervention s'est faite dans le cadre de deux conférences :

- « Blue Day : Objectif Zéro Plastique
- Table ronde « Responsabilité Elargie des Producteurs et solutions pour limiter les pollutions plastiques en mer : objectif 2025

Au cours, du projet et comme déjà présenté précédemment dans le cadre des opérations pilotes, des affiches, pour expliquer les consignes de démontage, ont été réalisée par la Coopération Maritime (à retrouver dans les **Annexe 5.12.1 à 5.12.4**).

Enfin, dans le but de créer un outil simple et synthétique, une vidéo en format motion design, d'une durée de 2 minutes environ a été créée. Elle est accessible sur la chaîne Youtube de la Coopération Maritime depuis fin 2021.

A retenir

Volet 1 : Des avancées en R&D :

- Un constat sur les chaluts : les pélagiques sont en majorité en PA, ceux de fond et à perche en majorité en PE
- Identification de solutions pour le recyclage des chaluts PE : en France et en Europe → des tests encourageants

Volet 2 : Un groupe de travail dynamique

- Un élargissement de la réflexion à la conchyliculture
- Une présentation REP réglementée / Filière volontaire réalisée
- Un plus fort intérêt pour la filière volontaire manifesté

Volet 3 : Des territoires volontaires

- 4 opérations pilotes : Boulogne sur Mer, le quartier maritime de Paimpol, Lorient, Port la Nouvelle
- Des actions de collecte de filets et/ou de chaluts réalisées
- Un intérêt pour la démarche mais une mobilisation des pêcheurs compliquée pour le démontage

Des actions de communication dans la presse locale et nationale.

Un film pédagogique réalisée en novembre 2021.

4. Conclusions/perspectives

Malgré un contexte sanitaire compliqué (Covid toujours bien présent en 2021) et une actualité dans le secteur de la pêche plutôt instable (Brexit et augmentation des prix du carburant), le projet RECYPECH a réussi à tirer profit des 12 mois prévus pour mener à bien un grand nombre d'action.

Au sein du volet R&D, des analyses et des caractérisations ont permis d'améliorer grandement la connaissance concernant les matières qui constituent les chaluts.

A présent, il a été clairement identifié que certains chaluts sont constitués majoritairement de PE : ce sont les chaluts de fond et à perche. Ceux constitués majoritairement, voire quasi exclusivement, de PA, sont les chaluts pélagiques : c'est notamment le cas des chaluts de méditerranée.

Grâce à ces travaux de caractérisation, différentes pistes de valorisation matière (recyclage) ont pu être identifiées en France ou à l'étranger.

Dans le cadre du volet filière, RECYPECH a permis de consolider et d'élargir le groupe de travail à de nouveaux metteurs en marché de la pêche et de la conchyliculture. Les réunions organisées ont eu pour but d'approfondir les différences entre filière volontaire et filière REP réglementée, et de préciser l'organisation qu'une telle filière pouvait adopter (en termes de gouvernance, de forme juridique et d'organisation opérationnelle).

Grâce à cela, un consensus autour de la filière volontaire a été obtenu ; mais des synergies ou un adossement à une filière existante doivent être envisagés au vu des faibles volumes d'engins usagés dans le secteur de la pêche.

Concernant le volet accompagnement des acteurs locaux, 4 opérations pilotes ont pu être mises en place sur les 3 façades maritimes de la métropole dans les ports de Boulogne sur Mer, sur le quartier maritime de Paimpol, à Lorient et Port la Nouvelle. Elles ont concerné les filets fins et/ou les chaluts usagés en fonction des volontés d'action de chaque territoire.

Pour chacune d'entre elle, la mobilisation du comité opérationnel a été fluide et pas de difficulté majeure rencontrées pour identifier les principaux interlocuteurs. Du côté des professionnels de la pêche, il a été plus compliqué d'impulser une mobilisation, qui s'est faite petit à petit pour bon nombre de ports.

Cependant, pour 3 ports sur 4, les volumes d'EPU collectés ont pu être envoyés en test de valorisation matière avant la fin du projet.

En synergie avec les opérations pilotes, des outils de communications ont été créés. Ils ont été adaptés aux 4 ports pilotes et sont aisément adaptables pour d'autres structures portuaires. De plus, des actions de communications ont été menées dans la presse et lors de conférences.

Les résultats obtenus dans le cadre de RECYPECH mettent en évidence qu'il est indispensable de massifier les gisements d'EPU avant envoi pour valorisation. Ce constat est d'autant plus prégnant sur la gestion de fin de vie des chaluts, et réellement incontournable pour pouvoir proposer un modèle économiquement viable support de la future filière nationale.

La mobilisation et la motivation des acteurs locaux est une nouvelle fois un élément majeur du projet, mais on constate qu'il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement afin d'impulser une dynamique sur l'ensemble du territoire.

Cet accompagnement devrait permettre de favoriser la mise en place d'une filière nationale de gestion des EPU opérationnelle et efficiente. La mobilisation et la motivation des acteurs locaux est une nouvelle fois un élément majeur du projet, mais il est constaté qu'il est nécessaire de poursuivre

l'accompagnement pour impulser une dynamique sur l'ensemble du territoire. Cet accompagnement devrait également permettre d'aider à la préparation et l'organisation de la future filière de gestion des EPU.

5. Annexes

5.1. Compte-rendu COPIL 1



Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

Compte rendu Réunion du 1^{er} Comité de Pilotage (COPIL) RECYPECH

14 /01/2021

Le 1^{er} COPIL du projet RECYPECH s'est tenu le 14 janvier 2021, en visioconférence via Zoom.

○ L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel de l'objectif général, des objectifs de chaque volet et du calendrier prévisionnel
- Etat de l'avancement de la démarche
 - Volet 1 R&D
 - Volet 2 Maquette filière volontaire
 - Volet 3 Opérations pilotes et communication
- Questions diverses
- Prochaine date de COPIL

○ Présent(e)s

DELBEQUE	Catherine	DPMA
GUEGUEN	Mathilde	CMCS
HALL	Jean-Luc	CNPMEM
MAIGNAN	Karine	Consultante CM
MOURTADA	Anaïs	CNPMEM
THOMAS	Paul	FFP
VELUT	Jean-Loup	CM

○ Excusée

PILLET	Adeline	ADEME
--------	---------	-------

1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10

Glossaire

ADEME	Agence de la Transition Ecologique
APAM	Association pour la Pêche et les Activités Maritimes
CM	Coopération Maritime
COPIL	Comité de Pilotage
CRP	Comité Régional des Pêches
DGPR	Direction Générale de Prévention des Risques
DPMA	Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
EPU	Engins de Pêche Usagés
FFP	France Filière Pêche
FPU	Filets de Pêche Usagés
GALPA	Groupe d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture
O.P	Opérations pilotes
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PE	Polyéthylène
QM	Quartier maritime
R&D	Recherche et Développement
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
SEPD	Société d'Exploitation des Ports du Détroit

Contenu

Jean Loup VELUT (JLV) remercie les participants d'être présent pour ce 1^{er} COPIL et propose de réaliser un tour de caméra sur la base du tableau de la diapo 2. Puis il rappelle l'ordre du jour, en diapo 3, qui avait été envoyé au membre au préalable.

1. Rappel de l'objectif général, des objectifs de chaque volet et du calendrier prévisionnel (Cf. CM_RECYPECH_Présentation COPIL1_20210114)

Mathilde GUEGUEN (MG) démarre la présentation par un rappel de l'objectif général du projet RECYPECH, qui est d'accompagner le secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des engins de pêche usagés (EPU) en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU.

RECYPECH est découpé en 3 volets :

- Le volet 1 concerne les démarches de R&D dans le but d'identifier des solutions permettant la valorisation et/ou le recyclage matière des chaluts usagés constitués en polyéthylène (PE) et éventuellement de trouver des solutions pour les autres EPU.
- Le volet 2 concerne le travail collaboratif avec les acteurs de la mise en marché. Il s'agit d'élaborer une maquette détaillée de l'éco-organisme dédié aux EPU afin que l'outil soit prêt pour mettre en place la filière quand les situations de la mise en marché sera stabilisée.
- Le volet 3 concerne les actions de communication pour faire connaître la démarche de filière et notamment le texte de loi et ses dispositions mais également la mise en place d'opérations pilote sur les ports. Cela devrait permettre de favoriser la pré-collecte et le tri sélectif des EPU au sein des espaces portuaires puisque cette étape sera nécessaire pour faire fonctionner de manière optimisée la filière de collecte et de gestion des EPU.

2



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10

Il est rappelé que le projet est prévu sur 12 mois de novembre 2020 à octobre 2021. Trois COPIL seront réalisés pour informer les membres des avancées de RECYPECH et un rapport final devrait être rédigé pour le mois d'octobre 2021.

Remarques/Questions :

Catherine DELBECQUE (CD) indique qu'il ne faudra pas attendre le 1^{er} janvier 2025 pour mettre en place la démarche volontaire. Il faudra que des étapes soient franchies bien avant cette date.

⇒ MG répond qu'il est important de prévoir une réunion de travail CM/DPMA/DGPR pour aborder le sujet dans les meilleurs délais. Pour connaître les attentes précises des ministères sur le sujet.

Paul THOMAS (PT) se questionne sur le rôle des metteurs en marché dans le projet et sur leur absence lors de ce COPIL.

⇒ JLV répond que les metteurs en marché sont très pris et qu'ils ne peuvent pas participer à ce COPIL. Cependant, des réunions de travail sont réalisées entre le CM et les acteurs de la mise en marché pour avancer sur ce sujet.

2. Etat de l'avancement de la démarche (Cf. CM_RECYPECH_Présentation COPIL1_20210114)

Volet : 1 R&D

Karine MAIGNAN (KM) présente les travaux menés dans le cadre du volet 1. Elle informe qu'un test de recyclage est en cours sur un échantillon de chaluts usagés de 5kg, fourni par l'entreprise Le Drezen. Cette expérimentation est réalisée par l'entreprise PlastixGlobal, basée au Danemark, qui bénéficie d'une expérience concernant le recyclage des PE. Le contact identifié chez eux a indiqué que des résultats pourraient être fournis au cours du mois de janvier 2021 par l'envoi de granulés et de photos. Si les tests donnent satisfaction, un partenariat de long terme pourra être envisagé. Néanmoins, pour cela, il est nécessaire d'avoir une idée plus précise des gisements de chaluts usagés (ou mis sur le marché) et des débouchés dans lesquels pourraient être utilisés les granulés issus de leur recyclage, tels que des caisses de criées, des poubelles ou des seaux...

Une autre action est aussi en cours avec un acteur majeur de l'industrie du déchet et du recyclage qui préfère rester anonyme pour le moment. Les travaux sont menés sur le port de Boulogne sur Mer par l'animatrice du GALPA Littoral Opale avec la collaboration de la SEPD. Cet acteur a déjà tenté plusieurs tests de recyclage des filets mais il s'est heurté aux problèmes d'avoir un produit non propre puis multi matière, donc non recyclable. Il faut savoir que le chalut est ramené par des boutes qui ne sont pas de la même matière que le reste de l'alèze. Il faut assurer un désassemblage complet de l'engin pour qu'il soit recyclable. La technique de recyclage testée ici est réalisée en extrusion, c'est-à-dire que le chalut est broyé, puis fondu et enfin mis en granule pour fabriquer un nouveau produit en plastique.

Les dernières expérimentations prennent en compte les obstacles précédemment rencontrés, elles se poursuivent et semblent donner des résultats encourageants.

Par ailleurs, il est aussi envisagé de réaliser des tests avec une entreprise française spécialisée dans le recyclage du PE. Il s'agit de l'entreprise MP Industrie avec laquelle une collaboration est en discussion.

3



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



Cette entreprise fabrique du mobilier urbain neuf. Elle a déjà travaillé avec l'APAM en région PACA sur le recyclage des pochons à moules. Les essais réalisés, en extrusion, en 2019 et 2020 sont prometteurs. Il convient de travailler sur la question des débouchés.

Remarques/Questions :

CD demande quel type de matière a été envoyée à PlastixGlobal.

⇒ KM répond qu'il s'agit de matière usagée propre et d'un déchet mono matière.

Jean Luc HALL (JLH) demande s'il ne faudrait pas travailler sur la conception des engins neufs pour faciliter le recyclage ensuite.

⇒ MG indique qu'il serait idéal d'avoir un engin mono matière mais pour des raisons économiques et techniques les produits multi matériaux sont choisis. De plus, les engins sont conçus dans les pays asiatiques comme la Chine et c'est compliqué de révolutionner la conception sur des territoires éloignés surtout que ce sont des pratiques mondiales.

CD précise qu'il y a des travaux de normalisation en cours qui vont dans le sens d'une réflexion d'engins éco conçus.

PT demande si l'éco organisme a vocation à mener des actions de sensibilisation.

⇒ KM répond que oui tout à fait c'est dans ses missions.

Volet 2 : Maquette filière volontaire

MG informe que sur le volet 2 il n'y a pas d'avancées spécifiques. Une lettre d'intention a été envoyée fin juillet par 3 acteurs de la mise en marché d'engins de pêche. Une réponse a été reçue le 6 janvier 2021 signée de la Ministre de la Mer et de la Ministre de la Transition Ecologique.

Ce courrier était attendu par les metteurs en marché pour voir comment avancer sur le sujet, mais étant donné qu'il vient d'arriver, la CM n'a pas eu le temps de prendre contact avec les destinataires du courrier des Ministres. Une réunion va être programmée prochainement pour travailler sur le sujet.

Volet 3 : Opérations pilotes et communication

KM annonce que le projet initial prévoyait entre 3 et 5 opérations pilotes (O.P). Etant donné les délais, il est prévu que 4 opérations pilotes soient mises en place sur le territoire national.

- **Boulogne sur Mer** (dpt 62, façade Manche) : schéma logistique en cours de construction pour gisement ciblé filets fins et chaluts usagés ; acteurs locaux motivés et très impliqués, plusieurs réunions déjà réalisées ; un enclos spécifique dédié à la collecte des EPU va être construit ; une dizaine de pêcheurs volontaires en cours de « recrutement » pour le test ; une structure d'insertion dans le circuit pour l'étape de désassemblage des filets et chaluts.
- **Quartier maritime (QM) de Paimpol** (dpt 22, façade Atlantique) : dynamique locale déjà impulsée avant RECYPECH, par deux Communautés d'Agglomérations, impliquant 6 ports du QM ; acteurs locaux très impliqués et volontaires pour apporter des moyens humains et techniques pour la phase test ; conventions en cours de rédaction pour encadrer l'opération

4



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



et le rôle de chaque partenaire ; une structure d'insertion dans la boucle (ESATCO) pour le démontage des FPU ; massification des FPU des 6 ports prévue.

- Lorient (dpt 56, façade atlantique) : premiers contacts fin 2020 avec avis favorable des acteurs locaux ; visite du port le 27 janvier 2021 ; O.P prévue avec focus sur la gestion des chaluts usagés ; réunion de lancement à organiser.
- Occitanie – Port-la-Nouvelle (dpt 11, façade Méditerranée) : projet d'O.P. RECYPECH inscrit en parallèle et en synergie avec deux études qui vont être menées au niveau régional (recensement des gisements et proposition d'un schéma de gestion des FPU pour les ports des 3 départements Aude, Gard et Hérault) ; acteurs locaux à contacter sur le port de Port-la-Nouvelle. Visite du port à prévoir fin février 2021.

MG poursuit la présentation en indiquant que le projet RECYPECH a travaillé sur une identité visuelle et présente le logo. Elle informe également qu'un onglet dédié au projet a été créé sur le site internet de la CM.

Prochainement, une page Facebook devrait être créée, le site PECHPROPRE devrait être actualisé pour informer sur la continuité des travaux PECHPROPRE et PECHPROPRE 2. La CM a aussi collaboré avec le CRP de Bretagne pour participer à une série de films de sensibilisation sur les impacts de la pêche sur l'environnement marin dans le cadre du projet RESPECT. Elle a donc été interviewée pour parler de la REP engins de pêche et du recyclage des EPU. De plus, le journal Le Marin souhaite réaliser prochainement un article sur le projet. Enfin, un film de synthèse du projet RECYPECH sera aussi réalisé probablement en motion design.

Remarques/Questions :

CD rappelle que l'article 10 de la convention indique que pour afficher la participation des Ministères et/ou leurs logos, il est nécessaire de faire un courrier de demande spécifique. Il sera donc nécessaire de retirer les mentions des deux ministères en première page de la présentation.

⇒ MG répond que ce sera retiré sans délai et qu'un courrier sera aussi envoyé pour les prochains documents.

PT indique que FFP n'a pas la même politique que les Ministères et incite à afficher le logo de FFP ainsi que sa participation financière. Il indique également qu'il ne faut pas hésiter à transmettre les documents de communication produits dans le cadre de RECYPECH à FFP pour diffusion.

3. Questions diverses

JLV rappelle l'importance de faire une réunion avec les ministères (DPMA et DGPR) prochainement pour connaître plus précisément les attentes et les deadlines à avoir en tête pour mener la démarche de filière volontaire.

4. Prochaine date de COPIL

La date du 2^{ème} COPIL est arrêtée au 27 mai 2021 sous réserve de la disponibilité de l'ADEME. Il devrait se tenir en visio conférence, mais cela sera confirmé dans les prochains mois en fonction de la situation sanitaire.



5.2. Compte rendu COPIL 2



Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

Compte rendu Réunion du 2^{ème} Comité de Pilotage (COPIL) RECYPECH

27/05/2021

Le 2^{ème} COPIL du projet RECYPECH s'est tenu le 27 mai 2021, en visioconférence via Zoom.

○ L'ordre du jour était le suivant :

- Etat de l'avancement de la démarche
 - Volet 1
 - Volet 2
 - Volet 3
- Questions diverses
- Prochaine date de COPIL

○ Présent(e)s

DPMA	DELBEQUE	Catherine	X
CMCS	GUEGUEN	Mathilde	X
CNPMEM	HALL	Jean-Luc	Excusé
ADEME	LANG	Colin	Excusé
Consultante CM	MAIGNAN	Karine	X
CNPMEM	MOURTADA	Anaïs	X
ADEME	PILLET	Adeline	X
FFP	THOMAS	Paul	X
CM	VELUT	Jean-Loup	X

1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10

Glossaire

ADEME	Agence de la Transition Ecologique
APAM	Association pour la Pêche et les Activités Maritimes
CM	Coopération Maritime
COPIL	Comité de Pilotage
CRP	Comité Régional des Pêches
DGPR	Direction Générale de Prévention des Risques
DPMA	Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
EPU	Engins de Pêche Usagés
FFP	France Filière Pêche
FPU	Filets de Pêche Usagés
GALPA	Groupe d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture
O.P	Opérations pilotes
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PE	Polyéthylène
QM	Quartier maritime
R&D	Recherche et Développement
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
SEPD	Société d'Exploitation des Ports du Détroit

Contenu

Jean Loup VELUT (JLV) remercie les participants d'être présents pour ce 2^{ème} COPIL et propose de réaliser un tour de caméra sur la base du tableau de la diapo 2. Puis il rappelle l'ordre du jour, en diapo 3, qui avait été envoyé aux membres au préalable.

1. Etat de l'avancement de la démarche (Cf. CM_RECYPECH_Présentation COPIL2_20210527)

Mathilde GUEGUEN (MG) démarre la présentation en rappelant les 3 volets du projets RECYPECH que sont :

- Volet 1 relatif à la R&D pour trouver des solutions de recyclage des chaluts
- Volet 2 relatif à l'accompagnement des acteurs de la mise en marché d'engins de pêche à la mise en place d'une filière volontaire
- Volet 3 relatif à la mise en place d'opérations pilotes sur différents ports

Volet 1

MG (MG) indique que l'échantillon d'alèzes de PE de chaluts envoyé fin 2020 pour test à l'entreprise Plastix Global a donné des résultats encourageants. Mais pour des raisons de confidentialité l'entreprise nous a demandé de ne pas communiquer sur le sujet. Néanmoins des granulés issus de chaluts recyclés nous ont été envoyés afin de présenter les résultats de la transformation aux personnes intéressées. A présent pour étudier plus concrètement la faisabilité d'un partenariat, il est prévu de massifier plus de volume (environ 3 à 5 T) et de les envoyer chez Plastix. La démarche est impulsée au niveau du Finistère et de Lorient. Pour avancer sur le partenariat possible, il est aussi prévu une visite des locaux de Plastix au Danemark à l'automne.

Concernant la prise de contact avec MP Industrie il se trouve que le contact identifié est très difficile à joindre. Pour le moment, aucun échange n'a pu avoir lieu.

Par ailleurs, une prise de contact a pu être établie avec l'entreprise JJ Chicolino (qui travaille avec l'entreprise Filets Recyclage). C'est une société qui récupère principalement les filets de pêche mais aussi d'autres engins. Une visite de l'entreprise est arrêtée au 1^{er} juin 2021 pour se rendre compte de ce qu'ils gèrent et de la manière dont cette entreprise fonctionne.

Remarques/Questions :

Catherine DELBECQUE (CD) : Est-ce que les alèzes envoyées à Plastix étaient propres ?

⇒ MG répond que c'était des alèzes usagées mais plutôt propres. Il n'y a pas eu de commentaire concernant la salissure des produits envoyés.

Paul THOMAS (PT) : Est-ce que les granulés sont récupérés par la France ?

⇒ MG répond que pour le moment ce n'est pas le cas mais que si un débouché peut être trouvé en France, Plastix serait très intéressée.

Adeline PILLET (AP) : Est-ce que les granulés peuvent être pour des débouchés tels que Plasturgia, IPC ou autre ? Il y a également le programme ORPLAST qui pourrait être intéressant.

⇒ MG répond que les granulés pourraient être utilisés pour différents usages. Ça dépend des caractéristiques techniques demandées par les plasturgistes.

PT indique que lors d'un webinaire, l'entreprise Odyssey innovation a été présentée dans le cadre du projet INdIGO. Cette entreprise fabrique des kayaks en filets de pêche. Il pourrait être envisagé de prendre contact avec eux pour en savoir plus. Il s'agit d'un projet anglais dont le point de contact serait Monsieur THOMSON.

La présentation des avancées du volet 1 se poursuit en expliquant qu'une expérimentation de démontage de chaluts a eu lieu les 11 et 12 mars 2021 à Boulogne sur Mer. Le démontage a eu lieu par Rivages Propres, une association qui accueille des personnes éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales et/ou professionnelles (structure d'insertion). Au total, 10 big bags (BB) d'alèzes de 100% PE ont été démontés. Ces BB ont été envoyés pour un test de broyage et de recyclage auprès d'un acteur majeur français de l'industrie du déchet et du recyclage qui préfère pour le moment ne pas être identifié. Les résultats sont attendus dans les semaines à venir.

Remarques/Questions :

AP : Est-ce que la démarche a vocation à se pérenniser et à créer un process industrialisé/une chaîne de démontage ?

⇒ Karine MAIGNAN (KM) répond que le but c'est plus de travailler sur l'industrialisation du recyclage.

Volet 2

Concernant les avancées du volet 2, il est indiqué que plusieurs réunions ont eu lieu avec les metteurs en marché de la pêche, en février, avril et la prochaine aura lieu en juin. Il y a aussi des coopératives maritimes qui ont indiqué être metteurs en marché d'engins de pêche également, elles seront alors intégrées aux groupes de travail. Lors de la prochaine réunion, les différentes formes juridiques possibles seront présentées aux metteurs en marché pour le futur éco organisme. Les pistes envisagées sont : Association, SAS ou Société Coopérative.

Les différentes démarches se poursuivent pour avancer au mieux sur ce volet.

Remarques/Questions :

CD : Quels sont les metteurs en marché concernés ? Quels produits vendent-ils ?

⇒ MG répond que les produits sont principalement les filets et les chaluts. Par ailleurs, pour les metteurs en marché concernés se sont les mêmes que ceux cités dans les précédentes réunions : Kerfil, Le Drezen, Mondiet, certaines coopératives... Il y a une difficulté à associer d'autres acteurs car il y a une crainte de manque de confidentialité. Il est d'ailleurs demandé à plusieurs reprises comment les informations vont être collectées concernant les quantités mises en marché. Est-ce que l'ADEME peut donner des éléments à ce sujet ?

AD précise que le site SYDEREP qui collectera les données de mise en marché est un site qui est rodé depuis longtemps, 2015/2016. Ce site fonctionne bien pour les autres REP. Il convient de prendre contact avec Colin LANG qui suit le dossier sur les REP.

Par ailleurs, une prise de contact a eu lieu avec les metteurs en marché de la conchyliculture.

Deux démarches ont été menées pour ce secteur :

Identification des engins concernés :

- Filets extrudés
- Filets chaînettes
- Poches ostréicoles
- Coupelles
- Tubes
- Elastiques
- Crochets

Et identification des principaux metteurs en marché et prises de contact :

- CNG Emballages
- FILT
- Glynka
- Interma
- Matostrea
- Rom Plastica

Une première rencontre a pu avoir lieu avec CNG Emballages, FILT et Interma. Les acteurs conchylicoles ont envie d'avancer sur le sujet, la volonté est forte et le CNC est d'accord que la CM mène cette démarche. Une autre rencontre est prévue prochainement.

Remarques/Questions :

CD : Est-ce que le CNC est associé à ces travaux ?

⇒ MG répond que oui et que cette prise de contact avec les metteurs en marché de la conchyliculture s'est faite avec leur accord au préalable.

Volet 3

Pour faire un bilan des opérations pilotes Karine MAIGNAN (KM) démarre par le port de Boulogne sur Mer. Pour ce site, des réunions de suivi mensuelles ont été mises en place avec les acteurs locaux (SEPD, CRP, OP CME, OP From Nord, GALPA, Association France Pêche Durable et Responsable). De plus, un enclos fermé (de 100 m2) est en construction spécifiquement pour l'opération pilote et la collecte des engins de pêche usagés (EPU). Il devrait être mise en service début juin. L'enclos a été construit avec des financements GALPA FEAMP et Région. Plusieurs chalutiers et fileyeurs volontaires ont été identifiés par les organismes professionnels locaux. L'opération porte sur la collecte et le recyclage des filets et chaluts entre juin et octobre 2021. De nombreux BB de filets fins non démontés ont été collectés depuis le début de l'année 2021. Ces filets seront démontés par l'entreprise d'insertion Rivages Propres, avant envoi en recyclage. Pour communiquer sur l'opération, des affiches et panneaux (signalétique sur enclos) ont été installés. Une fiche technique de démontage des chaluts et des filets, ainsi qu'une charte d'engagement des pêcheurs ont aussi été élaborées par la CM en collaboration avec les acteurs locaux.

Au port de Lorient, des réunions mensuelles de suivi ont aussi été menées avec la responsable QHSE du port, le comité des Pêches du Morbihan et la Coopérative maritime de Lorient. La Coopérative collabore techniquement sur l'opération pour identifier les différentes matières. Il est également envisagé que l'atelier de la câblerie soit mis à disposition pour procéder au démontage des chaluts. Selon les attentes du port, seules les alèzes de chalut usagées en PE sont collectées. Pour mobiliser les pêcheurs et informer de la démarche, une fiche technique de démontage chaluts a été élaborée. Elle est affichée à la coopérative, au port et au CDP. Pour que les pêcheurs puissent mettre leurs chutes de chaluts, une commande de 50 BB de 1 m3 a été passée, 20 seront remis à la coopérative et 30 au port. A chaque remise de BB, le tableau de suivi est rempli par le port et la coopérative.

Par ailleurs, un déplacement d'Audrey OLLIVIER du CDP56 et Mathilde GUEGUEN sur le port de Lorient avec l'armement APAK a été réalisé le 11 mai pour identifier les différents matériaux des chaluts *in situ* et discuter de la problématique du démontage.

Sur le quartier maritime de Paimpol, l'opération pilote concerne 6 ports de pêche et s'intéresse uniquement à la question des filets fins. La démarche est impulsée par le territoire et notamment Lannion Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et la Coopérative maritime de Paimpol. Une charte pêcheur élaborée par les 3 organismes cités précédemment avec la collaboration de la CM est en cours de finalisation. Pour permettre la collecte des filets fins, 60 BB de 2m3 ont été commandés par la CM. Si tout se passe bien, l'opération de collecte des BB de filets ainsi que le démontage par un organisme d'insertion (ESATCO) devrait démarrer la semaine prochaine, soit début

juin. Le but étant de proposer un nouveau service de démontage des filets et de récupération des ralingues et cordes plombées, il est demandé aux pêcheurs de payer cette prestation. Dans la mesure où la démarche n'en est qu'à ses débuts, un accord a été trouvé avec ESATCO pour qu'un tarif préférentiel de démontage soit proposé pour les 25 premiers BB. Par la suite, ce tarif pourra être revu pour être plus proche des coûts réels d'une telle prestation. Pour que le lieu de dépôt des BB soit bien identifié, il a été créé par la CM une affiche de signalisation des conditions et du lieu de stockage sur les ports des BB de filets non démontés. La charte pêcheur sera aussi présentée à chaque pêcheur engagé dans la démarche pour qu'il en prenne connaissance et qu'il la signe.

Au port de Port la Nouvelle, il a été confirmé récemment que l'opération pilote pourrait bien avoir lieu. Le responsable du port et de la criée ayant été en arrêt pendant une longue période, il n'avait pas été possible de valider cela avant. Un déplacement sur le port a eu lieu par Karine MAIGNAN et Léa DUART du CEPALMAR pour rencontrer le responsable du port ainsi que les pêcheurs présents. Il a été défini que l'expérimentation concernerait uniquement la collecte des alèzes de chaluts usagées. A noter que les chaluts de Méditerranée ne sont pas constitués des mêmes matériaux que la plupart des chaluts de Manche et d'Atlantique, ils sont en polyamide. Lors de la visite du port, il a été possible de rencontrer et d'échanger avec 4 chalutiers sur les 5 que compte le port. Ils ont tous accepté de participer à la démarche et donc de démonter les alèzes de chalut des cordages. Etant donné que les chaluts sont en polyamide, les contraintes de recyclage sont différentes et le démontage est plus simple. Pour que les chalutiers puissent mettre leurs chutes de côté des BB vont être commandés prochainement par la CM. Par ailleurs, pour faire connaître la démarche, une « charte pêcheur », une fiche technique, et une affiche de signalétique sont en cours de finalisation.

Concernant la communication sur la démarche et sur la REP, Mathilde GUEGUEN précise qu'un article dédié au projet a été publié dans le journal Le marin en mars 2021 et qu'il y a eu également des articles concernant les opérations pilotes dans la presse locale de Paimpol et Lorient notamment. Par ailleurs, il est présenté un visuel de fiche réalisée par la CM pour procéder au démontage des engins de pêche (ex : chaluts).

Remarques/Questions :

CD : A qui est destinée la communication ?

⇒ MG répond que c'est pour les pêcheurs principalement mais aussi pour les acteurs des différents territoires concernés par la démarche.

PT rappelle qu'il est important de faire apparaître le logo de FFP sur les outils de communication créés dans le cadre du projet RECYPECH.

2. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses posées.

3. Prochaine date de COPIL

La date du 3^{ème} COPIL est arrêtée au 14 octobre mai 2021 de 14h à 16h30. Il devrait se tenir en visioconférence, mais cela sera confirmé dans les prochains mois en fonction de la situation sanitaire.

5.3. Compte rendu COPIL 3



Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

Compte rendu Réunion du 3^{ème} Comité de Pilotage (COPIL) RECYPECH

14/10/2021

Le 3^{ème} COPIL du projet RECYPECH s'est tenu le 14 octobre 2021, en visioconférence via Zoom et en présentiel.

☐ L'ordre du jour était le suivant :

☐ Etat de l'avancement des travaux

- Volet 1 : R&D
- Volet 2 : Filière
- Volet 3 : Opérations pilotes & Communication

☐ Questions diverses

☐ Présent(e)s

DPMA	DELBEQUE	Catherine	En visio
CMCS	GUEGUEN	Mathilde	En présentiel
CNPMEM	HALL	Jean-Luc	Excusé
ADEME	LANG	Colin	Excusé
CNPMEM	LECOMTE	Marie	En visio
ADEME	LE BASTARD	Sandra	En visio
Consultante CM	MAIGNAN	Karine	En présentiel
CNPMEM	MOURTADA	Anaïs	Excusée
FFP	THOMAS	Paul	En visio
CM	VELUT	Jean-Loup	En présentiel

1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10

Glossaire

ADEME	Agence de la Transition Ecologique
BB	Big Bags
CM	Coopération Maritime
CMCS	Coopération Maritime Conseil et Services
CNPMEM	Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
COPIL	COmité de PILotage
DPMA	Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
EPU	Engins de Pêche Usagés
FFP	France Filière Pêche
PA	Polyamide
PE	Polyéthylène
PP	Polypropylène
R&D	Recherche & Développement
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
RP	Rivages Propres
TTC	Toutes Taxes Comprises

Contenu

Jean Loup VELUT (JLV) remercie les participants d'être présents pour ce 3^{ème} et dernier COPIL.

Il est proposé par Mathilde GUEGUEN (MG) de réaliser un tour de caméra sur la base du tableau de la diapo 2 car il y a de nouvelles personnes présentes. A la suite, l'ordre du jour, présent en diapo 3, est rappelé. Il avait été envoyé aux membres au préalable.

1. Etat de l'avancement des travaux (Cf. CM_RECYPECH_COPIL3_20211014)

MG rappelle rapidement les 3 volets du projet RECYPECH :

- Volet 1 relatif à la R&D pour trouver des solutions de recyclage des chaluts
- Volet 2 relatif à l'accompagnement des acteurs de la mise en marché d'engins de pêche à la mise en place d'une filière volontaire
- Volet 3 relatif à la mise en place d'opérations pilotes sur différents ports

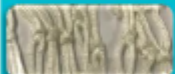
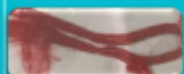
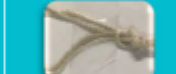
Volet 1 – R&D

MG démarre la présentation en indiquant que la collaboration avec l'acteur industriel français qui préfère rester anonyme pour le moment, donne des résultats intéressants. Il est rappelé qu'il a été identifié que les chaluts sont constitués de différents types de plastiques : du PE, du PP et du PA. L'acteur industriel est en capacité de recycler le PE. Pour cela, une opération de démontage des chaluts a eu lieu sur le port de Boulogne sur Mer en mars dernier, sur 1,5 jours avec 6 personnes et un encadrant, issus d'une structure d'insertion.

Lors de cette opération, 10 big bags (BB) de chaluts démontés ont été obtenus, ce qui a permis d'obtenir 800 kg de matière régénérée à 100% PE. Il est rappelé néanmoins, que le test n'a pas été évident. En effet, il y a une problématique de présence de sédiments dans les chaluts et ça n'est pas compatible avec les machines. Malgré tout, l'opération a permis d'obtenir un broyat et des granules qui sont en cours d'analyse en laboratoire. Il est à noter que toutes les étapes de tests ont été réalisées en France.

Si les résultats donnent satisfaction, une étude de marché sera menée pour mieux maîtriser les débouchés. Par ailleurs, il pourrait être envisagé de réaliser prochainement des tests sur les cordages 100% en PP.

En parallèle de ces actions, des travaux de caractérisations ont été menés sur les chaluts de méditerranée (Port la Nouvelle). Il a été constaté sur les ports et indiqué par les fabricants que les chaluts pélagiques et les chaluts de méditerranée notamment sont principalement constitués de polyamide. Pour cela une analyse approfondie a été réalisée par ID Composit et a permis de confirmer cette hypothèse. A 90% les matériaux des chaluts de méditerranée sont en PA :

Chalut	Liens nappes	Ramendage chaluts	Lien filet/corde	Tablier de protection
Polyamide (PA) – Nylon 6			Polyamide (PA) – Nylon 6-6	Polyéthylène (PE) – PEHD
				

Par ailleurs, une collaboration a été entreprise avec Fil&Fab afin de mener des tests de broyage des chaluts en PA. Dans un premier temps, un test sur du chalut PA neuf provenant de Lorient a été réalisé. Les résultats montrent des broyats bien découpés.

Concernant la collaboration avec Plastix Global, elle est toujours en cours. Actuellement, une démarche de massification des gisements est menée afin d'envoyer en test de recyclage des alèzes en PE (entre 3 à 5 T dans l'idéal).

De plus, la visite de l'entreprise au Danemark a été programmée les 19, 20 et 21 octobre 2021.

Il est également rappelé qu'une visite avait été programmée et réalisée au sein de l'entreprise du Groupe JJ CHICOLINO en Espagne le 1er juin 2021 en Galice. Le dernier COPIL ayant eu lieu fin mai, le déplacement n'avait pas encore eu lieu.

Pour rappel, le groupe JJ CHICOLINO est l'organisme qui collabore avec l'entreprise Filets Recyclage qui collecte les engins de pêche en France depuis plusieurs années. Cette visite a pu être organisée, grâce à une prise de contact réalisée lors d'une réunion en visioconférence avec différents acteurs européens dont le président de l'entreprise JJ CHICOLINO.

Cette entreprise a été créée il y a 40 ans par Juan José Farjado Piñeiro (président de l'entreprise). Elle compte en moyenne 250 salariés et totalise 6 activités au sein de différentes filiales. Les activités sont le roto-moulage, la fabrication de matériel pour aquaculture (filets extrudés, en coton, en cellulose...), la fabrication de caissettes en bois, etc...

Au sujet des engins de pêche usagés, l'entreprise mène plusieurs actions : activité de massification / désassemblage / conditionnement / réutilisation / négoce pour réemploi ou recyclage, de tout type d'engins de pêche usagés, de toute provenance. Lors de la rencontre, il a été indiqué qu'en moyenne 2 000 T d'EPU sont reçus tous les ans et qu'actuellement il y a 16 000 T d'EPU de stockés sur le terre-plein (plateforme en extérieur). Les slides 7 à 11 de la présentation *CM_RECYPECH_COPIL3_20211014* illustrent les points évoqués précédemment.

Remarques/Questions :

Paul THOMAS (PT) : Sait-on quel pourcentage d'un chalut est en PE ? et quel est le coût moyen pour le démontage des chaluts ?

- ⇒ Mathilde GUEGUEN (MG) répond que l'information concernant la part de PE dans un chalut est compliquée à quantifier. Cela dépend du type de chalut et de la pratique du pêcheur. Mais le PE représente la majeure partie de l'engin c'est une certitude.
- ⇒ Le coût du démontage est aussi une information complexe à avoir, mais par exemple pour 10 jours de travail d'une structure d'insertion à faire du démontage d'engins de pêche cela représente 5 000 € TTC, soit environ 500 €/ jour.

Marie LECOMTE (ML) : Est-ce qu'il est possible de donner des consignes de nettoyage des nappes de filets et des chaluts ?

- ⇒ MG répond que pour les chaluts, il n'y a pas vraiment de consignes de nettoyage à donner car il n'y a, en général, pas de déchets dedans. Cependant, il est préférable que le chalut ne soit pas stocké sur un terre-plein car s'il pleut il se gorgera d'eau et il s'abîmera au soleil.
- ⇒ Pour les filets, il est possible de les secouer et de les mettre en les « rangeant » dans un BB d'une certaine manière.

Catherine DELBECQUE (CD) : Est-ce que le démontage est une activité rentable ?

- ⇒ MG répond que pour le moment, il y a peu d'informations sur le sujet, mais cela semble complexe de rentabiliser une telle action. L'idéal serait que les pêcheurs réalisent eux-mêmes ce travail.

Volet 2 - Filière

Les actions menées dans le cadre du volet deux ont permis de tenir une réunion début septembre sous forme de groupe de travail avec les acteurs de la mise en marché pêche et conchyliculture :

- Coopération maritime
- Coopérative Entente Cordiale
- Coopérative maritime Lorient
- KERFIL
- LE DREZEN
- CNG EMBALLAGES
- FILT
- INTERMAS (France & Espagne)

- ROM PLASTICA

Etaient excusés : Ets MONDIETS, Coopérative maritime de Noirmoutier et GLYNKA.

Cette rencontre a eu pour objectif de présenter le fonctionnement d'une « REP » volontaire et d'une REP réglementée à travers la présentation de deux témoins : le Directeur d'ADIVALOR et la Déléguée Générale d'APER PYRO. Une prochaine rencontre est prévue fin octobre.

Remarques/Questions :

CD : Est-ce qu'il y aura une maquette de l'éco organisme à la fin du projet ?

⇒ MG répond que cela sera compliqué. La démarche avance, mais elle prend du temps.

CD : Est-ce que les metteurs en marché sont au courant des sanctions financières ?

⇒ MG répond que oui, ils ont eu l'information. Cela leur sera rappelé à la prochaine réunion.

Volet 3 – Opérations pilotes et communication

Pour rappel 4 opérations pilotes ont été menées sur les ports de Boulogne sur Mer, sur le quartier maritime de Paimpol, à Lorient et à Port la Nouvelle.

A Boulogne sur Mer, plusieurs actions ont été menées :

- Conception d'un enclos dédié à la collecte des EPU : chaluts et filets (dont cordages)
- Organisation de la collecte des filets PA, par les agents portuaires et par une structure d'insertion (Rivages Propres – RP) depuis janvier 2021 pour essayer d'avoir une estimation du gisement la plus exhaustive possible. Au total ça représente 30 BB. Ces derniers ont été démontés par RP et la démarche permet de savoir que 1 BB de filets fins (multi filaments) pèse environ 170 kg et 1 BB de cordes flottantes pèse environ 130 kg.
- Poursuite de la démarche : la pérennisation en 2022 est en cours d'étude. Cela serait porté localement par l'Association France Pêche Durable et Responsable.

On note que de manière générale la mobilisation des pêcheurs a été compliquée.

Sur le quartier maritime de Paimpol, qui regroupe 6 ports, il a été réalisé :

- Une collecte des BB de filets non démontés par la Coopérative Maritime de Paimpol.
- Une identification des lieux de dépôt de ces BB.
- Un démontage des filets PA par ESATCO : 6 BB au total. On constate : un poids important des ralingues retournés aux pêcheurs (75%), une valorisation de plus de 95% de la matière. Pour le moment, la matière est stockée en attente de gisement.
- Une conférence de presse en juillet 2021 qui a permis de présenter la démarche ainsi que les outils de communication.
- Des tests de valorisation au niveau local des filets mis en granule qui sont encourageants via un partenariat Fil&Fab / Nanovia.

Les actions de communication prévues par les agglomérations animatrices locales de l'opération pilote devraient se poursuivre et le développement et la pérennisation de la démarche sont en réflexion.

5



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10

A Lorient, au même titre qu'à Boulogne sur Mer, une opération de démontage des chaluts a été réalisée fin juillet avec Neo56, une structure d'insertion locale. En une journée, 2 BB ont été démontés nœud par nœud, par 2 personnes non initiées. Cela représente 58 kg (pour celui qui n'est pas plein) et 76 kg (celui qui est plein). Il est envisagé de renouveler cette opération de démontage de manière moins fine pour optimiser la démarche. Le bilan pour le moment (début septembre) est de 3 BB 100% PE collectés + 1 en cours de remplissage par les agents du port. De plus, 2 BB de chutes neuves 100% PE sont en cours de remplissage à l'atelier de montage des chaluts de la coopérative de Lorient. Il y a aussi des BB de mix, qui seraient à démonter. On note que de manière générale la mobilisation des pêcheurs (chalutiers) a été compliquée.

A Port la Nouvelle, 100% des armements chalutiers ont participé (5 armements). Ils ont réalisé eux-mêmes le démontage des alèzes et des cordages et ont procédé à la mise en BB. Au total, 600 kg (7 BB remplis) de matière a été obtenue sur 4 mois environ. Etant donné que les chaluts de méditerranée sont en PA, les BB ont été envoyés chez Fil&Fab à Brest pour un test de broyage. Le broyat sera ensuite envoyé au recyclage chez un sous-traitant français (échantillon de 60 kg envoyé en test préalablement pour réglage des machines). Par ailleurs, afin de communiquer sur les actions menées par les pêcheurs, une conférence de presse a eu lieu le 11 octobre 2021.

Remarques/Questions :

CD : Combien de pêcheurs sont mobilisés sur les opérations pilotes ?

⇒ MG répond cela dépend des ports. A Boulogne sur Mer, il y a quelques chalutiers qui ont montré leur intérêt mais peu sont venus récupérer des BB. A Paimpol, il y a 3 pêcheurs qui ont signé la charte et qui acceptent de participer à l'opération. A Lorient, un seul armement (4-5 navires) a participé et à Port la Nouvelle, 5 armements (navires) soit 100% de la flottille.

En termes de communication, il est indiqué que le projet et les démarches menées dans le cadre du projet seront présentées à Itechmer le 7 octobre dans le cadre du Blue Day : Objectif Zéro Plastique le matin et d'une table ronde « Responsabilité Elargie des Producteurs et solutions pour limiter les pollutions plastiques en mer : objectif 2025 l'après-midi.

De plus, un article devrait sortir prochaine dans le magazine Ar Mer et une vidéo de synthèse du projet sous forme motion design est en cours de préparation et devrait être disponible fin novembre en principe.

2. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses posées.

Le COPIL se termine à 16h en remerciant tous les acteurs présents et les financeurs pour leur soutien.

5.4. Rapport de caractérisation ID Composit



Rapport de prestation

Coopération Maritime

N° de Rapport : IDC21G110

24.08.2021

1

Tél : 02 96 60 96 66 – Fax : 02 96 60 96 68 – www.idcomposite.fr
IUT de St Brieuc - 18 rue Henry Wallon - BP406 - 22004 St Brieuc CEDEX 1

ID COMPOSITE est une structure de ZOOPOLE développement - 2 rue Jean Rostand - BP 7- 22440 Ploufragan
Siret : 390474433 00018 - Numéro TVA Intra : FR04 390474433 - Numéro de déclaration d'activité de formation : 53 2 203 838 22

Sommaire

Contenu

Sommaire.....	2
Fiche de synthèse	3
SPECTROSCOPIE IR.....	4
Information sur les manipulations	4
Identification des matériaux.....	4
Résultats	5
Remarque	5
Courbes.....	5

Fiche de synthèse

LE DEMANDEUR :

Nom : Coopérative maritime

Coopération Maritime
Mathilde GUEGUEN
24 Rue du Rocher 75008 Paris
Tel. 01.40.06.58.14 / Port. 06.85.21.17.47
mathilde.gueguen@cooperationmaritime.fr

LE PRESTATAIRE :

Nom : ID COMPOSITE
Adresse : IUT de St Brieuc - 18 rue Henry Wallon - BP406 - 22004 St Brieuc CEDEX 1
Tél : 02 96 60 96 66
Fax : 02 96 60 96 68
www.idcomposite.fr
Adresse du siège social : ZOOPOLE développement - 2 rue Jean Rostand - BP 7 - 22440 Ploufragan

LA PRESTATION :

N° de devis : P66 21
Descriptif de la prestation :
SPECTROSCOPIE IR - 5 échantillons

SPECTROSCOPIE IR

Information sur les manipulations

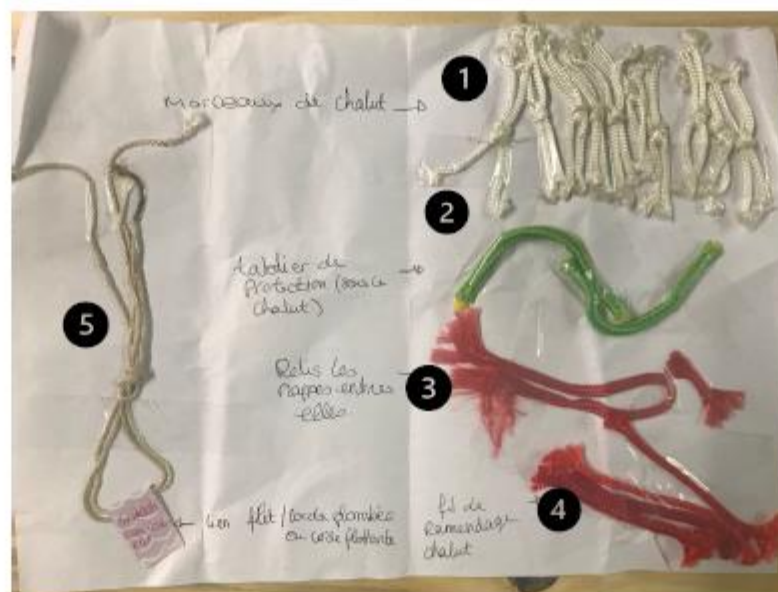
Le principe d'une spectroscopie IR est d'envoyer des radiations IR sur un échantillon à tester. Certaines longueurs d'onde sont alors absorbées par les liaisons chimiques des molécules se trouvant dans l'échantillon. On génère alors un spectre IR, qui permet de déterminer ces liaisons chimiques et donc un matériau donné.



Identification des matériaux

	Référence échantillons
Echantillon N°1	Chalut
Echantillon N°2	Tablier de protection
Echantillon N°3	Liens nappes
Echantillon N°4	Ramendage chalut
Echantillon N°5	Lien filet / corde

Réception des échantillons le 20/08/2021



4

Tél : 02 96 60 96 66 – Fax : 02 96 60 96 68 – www.idcomposite.fr
 IUT de St Brieuc - 18 rue Henry Wallon - BP406 - 22004 St Brieuc CEDEX 1

ID COMPOSITE est une structure de ZOOPOLE développement - 2 rue Jean Rostand - BP 7- 22440 Ploufragan
 Siret : 390474433 00018 - Numéro TVA Intra : FR04 390474433 - Numéro de déclaration d'activité de formation : 53 2 203 838 22

Résultats

	Référence échantillons	Famille de polymère	Meilleure correspondance	% de correspondance
Echantillon N°1	Chalut	Polyamide (PA)	Nylon 6	96,4 %
Echantillon N°2	Tablier de protection	Polyéthylène (PE)	PEHD	96,8 %
Echantillon N°3	Liens nappes	Polyamide (PA)	Nylon 6	95,6 %
Echantillon N°4	Ramendage chalut	Polyamide (PA)	Nylon 6	95,4 %
Echantillon N°5	Lien filet / corde	Polyamide (PA)	Nylon 6-6	93,2 %

Remarque

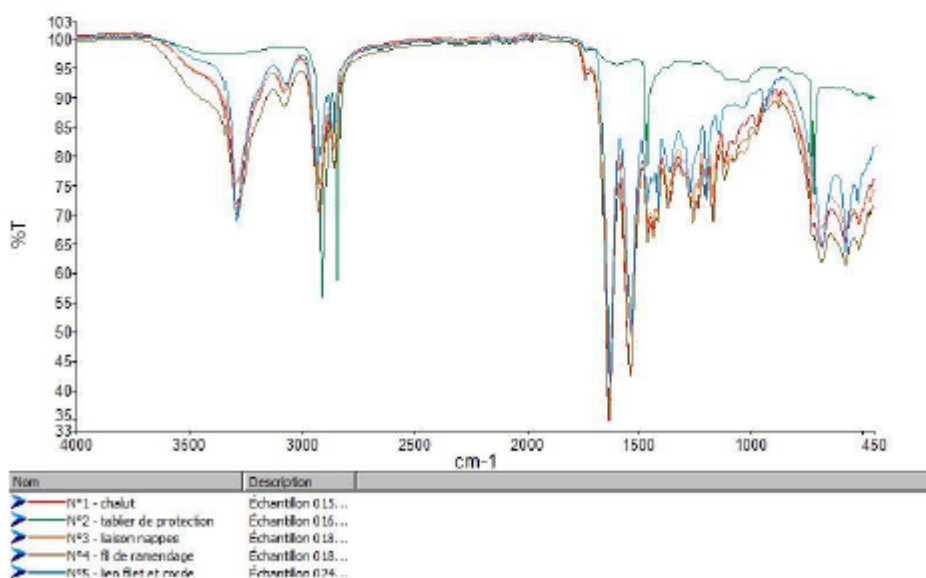
À la vue des résultats, nous pouvons affirmer que :

- les échantillons N°1, N°3, N°4, N°5 appartiennent à la famille des polyamides (PA)
- l'échantillon N°2 appartient à la famille des polyéthylène (PE)

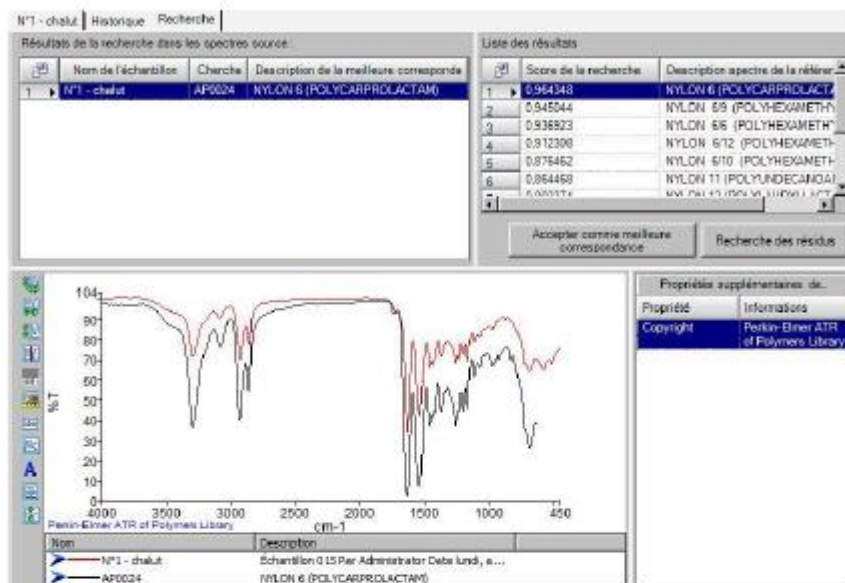
Les pourcentages de correspondance élevés nous permettent d'être relativement confiant sur la nature exacte des polymères testés. (Un léger doute persiste sur la nature exacte de l'échantillon N°5).

Des essais complémentaires seraient nécessaires pour s'en assurer. Une analyse DSC permettrait, par exemple, de connaître les températures de fusion de chacune des matières et de les comparer à la bibliographie.

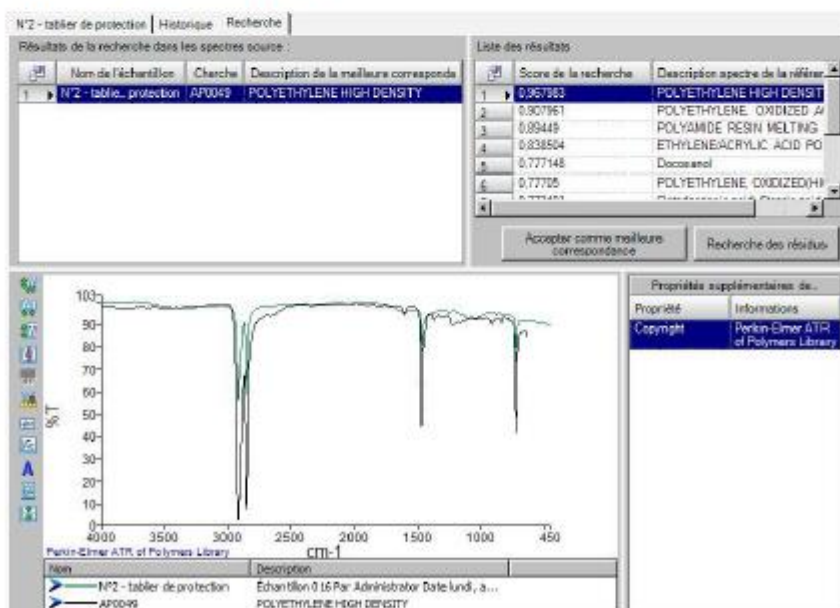
Courbes



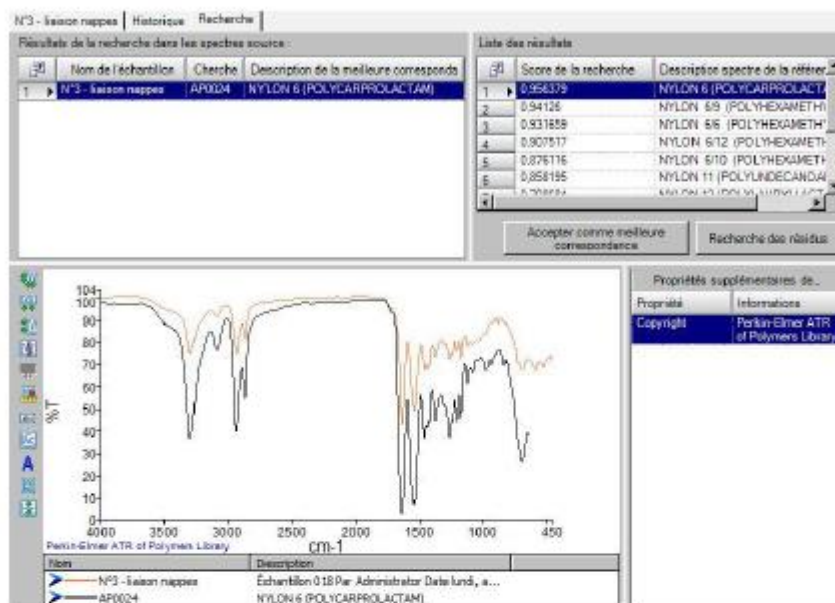
→ Echantillon N°1 – Chalut



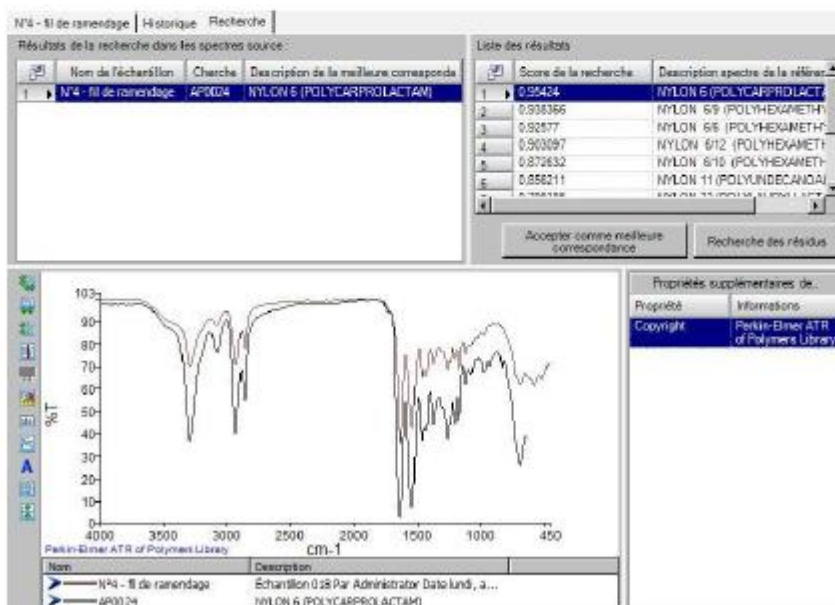
→ Echantillon N°2 – Tablier de protection



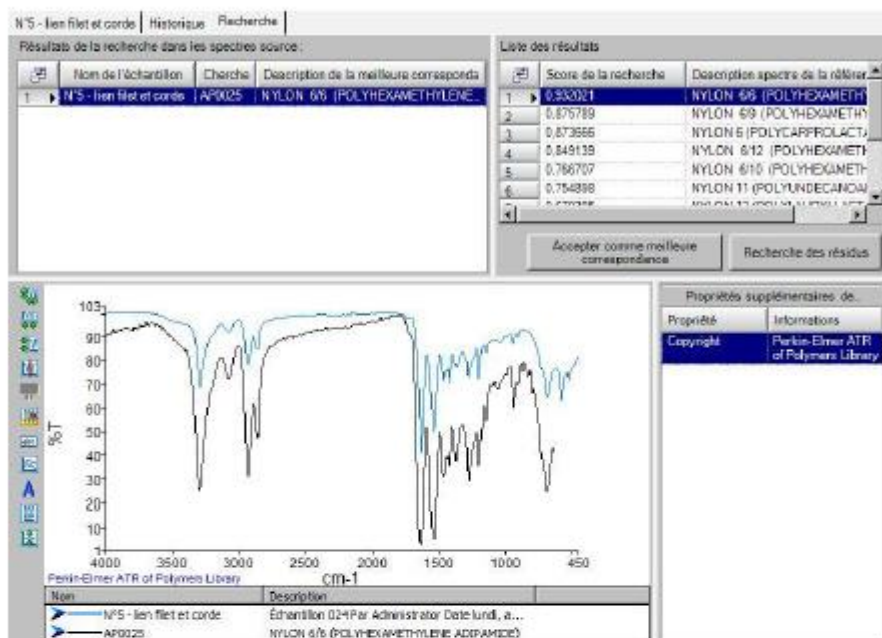
➔ **Echantillon N°3 – Liens nappes**



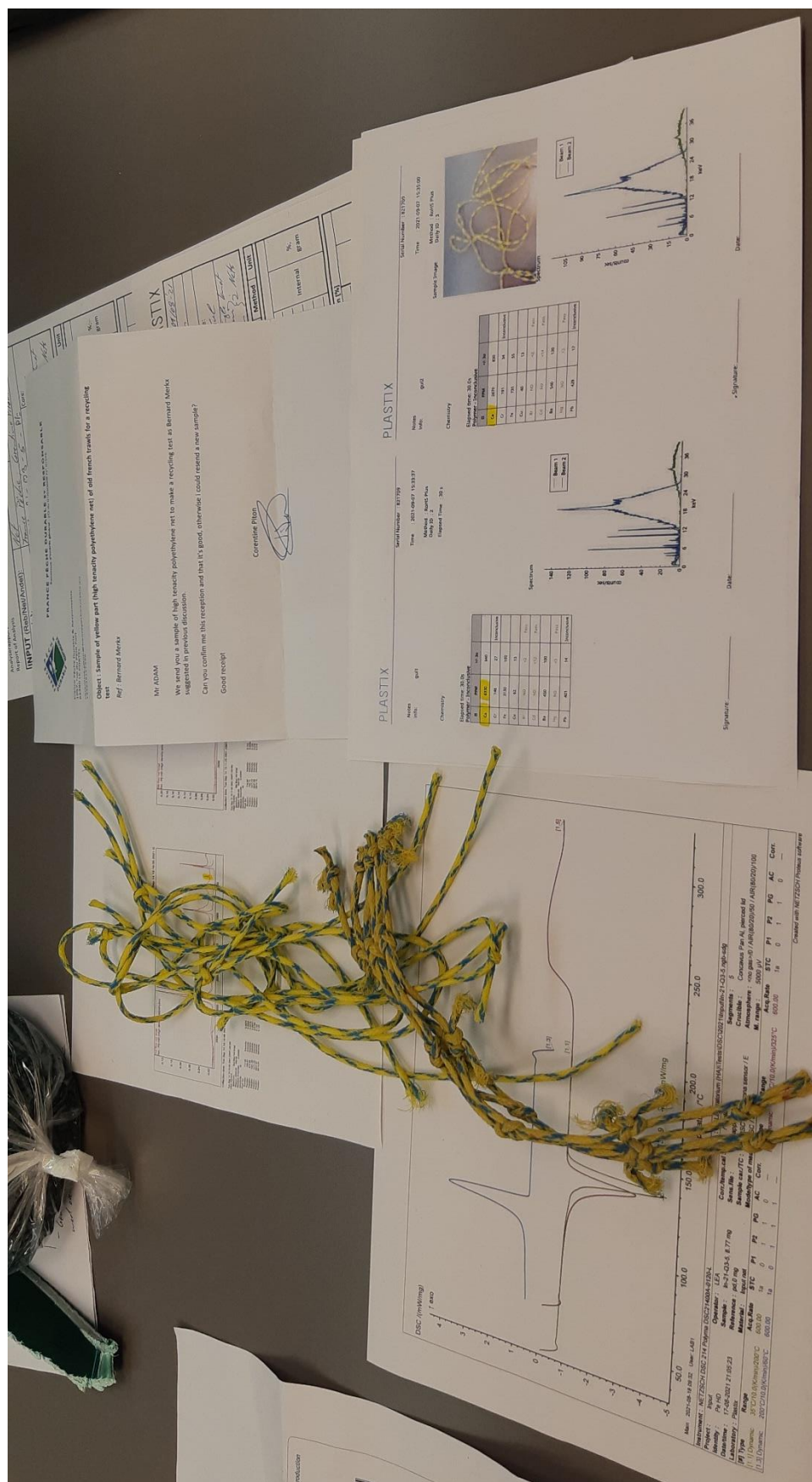
➔ **Echantillon N°4 – Ramendage chalut**



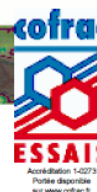
→ Echantillon N°5 – Lien filet / corde



5.5. Rapport de caractérisation Plastix



5.6. Rapport d'analyse de broyat de filets de pêche en PA



Rapport d'analyse Page 1 / 3
 Edité le : 03/07/2018

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SOC18-6480	Référence contrat :	SOCC18-1012
Identification échantillon :	SOC1806-2515-1		
Référence client :	filets de pêche broyés en PA		
Nature :	Combustibles solides de récupération		
Prélèvement :	Réceptionné le 18/06/2018		
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
<i>Analyses physiques</i>						
Humidité totale	11.0	% brut	Méthode interne PA254			#
Matières sèches	89.0	% brut	Méthode interne PA254			#
<i>Analyse de base</i>						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	NF EN 15413			#
Cendres à 950°C	0.7	% sec	Calcination			
Cendres à 950°C	0.6	% brut	Calcination			
<i>Analyse élémentaire</i>						
Carbone total	62.9	% sec	Microanalyseur - NF EN 15407			#
Carbone total	56.0	% brut	Microanalyseur - NF EN 15407			#
Hydrogène total	9.69	% sec	Microanalyseur - NF EN 15407			#
Hydrogène total	9.85	% brut	Microanalyseur - NF EN 15407			#
Minéralisation pour dosage halogènes et/ou soufre	-	-	Combustion en bombe - NF EN 15408			
Iode total	<20	mg/kg sec	Chromatographie ionique - NF EN 14582			
Iode total	<20	mg/kg brut	Chromatographie ionique - NF EN 14582			
Brome total	<0.0020	% sec	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Brome total	<0.0020	% brut	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Chlore total	0.283	% sec	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Chlore total	0.251	% brut	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Fluor total	<0.0020	% sec	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Fluor total	<0.0020	% brut	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 3

Edité le : 03/07/2018

Identification échantillon : SOC1806-2515-1

Destinataire :

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	CONFRAC
Soufre total	0.028	% sec	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Soufre total	0.0246	% brut	Chromatographie ionique - NF EN 15408 et NF EN ISO 10304-1			
Analyse thermique						
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	7642	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	31996	J/g sec	Calorimétrie - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	6801	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	28474	J/g brut	Calorimétrie - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	7165	cal/g sec	Calcul - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	29998	J/g sec	Calcul - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	6316	cal/g brut	Calcul - NF EN 15400			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	26444	J/g brut	Calcul - NF EN 15400			#
Analyse chimique						
Extraction aqueuse 1/10	-	-	rapport liquide/solide = 10			
Chlore organique	1709	mg/kg sec	calcul			
Chlore organique	1521	mg/kg brut	calcul			
Chlorures extraits	1116	mg/kg sec	Chromatographie ionique - NF EN ISO 10304-1			
Métaux						
Minéralisation	-	-	Fusion alcaline - NF M03-042			
Aluminium (en Al 2O3)	<0.1	% sec	ICP			
Fer total (en Fe2O3)	<0.1	% sec	ICP			
Calcium total (en CaO)	0.2	% sec	ICP			
Magnésium total (en MgO)	<0.1	% sec	ICP			
Sodium total (en Na2O)	<0.1	% sec	ICP			
Potassium total (en K2O)	<0.1	% sec	ICP			
Phosphore total (en P2O5)	<0.1	% sec	ICP			
Minéralisation métaux volatils et non volatils	-	-	Attaque acide			
Chrome total	3	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Manganèse total	4	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Nickel total	1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Plomb total	8	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Zinc total	5	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Vanadium total	<1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Silicium total (en SiO2)	0.10	% sec	ICP			
Cobalt total	<1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Cuivre total	4	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Cadmium total	<1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Arsenic total	<2	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Antimoine	<2	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Sélénium total	<1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Thallium total	<2	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Etain total	<1	mg/kg sec	ICP/AES - NF EN 15411			
Tellure total	<2	mg/kg	ICP/AES - NF EN 15411			
Mercure total	<0.05	mg/kg sec	SAAHydrures - Inspiré de NF EN 15411			
Composés organiques						
PCB congénères						
PCB 28	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 52	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 101	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 118	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 138	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 153	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB 180	<0.01	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
Somme des 7 PCB	<0.07	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCB totaux calculés	<0.30	mg/kg sec	GC/MS - NF EN 15308			
PCT : polychloroterphényles						
PCT	<10	mg/kg sec	GC/ECD - NF EN 12766-3			
PCP : polychlorophénols						
PCP (pentachlorophénol)	<0.2	mg/kg sec	GC/ECD - NF ISO 14154			

5.7. Reportage : Voyage d'étude au sein de Plastix Global les 19 et 20 octobre 2021



Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

COMPTE-RENDU de VISITE à LEMVIG au DANEMARK chez PLASTIX GLOBAL 20/10/2021

Rencontre avec :

- Bernard MERKX – Membre du Conseil d'Administration
- Peter BUHL – INPUT & LOGISTICS MANAGER
- Henrik ADAM – Responsable du laboratoire
- Kalin TODOROV VARBANOV – Service Logistique



Source : Coopération Maritime

Entreprise créée il y a 8 ans à Lemvig, avec un bureau à Copenhague pour le CEO (Directeur Général) Hans Axel Kristensen et un des actionnaires.

PLASTIX travaille sur la mise en place de solutions de recyclage matière pour les engins de pêche et cordages en PE & PP, après avoir trouvé plusieurs solutions « home made ». Il y a 40 salariés.

Le Conseil d'Administration est constitué de 5 personnes, dont 4 danois et 1 néerlandais (Bernard MERKX) :

- Une universitaire
- Un financier
- Un industriel du plastique
- Bernard MERKX (expert en recyclage et plasturgie)
- Le Président du CA, qui est un actionnaire représentant l'ensemble des actionnaires.

LEMVIG est une région agricole et de pêche, pas du tout une région de plasturgie => important d'avoir dans le CA un plasturgiste.

Pour lancer la démarche, il y a eu le projet « Retrawl » qui a permis de financer une petite partie des investissements en plusieurs développements / machines. L'investissement total dès le début a été largement supérieur au montant de projet Retrawl.



Source : Coopération Maritime



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10

Le processus de recyclage est le suivant :

- Collecte des cordages et des alèzes de chaluts :



Source : Coopération Maritime

- Analyse des matières

Dans le laboratoire, le travail d'identification de la composition des matériaux est réalisé pour connaître la matière de l'engin et le niveau de pollution éventuel.

Caractérisation matière : plus de 700 sortes de mélanges de matières ont été identifiés (alèzes et cordages). Une plus grande diversité est observée parmi les cordages. Mais les cordages restent néanmoins plus simples à recycler, à condition qu'ils soient monomatières, car absence de nœuds difficiles à couper / broyer.

- Les engins sont triés et mis de côté :



Source : Coopération Maritime

- Contrôle des matières

Après un tri et une séparation de la matière collectée, un travail de contrôle est réalisé pour valider le fait que la matière peut suivre le processus. Elle est alors prétraitée avant broyage.

2



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



Source : Coopération Maritime

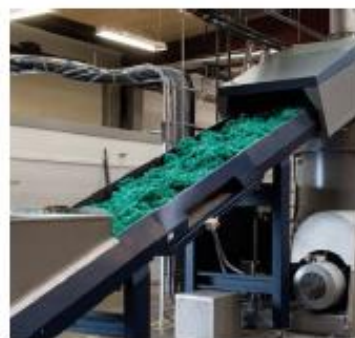
- Broyage

Une fois pré traitée et préparée, la matière est mise dans un très gros broyeur.

La matière qui en ressort est présentée sur la photo ci-dessous :



Source : Coopération Maritime



Source : Site Plastix -

<https://plastixalohol.com/hawwedoit/>

- Nettoyage

Une fois broyée la matière est nettoyée en bassin dans des bains qui fonctionnent en circuit fermé. C'est-à-dire que l'eau est sans cesse nettoyée et réutilisée. Il n'y a pas de perte d'eau. Cette étape permet, entre autres, de retirer les sédiments et le sel présent dans les engins.

- Stockage en silos

Une fois que la matière est nettoyée elle est stockée dans des silos pour séchage.

- Extrusion

Ensuite, une fois sèche, la matière est introduite dans une extrudeuse qui produit des spaghettis, coupés pour donner des granules. Le plastique est chauffé à très haute température, les granules sont refroidis avec l'eau issue des circuits d'eau intégrés à l'usine.

Une extrudeuse supplémentaire est en cours d'installation.

- Mise en BB de 2m3 des granules

Les granules produits sont mis en BB de 2m3 (1 T de granules/BB) pour être vendus.



Source : Coopération Maritime

RECYCPECH

- Conception et réflexion sur la création de produits à base de granules de chaluts et/ou cordages recyclés. Avec des pourcentages d'incorporation variant de 50 à 100%.

Quelques exemples en photos :



Source : Coopération Maritime



Cordage rPP qui contient 97% de cordage recyclé

Source : Plastix

Ci-dessous : Table de pique nique en 100% PE recyclé



Source : Coopération Maritime

Photo ci-dessous : récompense européenne reçue par Plastix pour son produit cordage en plastique recyclé réalisé à partir de cordages usagés « Circular green rope »



Source : Plastix

NB : Parfois pour la production de produit (ex : le kayak) le dispositif de conception utilisé est le roto moulage.

En résumé, le schéma de fonctionnement de Plastix est le suivant :



Source : Site Plastix - <https://plastixglobal.com/howwedoit/>

Informations complémentaires :

- Cette usine est un outil novateur qui n'existe nulle part ailleurs en Europe.
- Le procédé utilisé par Plastix est le recyclage mécanique. Celui-ci permet d'économiser 80% de CO2 par rapport à la production de plastique vierge.
- Conclusion de l'analyse de l'échantillon jaune envoyé cet été par le port de Boulogne sur mer : le PE « haute ténacité » est recyclable avec le PE vert des alèzes. La seule différence = additifs calciques rajoutés pour augmenter la rigidité => Peut-être collecté en mélange avec le PE vert classique.

5



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



- Conception de produit en granules recyclés : grosses difficultés de référencement chez les enseignes pour des nouveaux produits contenant du plastique recyclé (cahier des charges très contraignant et documentation lourde)
- Plastix traite PE et PP : en sortie usine environ 50% granules PE et 50% granules PP.
- Problématique = approvisionnement mélangé.
- Constat de Plastix : 40% des engins et des cordes mis sur le marché ne sont pas recyclables (matières mélangées)
- D'après B. MERKX, le bioplastique dégradable dont on parle en ce moment est un non-sens : c'est du plastique mais la molécule a été découpée. Elle peut donc être détruite plus vite, mais cela reste du plastique. Et surtout les conditions de dégradation requises en compostage industriel sont chaleur + oxygène : non présents dans l'eau de mer ! Il faut donc également faire la collecte de tous les produits de ce type de matière pour éviter des conséquences environnementales.

Pour lui les solutions seraient entre autres :

- Réduire la croissance mondiale de production de plastique vierge
- Valoriser considérablement la réduction des émissions de CO2 grâce à l'utilisation de matière recyclée en remplacement de la matière vierge dans les mêmes applications.
- Augmenter rapidement le taux de recyclage mécanique de déchets actuellement mis en décharge ou incinérés.
- Arrêter les subventions sur l'incinération et centres d'enfouissement le plus tôt possible
- Fermer les décharges.
- Sauvegarder les propriétés actuelles du plastique (e.a. par REP et demande de circularité par législation). Donc les metteurs de produits sur le marché seront responsables pour chaque étape de leurs produits.
- Bannir au maximum les mix matières et des produits non recyclables.

5.8. Reportage : Voyage d'étude au sein de l'entreprise JJ CHICOLINO le 1^{er} juin 2021



Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

COMPTE-RENDU de VISITE du Groupe JJ CHICOLINO - 01/06/2021

Déplacement de Karine et Mathilde à Boiro (Galice / Espagne), à 60 km de Santiago de Compostella

Rencontre avec Juan José Farjardo Piñeiro, PDG du groupe.



L'entreprise JJ CHICOLINO a été créée par Juan José Farjardo Piñeiro (JJ) il y a environ 40 ans. Elle compte 250 employés et environ 6 entreprises/filiales :

- Rotogal → Roto moulage
- Egalsa → Extrusion
- Activité : Conception de caisse en bois
- Activité de démontage des engins de pêche
- Activité de réutilisation des engins de pêche
- Etc...

● Rotogal est une entreprise qui fait du roto moulage : du plastique vierge est acheté en poudre blanche (PE), il est chauffé à 300°C et travaillé d'une certaine manière puis inséré dans un moule. Les produits conçus sont des bacs à poisson, des bacs à viande, des kayaks, des conteneurs, etc...

A l'intérieur, pour alléger le produit mais le rendre résistant, il est inséré en son centre soit du polyuréthane soit des petites billes de polystyrène. Selon le produit demandé par le client, la pigmentation/coloration se fait au sein de Rotogal.

Avec cette technique de roto moulage, il est possible de faire des produits composés à 100% de plastique recyclé : par exemple les DCP (FADS en anglais).

En interne, la société CHICOLINO peut aussi broyer puis extruder les bacs/ conteneurs etc... qui ne conviennent pas. Elle peut ainsi concevoir de nouveaux produits. Cependant cette activité de broyage n'est réalisée que par une seule machine qui sert uniquement au broyage des produits en interne.



1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



● Egalsa est une entreprise qui réalise le travail d'extrusion et de « conception » des produits en coton. Elle conçoit les filets extrudés pour la culture des moules, mais aussi pour les fruits et légumes vendus dans le commerce.

Elle réalise aussi des filets en coton pour que les petites moules viennent se mettre dessus et quand elles grandissent, elles cassent les fils de coton, qui se dispersent ensuite dans la mer.

L'entreprise conçoit aussi des filets en cellulose pour la culture des moules également.

● **Activité : Conception de caisse en bois**

Une des activités du groupe est la conception de caisses en bois, à destination de la France principalement, pour l'emballage des produits de la mer, notamment huîtres et moules. Le bois pour la conception des caisses est espagnol.

● **Activité de démontage et de valorisation des engins de pêche**

L'entreprise reçoit environ 2000T d'engins de pêche / an de tous les endroits du monde : filets fins, chaluts, sennes, cordages, maillettes, cassiers, chaînes, amarres de bateaux...

Elle sépare les uns des autres les différents types de plastiques : PA, PP et PE.

La livraison se fait en camion (route) ou en conteneurs (bateaux).

Actuellement, elle regroupe environ 16 000 T d'engins de pêche démontés, en cours de démontage ou en attente de démontage.

Le démontage est réalisé par une équipe d'environ 12 personnes et se fait manuellement.

Pour les filets fins : les cordages de plombs et autres cordages sont séparés de la nappe de filet.

Les nappes de filets sont compactées dans une presse à balles par lot de 180 kg. Les balles obtenues sont ensuite déplacées par chariot élévateur et stockées, puis vendues à un recycleur.





Ballots de nappes de filets PA stockés en attente de revente

Une démarche similaire est menée pour les chaluts (cf photo ci-dessous) mais une partie des chaluts est récupérée pour être réutilisée.



Pour la senne, la séparation et la mise en balle sont aussi réalisées.



Les cordages plombés sont aussi traités : la corde est éventrée et le plomb est récupéré puis fondu dans une machine sur le site de stockage, puis moulé en lingot de plomb pour revente.

Les matières composant les cordages en Dyneema sont aussi séparées et récupérées pour être revendues.



● Activité de réutilisation des engins de pêche

Les activités de démontage et de réutilisation/conception de nouveaux engins, rassemblent environ 40 employés.

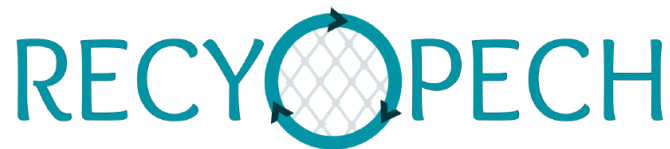
L'activité consiste à récupérer des chaluts en PE (vert ou autre couleur) et à concevoir des cordages pour le captage de moules/culture des moules.



Exemple de conception d'engins de pêche à base de chaluts en PE usagés

NB : JJ s'est fixé comme objectif de réaliser à partir de l'année prochaine son propre recyclage en interne. En effet, à l'heure actuelle, il vend les filets fins démontés en Italie à une société qui recycle le PA via un processus mécanique.

5.9. Présentation des formes juridiques possibles pour un éco organisme



Réunion Metteurs en marché Pêche

- Coüeron, le 8 juin 2021 -

Projet porté par la Coopération Maritime
Avec le soutien financier du Mmer, l'ADEME et de FFP

○ Eco-organisme EPU : formes juridiques possibles

- Structure sans but lucratif
- Objectif visé : gestion **mutualisée, optimisée et durable** des engins de pêche en fin de vie provenant de la pêche professionnelle artisanale en France.

⇒ 3 formes possibles

- Coopérative
- Association
- S.A.S.

○ Forme juridique possible : la Coopérative

- Coopérative ou Société coopérative :
 - objet civil ou commercial
 - réunit sous une même enseigne des acteurs (membres ou associés) qui souhaitent bénéficier de services mutualisés
 - Mise en commun possible de moyens
- Spécificités :
 - Structure « sans but lucratif » et répond à un objectif commun
 - Dans une « société coopérative » statut juridique possible : SA ou SAS ou SARL
 - Fonctionnement « démocratique » : 1 membre/associé = 1 voix
 - Solidarité des associés / dette

○ SAS ou Association : avantages et inconvénients

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
ASSOCIATION	- Facile à créer (simple enregistrement à la Préfecture) et création peu onéreuse - Cohérent avec le but NON LUCRATIF - Simplicité d'accueil d'un nouveau membre	- Gouvernance large : 1 membre = 1 voix
S.A.S. Société par Actions Simplifiée	- Gouvernance resserrée autour des associés (1 action = 1 voix) - Structure juridique adaptable, et évolutive - Responsabilisation des associés via le capital apporté par chacun	- Coût de création : 1500 à 1700€ - Formalités d'enregistrement (RCS + publication JO + centre des impôts) - Choix préalable des associés



○ ZOOM SUR L' ASSOCIATION

- **Fondement** : « but commun, durable et non lucratif »
 - **Droits et obligations des membres librement fixés**
 - Ressources = droits d'entrée + cotisations annuelles des membres (+ aides financières publiques au démarrage)
 - Organe dirigeant = Bureau (gestion courante et principales orientations)
 - Organe délibérant = AGO et AGE
- 



○ ZOOM SUR LA S.A.S.

- Responsabilité financière limitée aux apports,
 - **1 action = 1 voix**
 - **Souplesse** : statuts libres, adaptables et évolutifs (en comparaison avec la SARL ou la SA)
 - **Gouvernance de la société à l'entière liberté des associés** (définie dans les statuts)
 - Facilité pour faire rentrer des nouveaux associés / apporteurs de capitaux > cession d'actions non encadrée par la clause d'agrément (sauf si rajoutée dans les statuts)
 - Vote en AGO et AGE librement fixés dans les statuts
- 

5.10. Compte rendu de la réunion avec les metteurs en marché du 6 septembre 2021



Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

Compte-rendu – Réunion avec les metteurs en marché d'engins de pêche et d'engins conchylicoles (présentiel et visio)

Couëron – 6 septembre 2021 – 14h/18h

Présent(e)s (ordre alphabétique) :

- Jean-Pierre COUSIN – FILT (en visio)
- Olivier DEFORGE – ROM PLASTICA
- Max DUFOUR – Ets LE DREZEN
- Laouen DE KERSAUSON – Coopérative maritime de Lorient (en visio)
- Dominique GAUTREAU – Président Coopérative maritime Entente Cordiale
- Thierry GRANGER - CNG EMBALLAGES
- Mathilde GUEGUEN - Coopération Maritime
- Christian GUYOMAR – INTERMAS, Responsable Europe (en visio)
- Ronan LEMEUR – KERFIL
- Karine MAIGNAN - Consultante pour la CM
- Philippe MERABET – Président de la Coopération Maritime
- Alejandro ROCA – INTERMAS, Directeur - basé à Barcelone (en visio)
- Jean-Loup VELUT - Coopération Maritime

Absents excusés :

- Yannick MICHAUD – Coopérative maritime de Noirmoutier
- Pierre MONDIET – Ets Armand MONDIET
- Claudine MOROY – GLYNKA

Intervenants pour témoignages (en visio) :

- Jennifer CORNET – Déléguée Générale APER PYRO
- Pierre DE LEPINAU – Directeur Général ADIVALOR, puis Pierre-Etienne GENTHON – Chargé des relations extérieures ADIVALOR

Ordre du jour

1. Témoignage J. CORNET : naissance et fonctionnement de l'éco-organisme APER PYRO au sein de la filière REP réglementée

1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



2. Témoignage P. De LEPINAU : filière volontaire ADIVALOR (gestion des déchets d'agrofourriture)
3. Questions / discussions / remarques
4. Conclusion

Contenu :

1. Témoignage de J. CORNET sur la filière REP réglementée APER PYRO

Cf. « 2021.06.09 Presentation APER PYRO »

APER PYRO = Association loi 1901, avec 8 adhérents, tous metteurs en marché.

Dans le Bureau 3 membres élus (metteurs en marché) : Président, Trésorier et Secrétaire.

Conseil d'Administration : les 3 membres du bureau + 1 autre metteur en marché + 1 membre représentant la filière nautique (= les usagers).

Budget 500 000,00 € en 2019, et 2 salariés permanents (dont Jennifer) : 60% du budget financent les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets concernés par la REP ; 40% financent les coûts liés aux obligations et aux frais de structure.

Les unités de traitement pour ce type de déchets sont retenues par appels d'offre.

Chiffres clefs 2020 : 70 T mis en marché - 25 T collectées et traitées (soit 1/3 du gisement) - par 2 unités de traitement (valorisation énergétique et valorisation matière) – 600 points de collecte – Une éco-participation représentant entre 8 et 15% du prix de vente du produit.

Questions posées et traitées au cours du témoignage :

- Qui est concerné par cette REP : la plaisance uniquement ?
→ Oui pour l'instant mais l'obligation va s'étendre dès 2022 à la pêche professionnelle.
- Comment est calculée la redevance ADEME imposée aux éco organismes des REP réglementées par la loi AGECL à partir de 2022 ?
→ Redevance = montant fixe en fonction du nombre de metteurs en marché adhérents à la filière (défini par un arrêté ou un décret) + part variable calculée selon le poids des produits collectés ou selon le poids des produits mis en marché. Calculs différents selon les filières.
- Comment la confidentialité des données transmises par les metteurs en marché à l'éco-organisme est-elle assurée ?
→ Aucune information détaillée n'est transmise aux membres adhérents, même aux membres du Bureau ou du CA. Seules les données consolidées (volume total des mises en





marché) sont affichées et consultables. Les seules personnes ayant accès aux données détaillées sont les salariés concernés au sein d'APER PYRO.

- Comment améliorer un taux de collecte encore faible (1/3 du gisement) ?

→ La REP est récente (2015) d'où ces chiffres, mais des actions de communication devraient permettre d'augmenter les performances de collecte.

2. Témoignage de P. DE LEPINAU sur la filière volontaire ADIVALOR

Cf. « 202109 présentation ADIVLOR secteur Pêche »

Il est rappelé qu'au départ la démarche a commencé avec les produits phytosanitaires et petit à petit le périmètre a été élargi à tous les produits non organiques de l'agriculture.

Le choix de la S.A.S permet une prise de décision rapide, avec une prise de décision à l'unanimité. Gouvernance interprofessionnelle.

Chiffres clefs 2020 : Chiffre d'affaires 23 millions d'€ - 22 salariés - 85 000 T collectées (sur un gisement contributeur de 116 000 T, donc un taux de collecte de 70%), dont 90% recyclées – 300 000 agriculteurs trieurs participants – 350 industriels (= metteurs en marché) adhérents – Collecte 2 à 3 fois /an - 1300 opérateurs de collecte.

NB : en France, le gisement de déchets plastiques est estimé à 5 millions de T.

Le Polyamide est une résine qui n'est pas souhaitée en Agriculture en raison de l'aspect technique recyclage plus compliqué.

Gros avantage du gisement de déchets d'agrofourniture : le tri est réalisé à la source aisément par les agriculteurs car les produits sont monomatériaux (à la différence des engins de pêche).

ADIVALOR démarre une collaboration avec une entreprise située à Argentan en Normandie (dans le 61), pour le recyclage des filets agricoles à balles rondes (en PEHD) : cette structure recherche des flux complémentaires => *voir si elle peut être intéressée par des engins de pêche usagés en PEHD ?*

Il est à souligner qu'ADIVALOR a pu maintenir son exemption d'agrément REP grâce :

- A ses résultats opérationnels remarquables,
- A l'argument juridique européen (pas d'obligation d'éco-organisme agréé),
- A un accord-cadre avec les Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture (qui appuie la compétitivité de l'agriculture en France).

Conséquences de cette absence d'agrément :

- Cahier des charges très allégé,
- Adivalor garde la maîtrise des moyens (liberté de manœuvre : il existe des comités de suivi trimestriels avec l'Administration mais pas de relation avec les collectivités



locales qui risqueraient d'entraver la bonne marche opérationnelle par des enjeux politiques),

- Les ONG qui participent au comité des parties prenantes sont des ONG choisies par Adivalor,
- Adivalor n'est pas redevable de la redevance ADEME.

Questions posées et traitées au cours du témoignage :

- Quel est la part d'éco-contribution appliqué aux plastiques agricoles ?

→ Entre 5 à 10% du prix de vente.

NB : il existe une grosse différence entre le coût de gestion des emballages (très minime) et le coût de gestion des plastiques usagés car le produit devient le déchet et donc le poids du déchet est supérieur au poids du produit mis en marché (souillures).

- Les pastiques compostables sont-ils récupérés par ADIVALOR ?

→ Non car ils se biodégradent *in situ*.

- Y a-t-il des contrôles / sanctions des metteurs en marché sur les déclarations de mise en marché ?

→ Non, à ce jour il s'agit plutôt d'erreurs (involontaires de déclaration).

- Quid des « free riders » qui refusent d'adhérer à la filière Adivalor ?

→ Les actions de communication positives ont permis de créer des enjeux forts en matière d'image, tels que les « free riders » se sont rapidement raccrochés à la filière. Rares sont ceux aujourd'hui qui restent hors de la filière Adivalor.

- Où sont recyclés les déchets collectés par la filière Adivalor ?

-80% en France

-20% hors France, en Europe.

- Est-ce qu'il y a un pourcentage de « souillure » accepté ?

→ Il y a un seuil de souillure toléré à 5-6%. Au niveau réglementaire c'est de l'ordre de 2%.

3. Questions/ discussions / remarques

Recyclage des poches ostréicoles :

T. Granger explique que CNG Emballages mène une expérimentation avec un recycleur sur 9 T de poches collectées auprès d'un ostréiculteur pour savoir exactement ce qui est à proscrire. Cela devrait permettre d'établir un cahier des charges précis. Un des problèmes majeurs est le taux de résidus très élevé accrochés aux poches.

4



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



C. Guyomach explique que de son côté Interamas collecte et recycle déjà les poches usagées issues de sa mise en marché.

Recyclage des filets mytilicoles :

P. Cousin témoigne que sa société (FILT) s'interroge sur l'abandon de son activité sur le marché des filets mytilicoles car les déchets sont trop souillés pour pouvoir être valorisés. Pour 1 kg de plastique mis en marché, le déchet collecté pèse en moyenne 3 kg => 2 kg de souillure ! Selon lui, la seule porte de sortie serait les filets bio-compostables.

M. Dufour rebondit sur le fait que selon lui, pour l'ensemble des engins de pêche, une étude sur des matériaux de substitution tels que des « plastiques » biodégradables est incontournable.

Organisation de la collecte de déchets conchylicoles :

O. Deforge (ROM PLASTICA) intervient pour préciser qu'il faudrait se rapprocher des CRC qui ont déjà créé des points de collecte.

Filière volontaire VS filière réglementée :

R. LE MEUR indique que selon lui la démarche volontaire semble la meilleure voie. Cela permettrait de maîtriser la gouvernance et éventuellement l'aspect opérationnel, et ne pas subir les contraintes fortes inhérentes à une REP réglementée.

Cependant, étant donné que les volumes générés par la filière pêche sont faibles (1 000 T en moyenne contre 85 000 T en agriculture et 5 millions de tonnes à retraiter au niveau national), les taux d'éco contributions risquent de ne pas être acceptables par les professionnels. C'est pourquoi, il est nécessaire de réfléchir à des collaborations avec des organismes existants ayant pour rôle la gestion des déchets plastiques, comme ADIVALOR le fait pour le monde agricole.

L'ensemble des participants présents valide cette position.

4. Conclusion

L'ensemble des participants exprime la volonté de s'engager dans une démarche volontaire ; avec peut-être pour démarrer un périmètre produits réduit : filets fins en PA, chaluts (alèzes PE et PA) et poches PE ?

Prochaine réunion prévue en présentiel à Couëron le 22 octobre 2021 de 14h à 17h

Information : fin du projet RECYPECH le 31 octobre 2021.



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10

5.11. Compte rendu la réunion avec les metteurs en marché du 22 octobre 2021



Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

Compte rendu - Réunion avec les metteurs en marché engins de pêche et engins conchyliques – 22 octobre 2021 - Visio

Cette réunion s'est tenue le 22 octobre 2021, en visioconférence via Zoom (initialement prévue en présentiel à Couëron : modification des modalités suite à un trop petit nombre de participants pouvant en présentiel).

L'ordre du jour était le suivant :

- Retour sur la visite au sein de l'entreprise Plastix Global au Danemark
- Compléments d'informations obtenus de la DGPR sur la REP
- Point sur les gisements filets fins et chaluts
- Proposition de 3 scénarios d'organisation de la filière
- Gouvernance
- Approche économique (si le temps le permet)

Présent(e)s (ordre alphabétique)

- Jean-Pierre COUSIN – FILT
- Laouen DE KERSAUSON – Coopérative maritime de Lorient / Tecnorope
- Max DUFOUR – Ets LE DREZEN
- Dominique GAUTREAU – Président Coopérative maritime Entente Cordiale (Vendée)
- Thierry GRANGER - CNG EMBALLAGES
- Mathilde GUEGUEN - Coopération Maritime
- Ronan LE MEUR – KERFIL
- Guillaume LOTH – CME (Coopérative Boulogne sur Mer)
- Karine MAIGNAN - Consultante pour la CM
- Imanol NABERAN – Ets NABERAN
- Steve VAILLANT – CCI Vendée (Responsable collecte et valorisation des EPU sur les ports de Vendée)
- Jean-Loup VELUT - Coopération Maritime
- Julien VERGER – COPEPORT (Coopérative Port-en-Bessin/Granville)

Absents :

- Olivier DEFORGE – ROM PLASTICA
- Christian GUYOMACH - INTERMAS

1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



- Jean Claude MARECHAL – COPEBO
- Pierre MONDIET – Ets A. Mondiet

Contenu

NB : L'ordre du jour a évolué en début de réunion en raison du souhait des metteurs en marché « historiques » filets et chaluts de s'exprimer sur l'organisation de la future filière.

1. Intervention des participants sur l'organisation de la filière et du circuit de collecte et de recyclage

Max DUFOUR (MD) :

Les démarches visant à créer l'éco-organisme doivent s'accélérer.

Les différentes solutions possibles doivent être précisées, telles que les solutions proposées par le groupe Chicolino, Fil & Fab, Plastic et Aquafil, afin de savoir s'ils sont identifiés comme des « recycleurs potentiels » au sens de la loi et ainsi savoir si elles peuvent bénéficier de l'agrément de l'Administration française au regard de l'organisation de la filière selon le principe REP.

Il convient de savoir à présent quelles sont les attentes de l'état vis-à-vis des solutions identifiées.

A ce jour les informations détenues montrent que Chicolino (via Filets Recyclage) et Fil&Fab réalisent les opérations de tri, démontage/désassemblage, massification (compactage grâce à une presse et stockage) puis revendent le PA des filets fins en provenance de France à un régénérateur en Italie, pour la première structure ou transforme, pour partie, les filets PA en France pour la deuxième structure.

- ⇒ Définition de « recycleur » à éclaircir : Mathilde et Karine s'en chargent (contact prévu avec le SRP - Syndicat National de Régénérateurs de Plastique).
- ⇒ Quelle traçabilité possible des déchets engins de pêche jusqu'aux granulés de plastique recyclé pour cet exutoire ?

Définition du terme exutoire final (issue du rapport VALDELIA, un éco-organisme agréé par le ministère de l'écologie) :

L'exutoire final est le site de destination des flux de Matières Première Secondaires (MPS) dans la chaîne de recyclage, de valorisation ou d'élimination (« destinataire final » ou « recycleur-utilisateur final » dans les textes réglementaires).

Ils peuvent être : • Le panneauier pour le bois • L'aciérie pour la ferraille • La fonderie pour les métaux • Le compounder pour les plastiques • Le cimentier pour le CSR • L'incinérateur ou l'installation de stockage des déchets non dangereux pour les DIB.



Proposition de circuit opérationnel pour la collecte des EPU et leur traitement :

- Le pêcheur démonte
- Le port met une benne pour collecter les EPU préalablement désassemblés
- Lavage de la benne (nettoyage des EPU)
- Envoi vers recycleur/régénérateur => se rapprocher d'ADIVALOR pour connaître les recycleurs avec lesquels ils travaillent et qui recyclent PE, PA et PP (info Karine : ADIVALOR traite essentiellement des déchets en PE).

Il y a un sujet aussi sur le nettoyage des engins. MD indique qu'il faudrait un centre de nettoyage par région (selon le cahier des charges du prestataire final). Il faudrait aussi savoir si le texte de loi demande du recyclage ou si la réutilisation est validée.

Ronan LE MEUR (RLM) :

S'interroge sur des synergies éventuelles avec la filière textile qui met sur le marché essentiellement des produits composés de fibres PA et Polyester. Où se fait le recyclage de ces fibres ?

Un agrément européen est-il possible pour CHICOLINO ? > question de la traçabilité.

Voir avec l'Administration quels sont les critères pour l'homologation d'un recycleur ?

NB : Fil&Fab, dans son partenariat avec GUYOT environnement, ne prend que les filets propres.

Dominique GAUTREAU (DG) :

Précise qu'Alex JANSSENS (entreprise Filets Recyclage) récupère la maillette pour envoi à CHICOLINO → plusieurs dizaines de tonnes doivent être envoyées cette semaine.

NB : Mathilde et Karine informent que CHICOLINO sépare le cordage et le plomb des filets. Le plomb est valorisé (ex : lingots de plomb). La maillette est coupée et réutilisée.

Imanol NABERAN (IN) :

Précise que CHICOLINO ne recycle pas les engins. Il achète les EPU (filets PA), les trie et les réutilise et/ou les valorise. C'est qu'il a un marché. Selon IN, il achète les fibres PA multifilaments et Polyester pour fabriquer des engins conchyliques.

- ⇒ Demander à l'administration si la *réutilisation* est considérée comme un traitement acceptable au sens de la REP (qu'en est-il dans la Directive européenne ?). Est-ce une forme de recyclage ? Agrément possible si l'EPU est réutilisé pour fabriquer d'autres engins ?

Pour l'instant en Espagne et au Portugal il n'y a pas d'actions mises en œuvre pour organiser la REP et la Directive n'a pas encore été transposée au niveau national.

Steve VAILLANT (SV) :

3



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



Le démontage des filets implique un important changement de mentalité des pêcheurs : ce sera long et compliqué. Les pêcheurs risquent de voir une double peine dans l'obligation de payer une éco-contribution lors de l'achat de leurs filets + obligation de désassembler avant de les jeter.

RLM : pour minimiser le coût de l'éco-contribution et la rendre acceptable, il faut que les pêcheurs intègrent le démontage dans leurs pratiques. La filière nationale ne pourrait pas supporter le coût de cette étape.

- Question : l'éco-contribution collectée est-elle considérée fiscalement comme un chiffre d'affaires ou comme une taxe qui rentre puis sort ?

Karine répond que c'est une opération blanche, sans impact fiscal, puisque la contribution est encaissée lorsque le pêcheur paie le filet au metteur en marché, puis est décaissée à même hauteur lorsque le metteur en marché paie sa contribution annuelle à l'éco-organisme. Cependant ce point pourra être vérifié auprès d'un comptable.

Information de Thierry GRANGER (TG) : concernant les poches ostréicoles et leur traitement après usage, un rendez-vous est prévu avec PAPREC qui a déjà travaillé sur le recyclage des poches. TG pourra demander à PAPREC s'ils sont intéressés pour travailler sur les EPU ou s'ils l'ont déjà fait, et aussi nous mettre en contact. Par ailleurs, CNG Emballages mène une expérimentation avec une société de recyclage (récente), située dans l'Eure et Loire, et un ostréiculteur. L'objectif est de déterminer précisément le cahier des charges qui permettrait de collecter une matière valorisable.

2. Compléments d'information obtenus de la DGPR sur la REP

Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, une pénalité financière est prévue pour les metteurs en marché qui ne respecteront pas les obligations relatives au principe de REP, et cette pénalité peut atteindre jusqu'à 7500€ / tonne de produits mis en marché.

Les metteurs en marché soulignent que cette pénalité plafond dépasse le prix de vente du produit en lui-même (7,50€/ kg).

3. Point sur les gisements

Filets fins en PA :

RLM est en désaccord sur le fait que le gisement total de déchets FPU estimé est de 600 à 700T alors que la mise en marché des produits neufs équivaut à 500T / an en moyenne. Pourquoi cette différence de poids alors que les cordages devraient être démontés ?

KM répond que c'est le constat qui est fait (+ 20% environ du poids) en raison de la présence de souillures (eau, sel, sédiments) et des cordages surtout qui parfois sont encore présents



(cordes flottantes et cordes plombées). SV explique que les FPU collectés en Vendée ne sont effectivement pas toujours démontés et régulièrement sales.

MD précise que l'éco-organisme devra définir une règle sur ce sujet valable pour tout le monde, sans dérogation locale. Question : pourrait-il être envisageable et intéressant d'envoyer tous les FPU en démontage chez CHICOLINO ?

Chaluts (alèzes PA et PE) :

L'analyse des données d'importation des douanes avec les filets de pêche en provenance du Portugal et de l'Espagne pourrait conduire à envisager un gisement d'alèzes de chaluts mis en marché annuellement de 660T (puisque les MM précisent que les fournisseurs d'alèzes de chaluts sont exclusivement dans ces 2 pays – hors celles fabriquées par Le Drezen).

- ⇒ Les metteurs en marché chaluts présents sont unanimes sur le fait que c'est impossible : trop largement surestimé.
- ⇒ Le gisement réel ne pourra donc être approché que lorsque l'ensemble des metteurs en marché transmettront leurs données de volumes mis en marché.

4. Proposition de 3 scénarios d'organisation de filière

- Scénario 1 : Une filière « REP » volontaire financière pour tous les EPU (s.l.). L'éco-organisme gère uniquement la collecte des éco-contributions et le versement de « soutiens » aux acteurs intervenant sur la collecte, le tri, le transport et le traitement des EPU (conventionnement). Exemple : cas de la filière textile/linge de maison/chaussures avec « Eco-TLC ».
- Scénario 2 : Une REP financière et opérationnelle pour tous les EPU. L'éco-organisme gère la collecte des éco-contributions auprès des MM, ainsi que l'organisation et le financement du schéma opérationnel de collecte et de traitement pour tous les EPU (s.l.).
- Scénario 3 : un système mixte avec une « REP » financière pour les filets fins, et financière + opérationnelle pour les autres EPU. Cela implique une gestion en REP financière sur les filets fins avec versement de soutiens aux acteurs de la collecte, du tri/préparation, du transport et du recyclage des FPU. Et en parallèle l'éco-organisme gèrerait l'ensemble du dispositif pour tous les autres EPU (s.l.) : collecte des éco-contributions auprès des metteurs en marché + gestion et financement du schéma opérationnel de collecte et de traitement.

Les participants se disent intéressés par ces informations car la REP exclusivement financière leur était à ce jour inconnue. Ils proposent d'y réfléchir.



Karine précise qu'un rendez-vous avec Pierre DE LEPINAU, Directeur d'ADIVAlor, est prévu le 27/10/21 afin d'obtenir quelques éclaircissements et de voir si l'éco-organisme de la filière agricole serait ouvert pour accueillir la filière EPU.

5. Gouvernance

Les metteurs en marché dont la mise en marché d'engins de pêche est le cœur de métier, proposent que pour le travail de préparation de la filière et de l'éco-organisme, soit créé un comité de pilotage rassemblant :

- D. GAUTREAU qui représenterait les pêcheurs, via la Coopérative Entente Cordiale,
- Les metteurs en marché historiques : Naberan, Le Drezen, Kerfil, ainsi que Alprech et Mondiet s'ils le souhaitent,
- Et la Coopération Maritime.

Ce comité se réunirait en groupe de travail tous les mois pour avancer rapidement (création d'une feuille de route opérationnelle), et un comité « plénière », plus large, avec l'ensemble des acteurs volontaires, y compris ceux de la conchyliculture s'ils le souhaitent, se réunirait tous les 3 mois.

Remarque RLM : il faudrait aussi prévoir un système qui garantisse la confidentialité des données afin que les informations de volumes mis en marché transmises par chaque metteur en marché (indispensables pour pouvoir réaliser des projections économiques) ne soient pas divulguées, y compris aux autres acteurs metteurs en marché dans la boucle.

Réponse : les services d'un commissaire aux comptes pourraient être sollicités afin de résoudre cette problématique. Mais attention ceci implique des fonds pour financer le service, et ce alors même que l'éco-organisme n'est pas encore créé > comment financer cette prestation ?

FORME JURIDIQUE du futur éco-organisme :

Conseil JLV : Association, plus simple, plus fluide et en phase avec le principe de non-lucrativité d'un éco-organisme. Mais se pose la question de la responsabilité du président. Pour contrer ce problème il est évoqué la possibilité d'une présidence tournante.

Question MD : serait-il possible d'obtenir une copie des statuts ADIVALOR, qui est sous forme S.A.S. ?

Réponse : Karine va demander mais aucune certitude de pouvoir les obtenir. En revanche il est possible de récupérer des modèles de statuts pour la forme juridique Association : ceux de Eco agri Réunion, de l'APER PYRO et de FFP.

6. Approche économique





L'absence de données transmises par l'ensemble des metteurs en marché n'a pas permis de réaliser une projection économique.

CONCLUSION :

Prévoir une réunion « plénière » en janvier 2022 avec tous les metteurs en marché volontaires (1 par trimestre par exemple) et 1 COPIL en format restreint (1 par mois par exemple) (cf. ci-dessus dans point 4/Gouvernance) d'ici là, afin d'avancer sur du concret et produire une feuille de route opérationnelle.

Dominique Gautreau, Imanol Naberan et Ronan Le Meur font un premier retour positif à cette proposition de COPIL et réunion plénière.

Remarque RLM : La présence des Ets Mondiet autour de la table est importante pour le bon fonctionnement de la démarche

5.12. Documents des opérations pilotes

5.12.1. Boulogne sur Mer

5.12.1.1. Tableau des réunions de suivi du comité opérationnel

<u>Dates des réunions de suivi du comité opérationnel pour les réunions de l'opération pilote de Boulogne sur Mer</u>
09/12/2020
29/01/2021
19/02/2021
23/03/2021
12/05/2021
08/06/2021
23/06/2021
11/08/2021
29/09/2021
27/10/2021

5.12.1.2. Charte d'engagement des pêcheurs



CHARTRE D'ENGAGEMENT OPERATION-PILOTE BOULOGNE-SUR-MER



Nom du navire ou Num. immatriculation :

Nom du patron pêcheur :

Nombre de big bags remis :

Type d'engins de pêche utilisés (filets fins ou chaluts) :

Une expérimentation de collecte et de recyclage des filets fins (droits et trémails) et des nappes de chalut usagées est lancée sur le port de Boulogne-sur-Mer.

Le port de pêche et les acteurs locaux de la pêche artisanale boulonnaise sont aujourd'hui engagés dans cette opération, menée avec l'aide de la COOPERATION MARITIME.

Le Patron Pêcheur s'engage à :

- Ne déposer dans les big bags que les engins de pêche usagés mentionnés ci-après, séparés, et préparés selon les consignes remises (cf. fiche technique de démontage)
- À identifier (Nom du navire ou Numéro d'immatriculation du Bateau) ses big bags au moyen de l'étiquette fournie lors de la remise des big bags.
- A déposer ses big bags pleins dans l'enclos prévu à cet effet, à côté du nouveau préau de ramendage, conformément aux consignes de dépôt affichées.
- Utiliser les big bags mis à disposition exclusivement pour la collecte des engins des pêche dans le cadre de l'opération pilote RECYPECH

Le _____, à _____

Signature du pêcheur :

Tourner svp





Port de Boulogne-sur-Mer

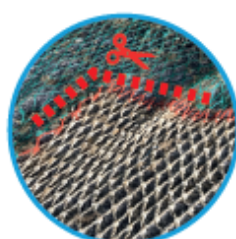
Comment contribuer au recyclage de vos alèzes de chalut (OTB –SDN) ?



- 1 Pour récupérer votre big-bag utile au stockage, prière de contacter :
FROM Nord – Christophe RADENNE - 06.07.74.51.82
CME – Corentine PITON - 06.35.12.74.38
- 2 Séparer les alèzes en polyéthylène (vertes) du reste du chalut :



*Hors cordages et
hors bourrelets*

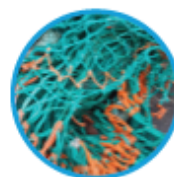


*Hors bouts de
ramendage*



*Hors culs de chalut
(parfois rouges)*

*NB : Vous pouvez laisser les tresses d'assemblage oranges
car elles sont en polyéthylène comme les alèzes vertes*



Stocker les alèzes dans votre big-bag

- 3 Déposer votre big-bag dans l'enclos sur le port
- 4 Déposer les autres parties du chalut au sol au dos de l'enclos





Port de Boulogne-sur-Mer

Comment contribuer au recyclage de vos filets (GNS-GND-GTN-GTR-GN) ?



- 1 Pour récupérer votre big-bag utile au stockage, prière de contacter :
FROM Nord – Christophe RADENNE - 06.07.74.51.82
CME – Corentine PITON - 06.35.12.74.38
- 2 Séparer les nappes de filets « nylon » (polyamide) des cordages flottants et plombés



Stocker les nappes dans votre big-bag

- 3 Déposer votre big-bag dans l'enclos sur le port
- 4 Déposer les cordages dans les caisses palettes prévues à cet effet dans l'enclos



5.12.1.4. Rapport de caractérisation – échantillon de filets Boulogne sur Mer

FIL&FAB
BAGST

Nylo®

Résultat sur l'analyse de l'échantillon EPU
Boulogne-sur-mer.

RÉFÉRENT
Théo Desprez - Responsable filières
theo.desprez@fil-et-fab.fr
+33 (0)6 19 75 16 06

SPECTROSCOPIE IR

Information sur les manipulations

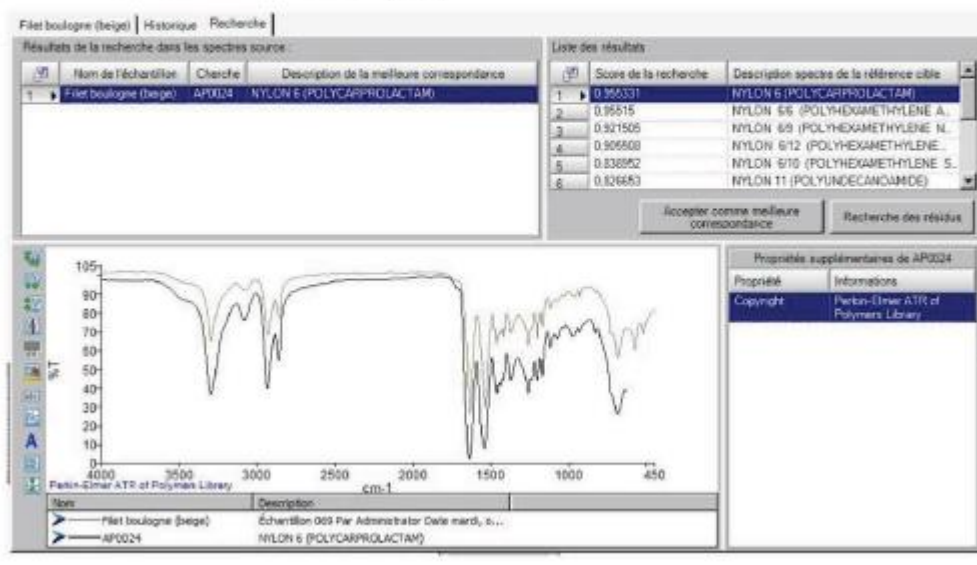
Le principe d'une spectroscopie IR est d'envoyer des radiations IR sur un échantillon à tester. Certaines longueurs d'onde sont alors absorbées par les liaisons chimiques des molécules se trouvant dans l'échantillon. On génère alors un spectre IR, qui permet de déterminer ces liaisons chimiques et donc un matériau donné.

Echantillon N°4	Filet boulogne (Beige)	Polyamide (PA)	Nylon 6	95,53 %
-----------------	------------------------	----------------	---------	---------



Filet Boulogne (Beige)

→ Echantillon N°4 – Filet Boulogne (Beige)



5.12.2. Quartier maritime de Paimpol

5.12.2.1. Comptes-rendus de 3 réunions : lancement – intermédiaire – fin

Réunion de lancement du 16/11/2020

Compte-rendu de réunion

le 16 novembre 2020

Compte-rendu de la réunion relative à :

Mise en place d'une filière de valorisation des filets de pêche usagés

Le 16/11/2020 à 10h30 en distanciel

Présents :

Invités		
Prénom NOM	STRUCTURE	PRESENT
Christelle BACCOR	LTC	x
Nathalie COUSIN	REGION	excusée
Théo DESPREZ	FIL & FAB	x
Morgan DONVAL	ESATCO	x
Daniel FROHARD	ESATCO	x
Mathilde GUEGUEN	COOPERATION MARITIME	x
Yannick HEMEURY	COOPERATIVE MARITIME	x
Alice LANDAIS	REGION	x
Erwan LENEVEU	NANOVIA	x
Yannick LE BARS	GPA	x
Nathalie LE GAL	GPA	x
Loïc MAHE	LTC	x
Karine MAIGNAN	Consultante pour Coopération maritime	x
Sophie MARECHAL	Technopôle ANTICIPA	absente
Rénald PHILIPPE	ESATCO	x
Gurvan ROLLAND	CCI	x

Rapporteur

Nathalie LE GAL (relecture Christelle BACCOR)

Rappel de l'ordre du jour

Depuis début 2020, Guingamp-Paimpol Agglomération est engagée dans une démarche de réflexion autour de la mise en place d'une filière de recyclage des filets de pêche usagés sur le secteur du quartier maritime de Paimpol.

Compte-rendu de réunion

L'objectif de cette filière serait de développer une économie circulaire dans le domaine de la gestion des déchets maritimes.

Pour cela nous avons réuni autour de ce projet plusieurs partenaires que sont :

- l'ESATCO, entreprise de l'économie sociale et solidaire;
- la coopérative maritime de Paimpol
- la structure nationale Coopération Maritime qui travaille sur la démarche de mise en place d'une filière nationale volontaire de gestion des engins de pêche usagés (EPU);
- la CCI des Côtes d'Armor;
- Fil&Fab ;
- Nanovia ;
- LTC à travers les fonds du DLAL-FEAMP ;
- la REGION.

L'objectif de cette réunion est de finaliser le projet avec l'ensemble des partenaires et pouvoir ainsi lancer les demandes de subventions et financement adéquats.

Ordre du jour :

- 1 : Tour de table
- 2 : Les partenaires et leurs attentes
- 3 : Les objectifs de la filière
- 4 : Organisation schématique de la filière
- 5 : Besoins techniques
- 6 : Gouvernance et modèle économique
- 7 : Planification

Pour information

Le fonctionnement actuel sur les ports de Locquemeau, Pors Even et de Loguivy est le suivant : les filets usagés (non démontés et non nettoyés) sont collectés en big-bags sur chaque port. Un agent de la CCI les rapatrie à Paimpol à Kerpallud. Un nettoyage sommaire est réalisé. Ils sont ensuite pris en charge par « Filet Recyclage » (65€/t pour 2020) et envoyés en Espagne pour nettoyage et démontage en vue d'une valorisation. **A l'heure actuelle, il n'y a pas de traçabilité sur l'issue et le traitement de ces filets.** Les chaluts vont aux déchets ultimes sans être désassemblés.

Cela correspond chaque année à environ 3 camions de 10t de filets pour les 2 ports.

Les pistes de progrès sont donc nombreuses, tant au niveau de la collecte que du nettoyage, démontage et du ramendage.

Relevé des échanges

Chaque structure partenaire a répondu aux 4 questions fondamentales ci-dessous :

1. Quelles sont vos motivations ?
2. Qu'êtes-vous prêts à mettre dans le projet ?
3. Qui est le plus légitime pour porter le projet ?
4. Quelles conditions de mise en œuvre du partenariat ?

Compte-rendu de réunion

Structure	Question 1	Question 2	Question 3	Question 4
CCI 22	Améliorer la filière de collecte des EPU	Aire de collecte aménagée (investissement si nécessaire) Logistique pour le transport des big-bags Moyens techniques et humains	CCI 22 légitime pour le stockage des filets sur les ports départementaux et le transport (Port – ESATCO) possible	Pas de conditions spéciales
COOPERATIVE MARITIME	Améliorer l'image de la pêche Mettre en place une filière volontaire	Fédérer les professionnels, rôle de chef d'orchestre Etre le relais de communication auprès des professionnels Définir le cahier des charges pour le nettoyage des filets	COOPERATIVE MARITIME légitime pour la communication auprès des professionnels	Trouver le juste coût pour les professionnels (Pour information, à Oleron les filets sont repris pour 3 à 4€/filet mais attention absence de coût de logistique et de loyer. Ce prix ne permet pas à la structure d'être équilibrée financièrement)
COOPERATION MARITIME Projet RECYPECH	Accompagner au mieux le secteur de la pêche à se mettre en cohérence, le plus simplement possible, avec la réglementation à venir. Réglementation qui porte sur l'obligation de mettre en place un dispositif efficace et pérenne de filière nationale volontaire de gestion des engins de pêche usagés (EPU) ou	Aides financières au démarrage de la structure Accompagnement technique	Pas d'avis	Le timing de la démarche qui est en cours de réflexion sur le quartier maritime de Paimpol. RECYPECH se mène sur 12 mois et envisage donc un démarrage des opérations pilotes pour le début de l'année 2021.

Compte-rendu de réunion

	le cas échéant une REP réglementée. Dans ce cadre, le projet RECYPECH envisage la mise en place d'opérations pilotes sur les ports et cherche à identifier les territoires volontaires et engagés.			
ESATCO	Diversifier les activités Valoriser les activités de l'ESATCO	Etude sur la logistique, l'outil, les moyens techniques Mise à disposition du site de Plourivo Personnels et encadrement Investissement : Camions et moyens de levage	ESATCO légitime sur l'ensemble du territoire LTC + GPA	Projet économiquement viable et pérenne
FIL & FAB	Poursuivre le développement de l'entreprise (objectif 150 tonnes de matière recyclée en 2021)	Temps d'accompagnement technique Logistique (ESATCO-Fil & Fab) en direct ou sous-traitance possible selon les flux Rémunération de la prestation de démontage (cahier des charges à respecter)	FIL & FAB légitime pour la valorisation des filets usagés	Garantir la traçabilité du produit à 100% Respecter le cahier des charges « matière »
NANOVA	Souhaite développer un produit issu de la filière de recyclage Valeurs de l'entreprise à mettre en avant	Supports techniques pour réaliser des essais sur la matière primaire en lien avec Fil & Fab	Pas d'avis	Traçabilité du produit à garantir Garantir la constance des propriétés du produit
LTC	Développer une filière vertueuse	Ingénierie technique Recherche de financement	Structure neutre garantissant la pérennité de la filière	Projet économiquement viable et pérenne

Compte-rendu de réunion

		A discuter : aide financière pour étude de faisabilité technico-économique		
GPA	Développer une économie circulaire dans le domaine de la gestion des déchets maritimes	Ingénierie technique Recherche de financement A discuter : aide financière pour étude de faisabilité technico-économique	Structure neutre garantissant la pérennité de la filière	Projet économiquement viable et pérenne

Compte-rendu de réunion

Les objectifs communs suivants ont été validés :

Développer une économie circulaire autour des déchets issus de la filière maritime

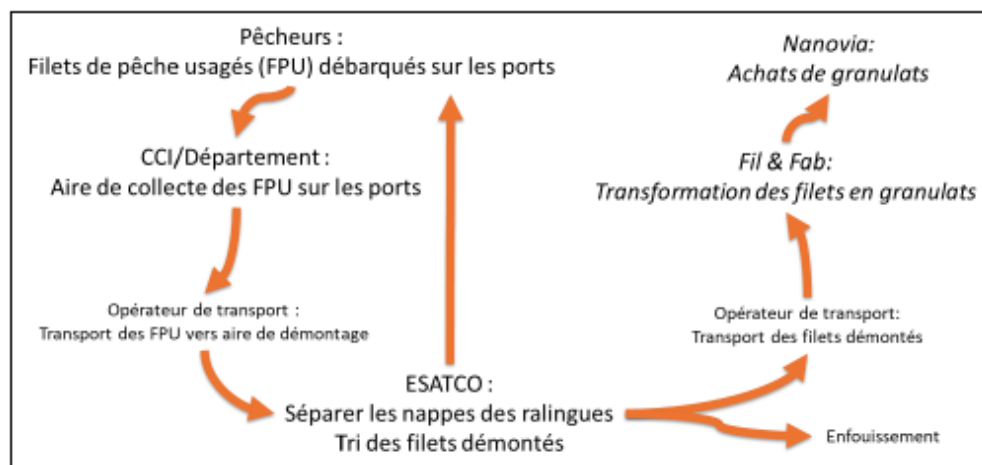
Répondre à la réglementation (Directive européenne 2019/904 du 5 juin 2019) et répondre au texte de LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dont l'un des articles concerne la gestion des EPU

Les fabricants d'engins de pêche en plastique devront prendre en charge les coûts de collecte des déchets à partir des installations de réception portuaires, ainsi que les coûts de leur transport et traitement. Ils supporteront également les coûts des mesures de sensibilisation. Ces opérations seront financées par les metteurs sur le marché par l'intermédiaire d'une éco-contribution, que la filière soit volontaire ou réglementée par le ministère de la transition écologique.

S'assurer d'un modèle économique pérenne

Perspectives de la filière : collecter et valoriser d'autres matériaux usagés issus de la pêche professionnelle

La schématisation de l'organisation de la filière a été validée :



Le relevé des besoins techniques à approfondir a été validé :

Estimation du gisement local (quartier maritime Paimpol y compris Perros-Guirec et Trébeurden)

Caractériser la matière première

Équipement d'un ou plusieurs points de collecte : valider les conditions de stockage

Véhicules de transports équipés

Aménagement de l'aire de démontage et de stockage des différentes phases

Formation du personnel

Réglementation déchets + ICPE à vérifier

Rédiger un cahier des charges à destination des pêcheurs

Modèle économique et gouvernance du collectif à définir :

Nécessité d'une structure neutre et fidèle aux objectifs du collectif

Nécessité de structurer les partenariats, engagements à formaliser

Nécessité de réaliser une étude de faisabilité technico-économique sur l'ensemble de la filière

Compte-rendu de réunion

Ce qu'il reste à faire :

- ✓ Formaliser les partenariats
- ✓ Affiner le modèle économique
- ✓ Mobiliser des financements
- ✓ Aspects réglementaires à vérifier (ICPE + déchets)
- ✓ Communiquer

Relevé des décisions

QUI	QUOI	DELAI
COOPERATIVE MARITIME	Propositions de prescriptions techniques pour les pêcheurs	Fin 2020
ESATCO/CCI	Etude sur la logistique, l'outil, les moyens techniques pour définir un coût	Fin 2020
ESATCO/GPA	Etude réglementation applicable au projet	Fin 2020
FIL & FAB/ESATCO	Rencontre pour valider les modalités techniques	Fin 2020
LTC	Quantifier les flux de filets usagés en provenance des ports communaux sur LTC	Fin 2020
A définir	Etude de faisabilité technico-économique	1 ^{er} trim. 2021
NANOVIA/FIL & FAB	Réaliser des essais sur la matière première	1 ^{er} trim. 2021
GPA/LTC	Proposer un contrat de partenariat	1 ^{er} trim. 2021
GPA/LTC	Recherche de financement	1 ^{er} trim. 2021
TOUS	Mise en place de la structure	Juillet 2021

Prochaine réunion : date à fixer début janvier 2021.

Compte-rendu de réunion

Le 21 mai 2021

Compte-rendu de la réunion relative à :

Mise en place d'une filière de valorisation des filets de pêche usagés

Le 20/05/2021 à 9h00 en distanciel

Présents :

Invités		
Prénom NOM	STRUCTURE	PRESENT
Mathilde GUEGUEN	COOPERATION MARITIME	x
Karine MAIGNAN	Consultante pour Coopération Maritime	x
Christelle BACCOR	LTC	x
Loïc MAHE	LTC	x
Yannick LE BARS	GPA	Excusé
Jacky GOUAULT	GPA	Excusé
Nathalie LE GAL	GPA	x
Rosine DANGUY DES DESERTS	PERROS-GUIRREC	x
Arnaud PIEPERS	PERROS-GUIRREC	x
Gurvan ROLLAND	CCI	x
Yannick HEMEURY	COOPERATIVE MARITIME	Excusé
Morgan DONVAL	ESATCO	x
Daniel FROHARD	ESATCO	Excusé
Rénald PHILIPPE	ESATCO	x
Théo DESPREZ	FIL & FAB	Excusé
Erwan LENEVEU	NANOVIA	x

Rapporteur

Nathalie LE GAL (relecture Christelle BACCOR/Mathilde GUEGUEN/Karine MAIGNAN)

Compte-rendu de réunion RECYOPECH

Rappel de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Convention de partenariat
2. Indicateurs de l'Opération Pilote
3. Présentation de la charte
4. Communication
5. Actions engagées
6. Actions à venir

Relevé des décisions :

Sur la convention de partenariat :

- Supprimer la phrase : la CCI s'engage à « Assurer la collecte et de traitement des FPU refusés dans le cadre de la collecte de la filière expérimentale et qui resteraient sur le port ».
- Idem pour la Ville de Perros-Guirec
- Préciser qu'ESATCO site du pays de Paimpol s'engage à « Assurer le démontage des FPU et la séparation des ralingues flottantes et coulantes pour 25 BB minimum sur la période d'expérimentation »
- ESATCO s'engage à « facturer 10 €HT le filet de 50 mètres linéaires pour la prestation de démantèlement des 25 premiers BB aux pêcheurs ou facture mensuelle détaillée à la coopérative maritime ? » La coopérative maritime est d'accord sur le principe, à faire confirmer par son comptable.
- Modifier les engagements de FIL&FAB de « Mettre à disposition des BB identifiés selon le port d'origine » : 4 BB identifiés pour chacun des 4 ports seront mis à disposition par GPA et LTC.
- La convention sera signée dans l'ordre des partenaires ou lors de la conférence de presse qui est à organiser fin juin/début juillet.

Sur les indicateurs :

- Morgan (ESATCO) a préparé un fichier Excel de suivi des indicateurs qu'il va transmettre à Christelle et Nathalie pour validation.
- Les indicateurs seront transmis par les 8 signataires de la charte à fréquence mensuelle à Nathalie et Christelle (sauf le mois d'août)

Sur la charte :

- Préciser que les 25 premiers BB concernent l'expérimentation et non pas le pêcheur.
- Préciser le coût de 10€HT le filet de 50 ml.

Sur la communication :

- Création et impression de panneaux de signalétique de format A2, support rigide.
- A mettre en place mi-juin au plus tard.

Actions engagées :

- Livraison des BB
- La Coopérative a déjà identifié les premiers pêcheurs volontaires (signature des 1ères chartes)



● DE L'ARMOR À L'ARGOAT ●

Compte-rendu de réunion

- Achat des bagues d'identification
- Passage en Commission Mer et Littoral pour attribution de subventions européennes le 20/05/2021

Actions à venir :

- Bordereau de livraison : d'après Morgan pas nécessaire car prévu dans son fichier de suivi des indicateurs.
- 1^{ère} collecte ports CCI : semaine du 24 au 28 mai 2021 (en direct auprès des pêcheurs)
- 1^{ère} collecte port de Trédrez-Locquémeau : possible entre le 04 et le 10/06/2021, prévenir Arnaud (il sera en congés du 10 au 28/06).
- Prochain COTECH, à organiser soit le même jour que la conférence de presse + visite d'un port, soit semaine 25 à 27 en distanciel (un doodle sera envoyé).
- Conférence de presse + visite d'un port : à organiser en présence des 8 partenaires + pêcheurs volontaires + agents ESATCO. En attente retour date de passage en conseil communal de Perros-Guirec pour la programmer.

Eléments abordés en réunion et en attente de décision :

2 possibilités pour le traitement des BB de nappe par FIL&FAB :

- En cours d'expérimentation : prévoir un budget transport de FIL&FAB vers leur sous-traitant (à définir par FIL&FAB)
- A l'automne en fin d'expérimentation : pas de surcoût

Ce qu'il reste à faire :

- ✓ Délibération GPA convention de partenariat le 15/06/2021
- ✓ Délibération Perros-Guirec convention de partenariat
- ✓ Définir la date du prochain COTECH
- ✓ Impression des panneaux
- ✓ Programmer et organiser la conférence de presse

Prochaine réunion du COTECH : à définir.



● DE L'ARMOR À L'ARGOAT ●

Compte-rendu de réunion

Le 12 octobre 2021

Compte-rendu du 6^{ème} COTECH :

Mise en place d'une filière de valorisation des filets de pêche usagés

Le 08/10/2021 à 14h30 en distanciel

Présents :

Invités		
Prénom NOM	STRUCTURE	PRESENT
Mathilde GUEGUEN	COOPERATION MARITIME	x
Karine MAIGNAN	Consultante pour Coopération Maritime	X
Christelle BACCOR	LTC	x
Loïc MAHE	LTC	X
Yannick LE BARS	GPA	Excusé
Fanny CHAPPE	GPA	Excusée
Nathalie LE GAL	GPA	x
Rosine DANGUY DES DESERTS	PERROS-GUIRREC	x
Arnaud PIEPERS	PERROS-GUIRREC	Excusé
Gurvan ROLLAND	CCI	Excusé
Yannick HEMEURY	COOPERATIVE MARITIME	x
Morgan DONVAL	ESATCO	Excusé
Daniel FROHARD	ESATCO	Excusé
Rénald PHILIPPE	ESATCO	Excusé
Théo DESPREZ	FIL & FAB	Excusé
Erwan LENEVEU	NANOVIA	Excusé

Rapporteur

Nathalie LE GAL (relecture Christelle BACCOR/Mathilde GUEGUEN/Karine MAIGNAN)



• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

Compte-rendu de réunion RECYPECH

Rappel de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Bilan des indicateurs
2. Bilan financier RECYPECH
3. Retour sur questions posées au précédent Cotech
4. Communication
5. Prochain COPIL et suite OP ?

Relevé des décisions :

Sur les indicateurs :

En attente retour des indicateurs de la CCI.

Indicateurs de Perros-Guirec : « les pêcheurs indiquent se sentir non informés ».

Les pêcheurs ont reçu un courrier d'information, il semblerait que ce canal de communication ne soit pas le plus pertinent.

Indicateurs de la coopérative maritime : les professionnels indiquent que le coût leur semble trop élevé et que tant que ce ne sera pas obligatoire ils ne se sentent pas concernés.

Les membres du COTECH décident qu'une opération de communication est à mener afin d'élargir l'intérêt pour la filière de participer à la démarche locale.

Sur le bilan financier :

Sur les 5 000€ de subventions de la Coopération Maritime, seuls 781.92 € TTC ont été dépensés (achats des BB).

Les membres du COTECH s'interrogent sur les possibilités d'utilisation de ces crédits avant le 31 octobre 2021 (date butoir de l'opération pilote RECYPECH).

Les pistes suivantes sont proposées :

- Financement d'un transport des nappes (110,5kg) entre ESTACO et FIL&FAB avant le 31/10/21 et potentiellement financement des essais de broyage entre FIL&FAB et un sous-traitant français
- Financement d'une partie du temps d'animation de GPA et LTC en lieu et place des financements sur le FEAMPA (vérifier si chaque collectivité peut créer une facture au nom de la Coopération Maritime, avant le 31/10/21)
- Prise en charge totale du coût de démantèlement des 25 BB de l'expérimentation (coût estimé environ 3 600,00 € TTC).

Ces points sont à discuter et à faire valider par les élus lors d'une réunion dédiée le 18 octobre 2021.

Retour sur les questions du précédent COTECH :

Les membres du COTECH s'interrogent sur la nécessité d'assurer une traçabilité à l'échelle du navire des nappes de nylon à partir du site ESATCO vers Fil&Fab au vu de la complexité nécessaire ? Est-ce qu'une traçabilité à l'échelle du quartier maritime serait suffisante ? Les élus, Nanovia et Fil&Fab seront interrogés à ce sujet.



● DE L'ARMOR À L'ARGOAT ●

Compte-rendu de réunion RECYOPECH

Communication :

Les membres du COTECH font le constat d'une trop faible quantité de matière collectée sur les ports à ce jour.

C'est d'autant plus dommageable que les autres partenaires ont mis en place une communication active sur cette filière, notamment Nanovia et ESATCO.

Les membres du COTECH décident :

- D'élargir la communication afin de mobiliser davantage de pêcheurs pour collecter plus de matière
- D'organiser une réunion sur le port de Loguivy avec les gestionnaires des ports et les pêcheurs d'ici la fin du mois d'octobre (26 ou 28/10).

Prochain COPIL et suite OP ?

Mathilde GUEGUEN fait part aux membres du COTECH d'une nouvelle réglementation relative à la création d'une redevance spécifique liées à la gestion des déchets sur les ports (décret 2021-1166 du 08/09/2021).

Les élus présents et les membres du COTECH s'interrogent sur la possibilité de mettre en place cette redevance par les gestionnaires des ports du quartier maritime de Paimpol, de manière uniforme ?

Une réunion est à organiser avec les gestionnaires de port et les élus pour en discuter.

Le prochain COPIL sera organisé le 10 décembre 2021 à 14h00.



• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

5.12.2.2. Charte d'engagement des pêcheurs

CHARTE D'ENGAGEMENT OPERATION-PILOTE



Nom du navire :

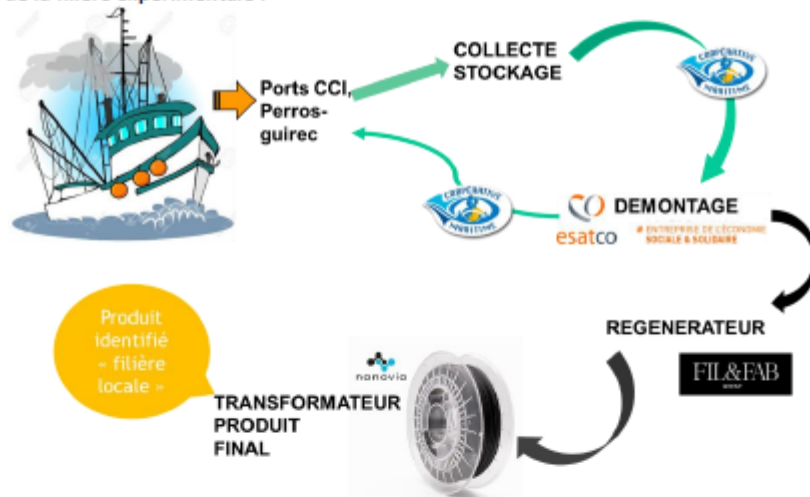
Num. immatriculation navire:

Nom du pêcheur et adresse :

Une expérimentation de collecte et de recyclage des filets de pêche usagés va être lancée sur les secteurs côtiers des agglomérations Guingamp-Paimpol et de Lannion-Trégor, qui fait la part belle à l'économie circulaire, limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental des déchets maritimes.

Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, la CCI des Côtes-d'Armor, la Coopérative Maritime de Paimpol, ESATCO de Plourivo, Fil&Fab, spécialisée dans le recyclage des FPU à Brest, Nanovia fabricant de filaments pour imprimante 3D à Louargat et la Ville de Perros-Guirec sont aujourd'hui engagés dans cette expérimentation qui se déroule sur 6 ports du quartier maritime de Paimpol. Cette opération est menée avec l'aide de la COOPERATION MARITIME, qui a retenu quatre territoires pilotes à l'échelle nationale pour la mise en place de son projet Recypech (gestion pérenne des engins de pêche usagés).

Description de la filière expérimentale :



Durée expérimentation : Dans les ports de Loguivy de la mer, Paimpol, Perros-Guirec, Ploubazlanec, Trébeurden et Trédrez- Locquémeau, les filets pourront être collectés de mai à octobre 2021.

La Coopérative Maritime s'engage à :

- Fournir aux patrons pêcheurs des Big-Bags neufs pour l'opération-pilote, munis de leur bague d'identification,
- Collecter les Big-Bags déposés par le Patron Pêcheur à la date et au lieu convenu au préalable,
- Ne pas collecter les Big-Bags qui ne respecteraient pas le contrôle qualité et à en informer le patron pêcheur,
- Déposer les ralingues du patron pêcheur après démantèlement à la date et au lieu convenu au préalable.



Le Patron Pêcheur s'engage à :

- Ne déposer dans les Big-Bags que les Engins de pêche suivant :
 - > Filet à sole
 - > Filet droit
 - > Filet trémail
 - > Filet maillant
- Bien écarter les filets,
- Décorder (détordre) les ralingues,
- À identifier (Numéro d'immatriculation du Bateau et nom du Port) ses Big-Bags au moyen du dispositif fourni par l'opération-pilote (bague).
- À régler le prix de la prestation. Le prix du démontage des filets des 25 premiers BB traités est fixé à un montant de 10 €HT par filet.

La nappe de filet, pour être démontée à un tarif acceptable, doit être propre :

- Aucun déchet (plastique, arrête de poisson, carcasse de poisson)



Signature du pêcheur :

Signature du représentant de la coopérative :

PORTS DE PÊCHE DU QUARTIER MARITIME DE PAIMPOL

Opération de collecte des filets usagés

RECYOPECH

Espace **exclusivement** réservé aux pêcheurs **professionnels signataires** de la charte d'engagement.



Accepté : big bag identifié, filet propre sans déchet et écarté, ralingues décordées



Refusé : big bag non identifié, filet non propre, filet non écarté, ralingues non décordées

Pour plus de renseignements, prenez contact avec le responsable du port.









5.12.3. Lorient

5.12.3.1. Comptes-rendus de 3 réunions : lancement – intermédiaire – fin

Réunion de lancement du 27/01/2021



Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

Compte-rendu – Réunion et visite du port – Réflexion sur la faisabilité d'une opération pilote de collecte et de valorisation des EPU (chaluts) sur le port de Lorient - Mercredi 27 janvier 2021

Présent(e)s (ordre alphabétique) :

- Jean-Michel BODART, Service Environnement (SEMLK), Responsable Exploitation
- Mathilde GUEGUEN, Coopération Maritime / projet RECYPECH
- Anouck Le CRANN, Responsable du service QHSE de la SEM Lorient-Keroman
- Karine MAIGNAN, Consultante pour la Coopération Maritime / projet RECYPECH
- Audrey OLIVIER, Comité Départemental des Pêches du 56

Visite du port

- Le long des quais se trouvent des poubelles standards de gestion des déchets (5 Flux)
- Les filets de pêche usagés (FPU) sont déposés en vrac sur le quai le long du mur (sauf ceux des fileyeurs espagnols mis en sacs poubelle en général), idem pour les câbles, les bourrelets, les nappes de chaluts et les différents engins de pêche (câbles, nasses, etc...)
 - o Ces engins sont récupérés par les agents portuaires et déposés dans la déchetterie qui est fermée (uniquement accessible par les agents) ensuite :
 - Les FPU sont triés et désassemblés, mis en BB et une fois le BB plein, il est déposé dans une benne dédiée aux FPU recyclables
 - Les FPU non recyclables, les chaluts, les nasses à poissons etc... sont mis dans une benne de tout venant
- La gestion des engins de pêche usagés est gérée par le biais d'un marché
- Signalement de la part du port d'avoir un vrai problème de gestion des bourrelets
- Les câbles partent en CSR en Suède (même tarif que l'enfouissement)
- Le quai « Pourquoi pas » dédié aux fileyeurs (environ 20 bateaux, dont 15 fileyeurs exclusifs)
- Peu de drague (un navire identifié : Popeye)

Réunion en salle

- Les pêcheurs ne paient pas de REPP (taxe des CCI) mais une *taxe « ad valorem »* calculée sur le chiffre d'affaires des ventes en criée ou ventes directes (moins élevée dans ce cas puisque ne comprend pas le service de criée) pour l'utilisation des équipements et des quais (idem pour les navires espagnols).
- Cette taxe ne couvre pas les dépenses relatives à la gestion des déchets !

1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10

RECYCLOPECH

- Les dépenses relatives à la gestion des déchets ne sont pas clairement fléchées dans le budget.

Voir avec le Resp. Admin. et financier (via Mme Le Crann) le montant annuel moyen de ce poste ? Détail pour les FPU et autres EPU ?

FILETS FINS USAGES (FPU) :

- Actuellement 80 % des FPU partent au recyclage (20% restants mélangés avec DIB et bouts de chaluts usagés > enfouissement).
- Depuis 2020 les FPU collectés par les Recycleurs Bretons partent avec la Sté Filets Recyclage (avant, exutoire au Portugal, Ambiberica) > absence de traçabilité malgré les demandes répétées de Mme Le Crann.
- *FPU récupérés sur le port par le prestataire déchets à priori sans cordage*, ou rarement => les pêcheurs réutiliseraient les cordages pendant 8 à 10 ans (donnée à confirmer en interrogeant des fileyeurs) : en moyenne 2 filets sur 10 comptent encore les cordages.
- La ralingue plombée quand elle est présente, est démontée par les agents portuaires.
- Saisonnalité de la collecte ? peut-être un pic en juin/juillet : en moyenne 3/4T de FPU recyclables collectés / mois et 1,5/ 2T de filets non recyclables. Rotation : une ou plusieurs fois par mois.
- NB : beaucoup de FPU récupérés de bateaux espagnols (en général mis dans des sacs poubelle noirs).

CHALUTS :

Il est retenu que l'opération pilote sur le port de Lorient se concentrera davantage sur la gestion des chaluts usagés car les FPU sont à ce jour déjà gérés de façon satisfaisante (hormis peut-être l'absence de traçabilité et d'optimisation économique).

- Il est envisagé de mettre une benne supplémentaire dans la déchetterie du port afin de recueillir les alèzes de chaluts usagées => *problématique matière = récupérer séparément les alèzes en PE.*
- Sur le port de Lorient la grande majorité des chalutiers pratiquent le chalut de fond (à langoustine) avec alèzes en PE (principalement de couleur verte), mais co-existent quelques chaluts pélagiques contenant des alèzes en PA.
- Idée pour préparer l'opération pilote : questionnaire à réaliser par téléphone, avant mi-février, auprès des chalutiers par le CDP56 (Audrey), afin de connaître leurs pratiques quand ils jettent leur chalut ou ramendent.
- Eric GUIGNEC, chalutier qui fait aussi de la senne danoise, ramende ses chaluts dans son propre hangar ; gros tri prévu en février /mars.



AUTRES – GENERALITES – REFLEXIONS SUR MISE EN ŒUVRE DE L'O.P. :

- Quelques entreprises d'insertion existent en local mais n'interviennent pas à ce jour sur le port (Caudan, Hennebont, Larmor Plage) => rôle possible dans l'OP ?...
- Données issues de la BDD du CRP Bretagne :
Flottille basée à Lorient (qui débarque au port ?) = 15 fileyeurs exclusifs (combien de polyvalents ?) + 46 chalutiers + 21 autres (canot, drague, nasse)
- La SEM a négocié de pouvoir sortir 5T de filets non recyclables du marché public avec son nouveau prestataire déchets pendant 4 ans (examen des candidatures à l'appel d'offre en cours => début du fonctionnement avec le nouveau prestataire fin février 2021)
- 5 ETP dédiés à ce jour à la gestion des déchets sur le port (sur une équipe Environnement de 12 agents)
- A ce jour les bourrelets posent un vrai problème sur le port : de grosses quantités stockées => piste du CSR à creuser avec un prestataire déchets qui évoque un exutoire possible pour ce type de déchets à CHANGE en Mayenne (via GUYOT) réseau cimenterie Lafarge Paris ?

CONCLUSION :

Avant de démarrer l'expérimentation, étape incontournable = comprendre les pratiques actuelles des chalutiers en matière de gestion de leurs chaluts/alèzes usagés.

Une estimation du gisement serait également intéressante.

Pistes de navires à contacter par le CDP56 pour analyser les pratiques et le gisement :

- Malou Rossi
- Les navires de l'APAK
- Les navires de la Scapêche
- Un pêcheur en retraite





Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

Compte-rendu – Réunion de suivi - Opération pilote (O.P) de collecte et de valorisation des EPU (chaluts) sur le port de Lorient – 27/05/21 (Zoom)

Présent(e)s (ordre alphabétique) :

- Laouen DE KERSAUSON - TECNOROPE (filiale de la Coopérative maritime de Lorient-CMPO)
- Mathilde GUEGUEN - CM
- Anouck LE CRANN - SEM Lorient
- Karine MAIGNAN - Consultante pour la CM
- Audrey OLIVIER - Comité départemental des Pêches du Morbihan

Contenu des échanges :

Anouck indique que les 50 big bags (BB) ont été livrés au port. Elle va en déposer 20 à la CMPO.

- Big bags / APAK

10 ont été remis à l'armement APAK.

Audrey est allée voir l'état des BB remis à l'APAK pour 5 bateaux. Elle a constaté qu'il y avait 3 BB en cours de remplissage :

- 1 est rempli à 100% d'alèzes vertes neuves et Redline (vert et rouge – PE Haute ténacité)
- 1 est rempli de mix à priori
- 1 est rempli de différentes couleurs/matières.

Laouen indique que le Redline (vert et rouge) est fabriqué par Cotesy (au Portugal) et mis en marché en France par DEMK et KLM. Les alèzes jaunes sont vendues par Naberan. Ces différents produits sont en PE souvent appelés par les pêcheurs « Argon ». Seuls les fils de ramendage sont en PA souvent appelés par les pêcheurs « Nylon ».

Pour connaître un peu plus clairement le contenu des BB, Audrey prévoit d'aller voir Samuel de l'APAK.

- Fiche technique démontage des chaluts

La fiche technique élaborée par la Coopération Maritime a été présentée. Les remarques sur ce document sont les suivantes :

- Modifier le titre : Comment contribuer au recyclage de vos alèzes de chalut ?
- Séparer l'étape 2 en 2 parties :
 - Un BB 100% vert (reprendre le texte des affiches de BB réalisées par Audrey)
 - Un BB avec majorité de vert (hors blanc et noir) et sans cul de chaluts et sans cordages ni bourrelets mais avec tresses et bouts de ramendage
- Mettre le numéro de portable de Laouen pour la CMPO

1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



- Mettre le logo des différentes structures : SEM, CDP56 et CMPO.

Il est convenu que le document serait imprimé en version A3 et mis à la cafétéria du port et à la coopérative maritime.

Anouck va contacter la QSE de la SCAPECHE pour leur présenter cette fiche.

Il n'y a pas besoin de charte d'engagement pour les pêcheurs, mais un tableau de suivi des BB remis ainsi que la date et l'armement concerné est réalisé.

- Précisions techniques / Laouen :
 - Les nappes en PA sont toujours noires ou blanches. Ramendage le plus souvent réalisé avec du fil PA ; alèzes collées entre elles avec du PA.
 - Les cordages souvent en Polysteel (mélange PP + PE)
- Communication

Article Ouest France pour lequel Anouck a été interviewée pas encore sorti.

Pour communiquer sur l'opération, le CDP 56 va mener une action en deux temps :

- 1- Mail aux pêcheurs avec un petit propos introductif et ensuite la fiche démontage dans le corps du mail
- 2- Si pas de retour : relance par sms

La Coopération Maritime doit reprendre contact avec la Scapêche pour savoir s'ils seraient partant pour participer à l'opération.

Prochaines étapes :

- Le 4 juin, une nouvelle version de l'affiche est envoyée
- La CMPO et le CDP56 envoient leurs logos
- Prochaine réunion Zoom prévue le 6 juillet à 14h
- Après validation de la fiche : envoi d'une communication aux pêcheurs





Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

Compte-rendu – Réunion de suivi - Opération pilote (O.P) de collecte et de valorisation des EPU (chaluts) sur le port de Lorient – 22/10/2021 – Locaux de la Coopérative de Lorient

Présent(e)s (ordre alphabétique) :

- Jean Michel BODART - SEM Lorient
- Mathilde GUEGUEN - CM
- Anouck LE CRANN - SEM Lorient
- Karine MAIGNAN - Consultante pour la CM
- Audrey OLIVIER - Comité départemental des Pêches du Morbihan

Excusé : Laouen DE KERSAUSON - TECNOROPE (filiale de la Coopérative maritime de Lorient-CMPO)

Contenu des échanges :

Retour sur le voyage au Danemark – Plastix

Pour rappel un échantillon de PE HT jaune et vert avait été envoyé à Plastix avant l'été pour savoir si cette matière était compatible avec le PE vert classique. Des tests ont été réalisés, et la matière peut être traitée en même temps que le PE.

Plastix a aussi indiqué que s'il y avait besoin de faire plus de tests, c'était possible si on a des doutes sur la composition de la matière.

Plastix traite aussi beaucoup de cordage, la SEM de Keroman indique qu'elle a pas mal de cordage sans métal. Il serait pertinent de faire un test de caractérisation pour s'assurer que c'est du PP pur. Possibilité de demander à Plastix de faire un test de caractérisation.

Journées de démontages prévues

Comme convenu lors de la dernière réunion, certains BB contenant du mix matière PE/PA, la structure d'insertion Neo56 a été contactée pour réaliser une opération de séparation du PE et du PA.

Les mercredi 27 et jeudi 28 octobre, 2 personnes vont venir procéder au démontage dans les locaux de Tecnorope, comme fin juillet.

A priori, il devrait y avoir au moins 3 BB à démonter.

Laouen est disponible mercredi et jeudi matin pour assurer le suivi et Audrey sera présente le jeudi après-midi.

La SEM apportera les BB à démonter le mardi soir devant Tecnorope et récupérera une partie de la matière démontée le mercredi et le reste le jeudi soir.

Pour faciliter la consigne, il est prévu que Mathilde fasse un document A4 avec les photos du PE HT qui peut être mis avec le PE vert. Ce document sera transmis aux deux personnes qui viendront faire le démontage.

1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



Bilan des BB collectés

Au total, dans les locaux de la SEM il y a 750 kg de matière démontée et non démontée, dont environ 300 kg pour 3 BB de l'APAK. Il faudra ajouter à cela les nouveaux BB en cours de remplissage de l'APAK.

Il faudra aussi ajouter les BB de chutes neuves de la coopérative. Laouen a été contacté par téléphone et devrait faire peser les BB vendredi après-midi (22/10) ou en début de semaine.

Récupération/ enlèvement des BB

Un transporteur viendra vendredi matin 29/10 avec 1 camion qui pourra prendre environ 1000 à 1200 kg. L'ensemble des BB seront envoyés au Danemark.

Le chargement sera réalisé par le port : point de contact : Monsieur MOREL pour la SEM – environnement@keroman.fr.

Jean Michel indique que la SEM a un pont à bascule qui permettra de peser le camion à vide et ensuite à plein.

Question : Anouck se demande qui remplit les documents de transport ?

Bilan opération pilote

Constat : Les pêcheurs ont été difficile à mobiliser. Ils disent oui, mais ne participent pas. Seul l'APAK a participé.

- ⇒ Pose question pour envisager le recyclage de la matière qui doit obligatoirement être préparée (mono matière) avant d'être envoyée au recycleur.

A voir :

- Production de la feuille A4 de consigne => Mathilde
- La SEM prépare un carton avec du cordage pour qu'il soit mis dans un BB pour test chez Plastix
=> SEM : Anouck et/ou Jean Michel
- A la fin de l'Op et après résultats le CDP 56 propose de communiquer sur le projet => Audrey
- Se renseigner sur le document de transport => Karine





Comment contribuer au recyclage de vos alèzes de chalut ?

RECYOPECH

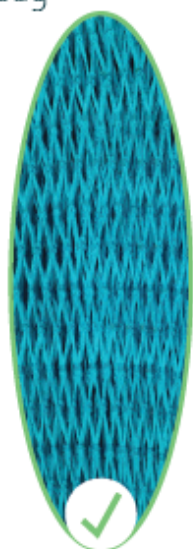
Participer à notre opération pilote au port de **Lorient**

1 Récupérer vos big bags au service environnement du port de Lorient ou à la Coopérative Maritime

2 Séparer **exclusivement** :

Les **chutes d'alèzes vertes** « PE-Argon » (usagées ou neuves) du reste du chalut

et stocker-les dans votre **1er** big bag



Hors culs de chalut (parfois rouges)



Hors cordages et hors bourrelets



Hors tresses de broche, tresses d'armage (parfois rouges ou noires) et tresses d'assemblage (noires, rouges ou bleues)

Les **chutes de chaluts ramendées** (avec tresses et boutures) majoritairement vertes avec des morceaux d'autres couleurs (hors blanc et noir)

et stocker-les dans votre **2nd** big bag



Hors cordages et hors bourrelets



Hors culs de chalut (parfois rouges)

3 Déposer vos big bags pleins au sein du port ou de la coopérative et appeler :

- Service environnement du port de Lorient - Anouck LE CRANN : 02.97.37.81.64
- Coopérative Maritime de Laouen DE KERSAUSON : 06.82.67.86.69



5.12.4. Port la Nouvelle

5.12.4.1. Comptes-rendus de 3 réunions : réflexion – intermédiaire – fin

Réunion de réflexion du 03/12/2020



Compte-rendu – Réunion Zoom CEPRALMAR/Coopération Maritime – 03/12/2020

Présents :

- Jean-François HOLLEY – CEPRALMAR (JFH)
- Karine MAIGNAN – Consultante pour le CM (KM)
- Mathilde GUEGUEN – CM (MG)

Excusé(e) :

- Andrea SABBIO – PNM Golfe du Lion (AS)

Objet : Echange sur la faisabilité d'identifier un port de pêche en Occitanie pour mener une opération pilote dans le cadre du RECYPECH

Contenu :

Les échanges commencent même si Andrea Sabbio du PNM Golfe du Lion n'est pas encore arrivée.

Avancement AO filets de pêche

MG demande à JFH où en est la démarche d'AO et de fait où en sont les travaux entrepris sur la thématique du recyclage des filets de pêche en Occitanie.

JFH indique que le marché l'appel d'offre lancé à la fin de l'été 2020 a été clôturé.

La décision finale sera indiquée prochainement car il s'agit d'un projet financé par de l'inter-GALPA (les 3 GALPAs des 3 départements concernés par l'étude : Gard, Hérault et Aude) : GALPA Vidourle Camargue, GALPA Etangs Mer Aude et GALPA Lagune de Thau et sa bande côtière, et qu'ils doivent délibérer prochainement sur l'attribution des financements pour ce projet.

JFH précise que ce projet porte uniquement sur la pêche et non pas sur l'Aquaculture.

Démarche globale recyclage des filets de pêche

JFH informe que cet AO s'intègre dans le cadre d'un projet porté par le CEPRALMAR.

La démarche va être menée en 2 temps :

- 1.Des enquêtes avec les pêcheurs = étude du gisement → Travail d'un ETP du CEPRALMAR
- 2.Etude de faisabilité technique et économique pour optimiser le dispositif de collecte des filets de pêche → Travail des prestataires retenus par l'AO

Le travail d'enquête va être mené sur environ 30 points de débarquement/ports présents sur les 3 départements.

A noter, qu'en Occitanie, il y a environ 600 petits métiers et une cinquantaine de chalutiers. Sur les 3 départements, certains ayant plusieurs navires, cela représente environ 450 patrons pêcheurs.

Au cœur de ce travail les plus gros ports de la région seront étudiés de près :

- Grau du Roi
- Sète
- Agde
- Port la Nouvelle

Les produits ciblés par cette étude sont les filets maillants et trémails, mais pour les enquêtes il pourra être ajouté des questions sur les autres engins de pêche. La cible s'explique par ce que les filets sont, à priori, les plus simple à recycler à l'heure actuelle et en plus, le métier du filet représente la majeure partie de l'activité de pêche de la Méditerranée.

JFH indique qu'il y a 57 chalutiers dans toute la méditerranée.

Il devrait démarrer fin janvier 2021 et se dérouler sur 3 mois par un ETP du CEPRALMAR qui travaillera sur plusieurs projets en même temps. Ce travail d'enquête se fera avant l'étude de faisabilité pour donner des éléments chiffrés aux prestataires.

Le budget total du projet est de 50 000,00 €.

L'objectif de la démarche est de proposer aux gestionnaires portuaires une solution clé en main pour recycler les filets de pêche pour l'été 2021.

Démarche PNM Golfe du Lion

En l'absence d'AS, JFH indique que la démarche menée au PNM Golfe du Lion est sensiblement la même que celle menée par le CEPRALMAR. Un marché a aussi été lancé à l'automne sur la thématique.

JFH précise que le territoire du PNM n'est pas le même, il est concentré sur un seul département et qu'il y a très peu de lagunes. Cependant, la structuration des ports de pêche n'est pas la même que pour les autres ports de la région.

A priori, un travail d'enquête devrait aussi être lancé par le PNM du Golfe du Lion au cours du mois de janvier 2021 afin de mener un travail d'identification.

Présentation de la démarche de la Coopération Maritime et de la demande concernant l'opportunité de mener une opération pilote en Occitanie

MG et KM indiquent qu'elles ont pris contact avec le CEPRALMAR et le PNM du Golfe du Lion dans le cadre d'un projet intitulé RECYPECH qui est mené dans la continuité des projets PECHPROPRE et PECHPORPRE 2.

RECYPECH doit permettre d'accompagner le secteur de la pêche professionnelle afin d'optimiser le dispositif de collecte et de traitement des engins de pêche usagés (EPU).

Ce projet compte 3 axes :

- « R&D » : qui a pour but d'identifier des exutoires de valorisation/recyclage matière pour les chaluts usagés, et déterminer leur faisabilité et leur viabilité économique pour le gisement métropolitain,
- « Préparation de l'éco-organisme » : qui a pour but d'élaborer une maquette détaillée de l'éco-organisme dédié aux EPU,
- « Accompagnement du niveau local/Opérations pilotes et Communication » : qui a pour but de proposer un accompagnement afin de favoriser la pré-collecte et le tri sélectif des EPU dans les ports pilotes retenus et faire connaître la démarche et le projet de filière aux pêcheurs français ainsi qu'aux acteurs locaux des ports dans le but de les sensibiliser à ses enjeux (environnemental, sociétal, réglementaire...).

C'est dans le cadre du 3^{ème} point que la participation de l'Occitanie est sollicitée afin d'identifier un port volontaire et mobilisable pour la mise en place d'une opération pilote.

Un port a été identifié en Hauts de France : Boulogne sur Mer. Les ports du quartier maritime de Paimpol semblent aussi très mobilisés. Une réflexion est en cours en Bretagne sud. Etant donné l'avancement des démarches de recyclage des filets sur le reste de la façade Atlantique il ne nous paraît pas opportun de proposer un tel accompagnement.

La façade méditerranéenne nous tient à cœur et étant donné qu'en 2017, au cours du projet PECHPROPRE, une opération pilote a été menée en région Sud-PACA, la région Occitanie nous apparaît très cohérente.

L'objectif de l'échange est de réfléchir à la faisabilité de mener une opération pilote sur un port de pêche Occitanie sans que cela ne perturbe les actions déjà entreprises par le CEPRALMAR et le PNM du Golfe du Lion.

JFH indique que le contact qui sera à mettre dans la boucle pour aborder ces points sera Léa DUART (duart@cepralmar.fr).

Sur le principe, cela lui semble cohérent et envisageable puisque le sujet portera également sur les chaluts (non abordés dans l'AO) et devrait aider le port en question à optimiser son dispositif de collecte. Ça pourra aussi apporter des éléments aux prestataires de l'AO.

Mais, il faudrait voir avec le calendrier du prestataire retenu pour voir la compatibilité.

Selon lui, les ports moteurs sur le sujet sont : Agde et Port la Nouvelle.

Le port de Port la Nouvelle dispose d'un terre-plein plus spacieux qui pourrait se prêter à une telle opération. De plus, Monsieur Stéphane PUECH qui est directeur du port est une personne mobilisée sur le sujet. Par ailleurs, le président du CRP Occitanie est Monsieur Bernard PEREZ est il a son bateau de pêche au sein du port de Port la Nouvelle. Cela pourrait donc permettre de mobiliser d'autre pêcheur par son intermédiaire.

NB : Port la Nouvelle est gérée par la CCI Aude mais c'est un port régional.

Il aurait tendance à nous conseiller, une fois valider le principe avec le prestataire de l'AO de prendre contact avec ce port pour échanger sur le sujet. Le CEPRALMAR est ok pour nous aider à prendre contact et à provoquer une réunion.

Il est convenu :

- MG envoie le courrier d'information sur la REP cosigné CNPMM et CM
- MG et KM contacte le prestataire une fois qu'il sera retenu, pour étudier la compatibilité du planning sur la réalisation d'une opération pilote en Occitanie
- Si ok, prise de contact avec Port la Nouvelle



Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

Compte-rendu – Visite du port de pêche de Port la Nouvelle + réunion en salle + entretien avec des pêcheurs – 11/05/2021

Présent(e)s :

- Stéphane PUECH / CCI - Directeur des ports de pêche et de plaisance de Port-la-Nouvelle
- Léa DUART / CEPRALMAR – Chargée de mission
- Karine MAIGNAN (KM) - Consultante pour la Coopération Maritime
- Benjamin GRETE / Région Occitanie

Excusée :

- Mathilde GUEGUEN – Coopération Maritime

Déroulement de la journée :

Visite du port de pêche + réunion en salle à proximité de la criée + entretien avec 4 pêcheurs chalutiers sous le préau de ramendage

Gestionnaire du port :

Anciennement CCI de l'Aude, mais depuis le 1^{er} mai 2021 constitution d'une SAS en charge de la gestion des 3 ports de PLN (via une DSP -Délégation de Service Publi - accordée par la Région propriétaire du port) : plaisance + pêche + commerce.

Actionnaires de la SAS « 3 PLN » : 90% CCI + 10% ALENIS (Société d'aménagement en lien avec le Grand Narbonne). Une équipe de 11 salariés transférés de la CCI vers la SAS.

Rôle de M. PUECH : responsable des ports de pêche et de plaisance de PLN.

Description du port :

3 activités se côtoient :

- Pêche : 40 petits métiers (filets fins + autres engins) sur un quai + 5 chalutiers sur un autre quai (les bateaux partent à la journée) – Forte diminution du nombre de pêcheurs sur les 10 dernières années.
- Plaisance : 300 anneaux
- Commerce : hydrocarbures et céréales.

Vaste projet d'aménagement en cours avec chantier d'extension (nouveau quai qui va permettre d'accueillir des éoliennes flottantes).

Dès 2022, 6 éoliennes avec 2 technologies de flottage différentes vont être testées (2 lots de 3) et si l'expérience est un succès, une ferme de 80 éoliennes flottante verra le jour. Ce projet d'aménagement et d'extension a été préparé dans un climat de discussions ouvertes et sereines avec les pêcheurs. L'impact pour eux à moyen terme est la réduction de leur zone de pêche (lorsque la ferme éolienne sera installée).

1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



Certification « PORT PROPRE » en cours / port de plaisance.

Organisation / fonctionnement du port / gestion des déchets :

- Gestion des déchets :
Prestataire = VEOLIA, pour 1 ou 2 ans encore. Existence d'une vaste déchetterie portuaire, appelée « zone verte », fermée la nuit et vidéo-surveillée.
Beaucoup d'espace disponible.
Gestion des déchets commune aux 3 activités économiques du port.
- Gestion des EPU :
Benne de 15 m3 dédiée aux EPU, vidée environ 2 fois / an (poids ???). Tout part en enfouissement. Pas de problème vis-à-vis de VEOLIA pour récupérer le flux des EPU.
Le prestataire déchet précise que ces déchets ne doivent surtout pas être intégrés aux déchets tout-venant destinés à l'incinération, car les filets s'emmêlent dans les machines et causent des pannes.

Les pêcheurs laissent leurs EPU à éliminer en tas (sur palette si possible, et avec marquage d'une croix à la bombe de peinture), sur le quai ou sous le préau de ramendage. Les agents du port les ramassent, ponctuellement, pour les transporter dans la benne de la zone verte.

Equipe « déchets » de la SAS = 1 personne qui fait le tour tous les matins des ports de pêche et commerce.

L'après-midi (16h30) est consacré à la vente en criée.
- Foncier :
Vaste préau de ramendage dédié aux chalutiers (appartient à la Région, et géré par la SAS). Beaucoup d'espace.
- Relation avec les pêcheurs et Organisations de Producteurs :
Très bonnes.
Prud'hommes à contacter ?...: Frédéric RESTE (prud'homme major) + Pascal MATHIEU

Bilan des entretiens avec les pêcheurs :

Les 4 pêcheurs rencontrés (en fait 3 pêcheurs + 1 filetier) se disent prêts à réaliser le démontage des nappes de chalut usagées, en Polyamide (« Nylon ») – partie blanche du filet. Volontaires pour participer à l'OP.

Tous les chalutiers utilisent des chaluts dont les nappes sont en PA. Avons vu 1 vieille nappe de PE verte, mais très rare, et 1 seul pêcheur en utilise sur PLN.

Chaluts à structure simple : nappes PA montées sur cordage en PP à priori, avec câble inox à l'intérieur. Par ailleurs les cordelettes de ramendage utilisées par les pêcheurs sont en PA également.



Chaque chalutier possède son propre atelier.

N'avons pas pu voir Bernard PEREZ, Président du Comité des Pêches et chalutier à PLN => à contacter.

Estimation du gisement annuel de chutes de chaluts en PA sur PLN :

Ne renouvèlent jamais un chalut entier, seulement des morceaux chaque année, régulièrement, au fil de l'eau.

Leur estimation d'achat de nappes : 250 à 300 kg / an / chalutier, soit environ 1,5 Tonnes / an.

A priori pas de saisonnalité, pêchent toute l'année.

Provenance des chaluts :

Tous les chalutiers rencontrés se fournissent soit à la coopérative, qui vend des chaluts LE DREZEN, soit en direct en Espagne chez IRC (Internacional de Redes y Cuerdas), fabricant de chaluts à ALLICANTE. Ils achètent les nappes en PA (et les cordages séparément à un autre fournisseur) et montent eux-mêmes les chaluts.

Les chaluts Le DREZEN sont dits plus qualitatifs, mais globalement matériaux identiques.

Un des pêcheurs rencontrés est également filetier : Joseph GARCIA (l'Atelier du Filet). Il monte les chaluts pour ses collègues. Fait également du ramendage, et activité pas uniquement pour les pêcheurs di port de PLN.

Ebauche d'organisation de l'opération pilote :

Identification des big bags avant remise aux pêcheurs => combien de BB à prévoir ?

Prévoir des Big bags de 1 M3 : plus faciles à manipuler sans engin de levage, et plus facile de réaliser un rapide contrôle visuel (qui pourrait être fait par les agents du port).

Les big bags de filets fins et chutes de chaluts usagées pourraient être stockés sous le préau (à l'abri) ou à proximité, après remplissage par les pêcheurs avec les nappes démontées.

Léa pose la question du réemploi des nappes PA usagées : pourquoi pas, pour des petites quantités, ou en direct avec un pêcheur, mais compliqué à organiser et S. PUECH ne souhaite pas multiplier les acteurs qui vont et viennent sur le port.

Conclusions / actions immédiates à mener :

- Adapter fiche démontage chaluts aux spécificités des chaluts méditerranéens (définir un protocole de démontage), et la soumettre aux pêcheurs ;
- Prévoir une charte de partenariat entre la CM, la SAS et le CEPRALMAR ;
- Réfléchir aux actions de communication à lancer : réunion de lancement, communiquer via la presse écrite (ex : faire venir le journal MIDI LIBRE) , Prévoir une restitution des résultats aux pêcheurs à la fin de l'OP (qualité suffisante ? protocole adapté ? devenir des nappes ?...)

NB : S. PUECH en congé du 28/05 au 7/06 => prévoir un démarrage de l'OP mi-juin 2021, et éventuellement un point téléphonique avant le 28/05 si avancées.



Accompagnement du secteur de la pêche professionnelle en optimisant les dispositifs de collecte et de traitement des EPU en vue du montage d'une filière volontaire nationale de gestion des EPU

Compte-rendu – Réunion de suivi - Opération pilote (O.P) de collecte et de valorisation des EPU (chaluts) sur le port de Port la Nouvelle – 21/09/2021 – Visio (Zoom)

Présent(e)s (ordre alphabétique) :

- Léa DUART – CEPRALMAR
- Mathilde GUEGUEN - CM
- Karine MAIGNAN - Consultante pour la CM
- Stéphane PUECH – SAS 3PLN

Contenu des échanges :

Rappel du contexte

Il y a 5 armements de chaluts à Port la Nouvelle, et récemment un 6^{ème} vient d'arriver, il y a 15 jours (un bateau de l'Atlantique en alu). Les 5 armements déjà installés ont été approchés pour l'opération pilote et ont accepté de participer à l'expérimentation.

Les chaluts sont achetés soit à la coopérative qui achète directement à Le Drezen soit à IRC en Espagne.

Point sur l'opération de démontage par les pêcheurs

Début juillet 2021, 10 big bags (BB) ont été distribués au total sur les 20 reçus.

A l'heure actuelle, il y a environ 1 BB/armement rempli + un autre en début de remplissage.

On constate un bon respect des consignes de démontage.

Stéphane a envoyé les 3 photos suivantes qui montrent que les filets sont bien désassemblés.



Observations de Karine et Mathilde : les mailles (en 4 cm * 4 cm) et le diamètre de fil sont plus petits que ceux des chaluts pélagiques du port de Lorient qui ont pu être observés.

On constate qu'il y a aussi une part de chutes de chaluts neuves. Léa se questionne sur la possibilité de réutiliser cette matière mais fait rapidement le constat que les chutes sont trop petites.

1



Un projet porté par la Coopération Maritime – 24 rue du Rocher – 75008 Paris
info@cooperationmaritime.fr – 01.40.06.58.10



Il est indiqué qu'il est important de procéder à la pesée des BB afin de mieux informer le transporteur et cette information sera aussi très utile afin de réaliser des projections sur le modèle économique de ce type de démarche.

Stockage des BB remplis ou en cours de remplissage

Pour l'instant la majeure partie des armements stockent leur BB dans leur case, car il se trouve qu'ils n'ont pas tous les mêmes pratiques et que Stéphane ne voulait pas les désorganiser.

Il était envisagé au départ que les BB soient stockés sous le hangar, mais il n'y a que 3 pêcheurs qui travaillent sous le hangar, les autres sont de l'autre côté du quai.

Pour la suite, afin de pérenniser cette action, il faudrait identifier une zone de stockage commune (pratique d'accès pour les pêcheurs et si possible abritée).

Récupération des BB

La récupération ne devrait pas poser problème car le lieu de travail des armements est à 200m du port.

Stock historique

En ce moment, la collecte de chutes de chaluts est issue uniquement de la réparation au quotidien des chaluts. Néanmoins, il y a sur le port la présence d'un stock historique (environ 1 benne voire 1 benne et demie) qu'il faudrait envisager d'évacuer et de valoriser au maximum.

Si la matière est valorisable, il est assez évident que les pêcheurs ne feront pas le démontage, il est donc proposé de faire intervenir une structure d'insertion pour effectuer ce travail (IDEAL ? - Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral).

L'intervention de cet organisme pourrait être financé dans le cadre de RECYPECH.

Avant de prendre contact avec un organisme, il est préférable d'échanger avec Fil&Fab pour savoir si la matière pourrait correspondre à leur cahier des charges. Pour cela, Léa va prendre des photos sur le port le vendredi 24 septembre, et elle les enverra par mail.

Pérennisation et valorisation

Stéphane indique qu'il n'y a pas de problème si l'intégralité du stock historique est à envoyer en enfouissement chez VEOLIA, mais l'idée de collecter pour recyclage devrait aussi permettre d'obtenir une information sur le volume que cela peut représenter.

Cependant, si l'opération pilote s'arrête fin octobre, qu'est ce qui se passe ensuite ? et quelles sont les filières de recyclage identifiées ?

Léa précise qu'il y a une réflexion menée à l'échelle de l'ensemble du territoire pour collecter l'intégralité des filets fins. Il est envisagé que des locaux soient mis à disposition du côté de Narbonne pour le stockage des filets fins usagés => une mutualisation avec les alèzes usagées de chalut est donc envisageable.

Divers



Il est indiqué que le projet ReSeaclons a pour souhait d'installer une alternante dans les locaux du port de Port la Nouvelle (demande de mise à dispo d'un bureau à la SAS 3PLN) afin qu'elle puisse être en contact direct avec les pêcheurs. Ses missions concerneront Port la Nouvelle mais pas uniquement. Suggestion de Stéphane : Peut-être que cette personne pourrait aussi avoir un rôle de coordination de la collecte des chaluts et filets usagés sur PLN.

Action à mener :

- Stéphane : d'ici la fin de la semaine essaye de trouver un outil de pesage des BB pour pesage le 11 octobre 2021.
- Léa : le 24 septembre, va prendre des photos des chaluts stockés sur les quais
- Karine : commande 30 BB supplémentaires (contact Denis Calmel)
- Karine : prévoit l'enlèvement des BB aux alentours du 18 octobre via un transporteur (petit camion pour 8 à 10 BB)
- Karine et Mathilde : prennent contact avec Théo de Fil&Fab pour savoir si les chaluts du stock historique sont valorisables après démontage.
- Si accord de Théo : Mathilde prendra contact avec la structure d'insertion IDEAL pour tri et démontage des filets de chalut de ce stock
- Léa et Stéphane vont contacter la presse locale pour le déplacement du 11 octobre afin de faire de la communication sur la démarche et l'implication des pêcheurs (Midi Libre, Le Marin, L'Indépendant).
- Idée : inviter le Comité des Pêches à cette journée du 11 octobre.

Prochaine réunion en présentiel et visite du port prévue le 11 octobre 2021 matin



5.12.4.2. Charte d'engagement des pêcheurs



CHARTRE D'ENGAGEMENT OPERATION PILOTE PORT-LA-NOUVELLE

Nom du navire / Num. immatriculation :

Nom du patron pêcheur/chef d'entreprise :

Nombre de Big Bags remis :

Une expérimentation de collecte et de recyclage des nappes de chalut usagées est lancée sur le port de Port-La-Nouvelle.

Cette opération est menée par l'entreprise SAS 3PLN du port de pêche de Port- La Nouvelle avec l'aide de la COOPERATION MARITIME et du CREPRALMAR.

Durée expérimentation : Juin à Septembre 2021

Le Patron Pêcheur/chef d'entreprise s'engage à :

- Ne déposer dans les Big-Bags que les nappes de chalut usagées en PA (dit aussi « nylon »), conformément aux consignes remises (cf. fiche technique démontage chaluts)
- À identifier (Nom du navire ou Numéro d'immatriculation du Bateau) chaque Big-Bag au moyen d'une annotation au feutre sur le big bag.
- À contacter le service de la criée pour qu'il vienne récupérer le big bag quand celui-ci est plein.

Leà.....

Signature du pêcheur/chef d'entreprise :





Comment contribuer au recyclage de vos chaluts et de vos alèzes ?

RECYCLOPECH

Participer à notre opération pilote à **Port la Nouvelle**

- 1 Séparer les nappes «nylon» (blanches ou noires) des cordages



NB : Ne pas mettre dans les big bags les nappes roses et vertes en plastique (polyéthylène) car elles ne sont pas recyclables en même temps que les autres nappes.



- 2 Stocker les nappes dans le big bag remis par le port
- 3 Lorsque le big bag est plein, veuillez prendre contact avec les services de la criée pour qu'ils procèdent à son enlèvement.



Contact : Stéphane PUECH - 04 68 48 02 35

5.12.4.4. Rapport d'essai de broyage des chaluts par Fil&Fab

FIL&FAB
BREST

Nylo®

LOT : FFAA20211311FB002
ORIGINE : Port la Nouvelle (AA007FT002PT)
DATE D'ENTRÉE : 13 octobre 2021.
SITE : PLOUGONVELIN - FIL & FAB S.A.S
TOTAL : 6 BIG BAGS
DÉCLASSEMENT : + 60 %
POIDS : 635 KG

RÉFÉRENT
Théo Desprez - Responsable filières
theo.desprez@fil-et-fab.fr
+33 (0)6 19 75 16 06

objectifs :
Déterminer la recyclabilité des chaluts Pélagiques en
granulé Nylo®. Première phase : Réduction de volume

Première phase : Tri du Lot



Echantillon de matière polluée.
Présence très élevée de matière
organique, déchets plastiques
non identifiés.

- Après phase de tri :
- 230 kg de matière recyclable
sur 600 kg.



Tri des tresses bleu & Rouge
pour éviter toute pollution.

Big Bag de déchet



Big Bag 1 = 160 kg de déchet



Big Bag 2 110 kg de déchet



Big Bag 3 = 135 kg de déchet

LOT : FFAA20211311FB002
ORIGINE : Port la Nouvelle (AA007FT002PT)
DATE D'ENTRÉE : 13 octobre 2021.
SITE : FLOUGONVELIN - FIL & FAB S.A.S
TOTAL : 6 BIG BAGS
DÉCLASSEMENT : + 60 %
POIDS : 635 KG

RÉFÉRENT
Théo Desprez - Responsable filières
theo.desprez@fil-et-fab.fr
+33 (0)6 19 75 16 06

Echantillonnage des différents produits issus de l'engin de pêche

La première difficulté au lancement de cette phase d'essai, c'est le mélange de produits différents. La machine ne sortait pas le même produit. Il a donc été nécessaire de trier les 230 kg afin de les séparer par typologie de mailles et de tresses différentes. Voici les différents produits échantillonnés dans ce lot de chalut pélagique.



Echantillon 1



Echantillon 2



Echantillon 3



Echantillon 4



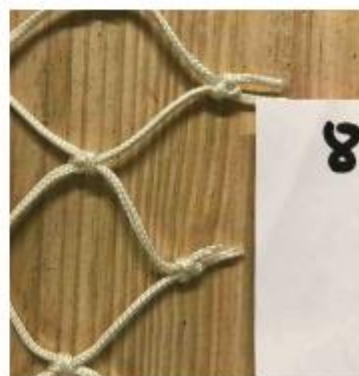
Echantillon 5



Echantillon 6



Echantillon 7



Echantillon 8

LOT : FFAA20211311FB002
ORIGINE : Port la Nouvelle (AA007FT002PT)
DATE D'ENTRÉE : 13 octobre 2021.
SITE : PLOUGONVELIN - FIL & FAB S.A.S
TOTAL : 6 BIG BAGS
DÉCLASSEMENT : + 60 %
POIDS : 635 KG

RÉFÉRENT
Théo Desprez - Responsable filières
theo.desprez@fil-et-fab.fr
+33 (0)6 19 75 16 06

Deuxième phase Essai 1



Echantillon 6



1. Première sortie machine : chalut réduit et expansé



2. Amélioration de la réduction mauvais réduction



2. Amélioration de la réduction volume

Le pré-essai avec 50 kg avait été fait avec le produit 5. Le produit 6 a suivi les mêmes réglages pour être réduit. Étant différent, le produit numéro 6 est sorti «expansé» de la machine. Ce premier test permet de mettre en avant les différents temps d'adaptation de la machine afin d'arriver à un produit sortant de meilleure qualité.

LOT : FFAA20211311FB002
ORIGINE : Port la Nouvelle (AA007FT002PT)
DATE D'ENTRÉE : 13 octobre 2021.
SITE : PLOUGONVELIN - FIL & FAB S.A.S
TOTAL : 6 BIG BAGS
DÉCLASSEMENT : + 60 %
POIDS : 635 KG

RÉFÉRENT
Théo Desprez - Responsable filières
theo.desprez@fil-et-fab.fr
+33 (0)6 19 75 16 06



Produit 1



Produit 2



Réduction

Observation :
Sortie produit compact. Amélioration à apporter mais pas assez de quantité pour continuer les essais.
8,5 kg de matière de ce produit.



Réduction

Observation :
Sorti produit plus intéressante, le spectre produit sortant semble plus régulier. Cependant une présence de tresses agglomérées reste très présents.

LOT : FFAA20211311FB002
ORIGINE : Port la Nouvelle (AA007FT002PT)
DATE D'ENTRÉE : 13 octobre 2021.
SITE : FLOUGONVELIN - FIL & FAB S.A.S
TOTAL : 6 BIG BAGS
DECLASSEMENT : + 60 %
POIDS : 635 KG

RÉFÉRENT
Théo Desprez - Responsable filières
theo.desprez@fil-et-fab.fr
+33 (0)6 19 75 16 06

Phase dessais : exemple de réduction



Produit 5



Produit 6 (Image 1)



2. Amélioration de la réduction.

Observation :

Le produit 5 est celui qui est sorti avec une plus grande régularité de taille du produit sortant.
Produit positif.

Poids : 143 kg.



2. Amélioration de la réduction (Image 2)

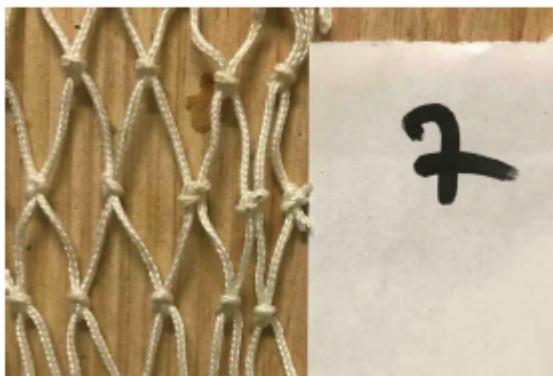
Observation :

Suite au Produit 5, nous avons refais du Produit 6. Nous pouvons observer un échauffement de la matière et une agglomération plus importante des tresses (Image 1). Ce changement de produit entrant permet de confirmer l'impact des typologies de mailles et de tresses différentes dans un engin pélagique.

Suite à différents réglages machine nous sommes arrivés à une sortie machine régulière en petit brin de tresses (Image 2).

LOT : FFAA20211311FB002
ORIGINE : Port la Nouvelle (AA007FT002PT)
DATE D'ENTRÉE : 13 octobre 2021.
SITE : PLOUGONVELIN - FIL & FAB S.A.S
TOTAL : 6 BIG BAGS
DÉCLASSEMENT : + 60 %
POIDS : 635 KG

RÉFÉRENT
Théo Desprez - Responsable filières
theo.desprez@fil-et-fab.fr
+33 (0)6 19 75 16 06

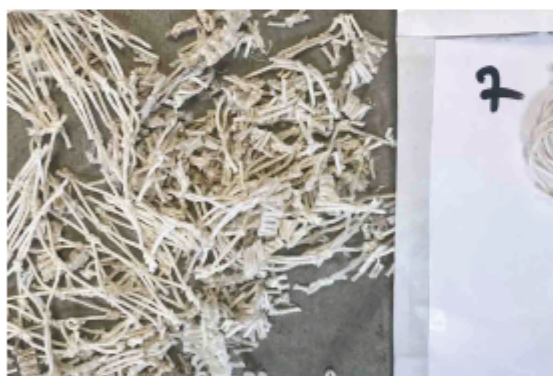


Conclusion.

Le lot d'approvisionnement avait un taux de déchet très élevé.

Le temps de réduction est considéré comme «long», à ce jours. C'est à dire peu de matière par heure. Quelques données ont pu être discernées, notamment avec le Produit 5, cependant la dispersion des produits entrants ne nous a pas permis de conclure des temps de machine pour chaque produits.

2.Amélioration de la réduction.



Cette dispersion de produit remet également en question la typologie de matière.

Nous préconisons une nouvelle phase de test spectroscopique sur chaque produit. L'objectif est de garantir une nature du polymère identique.
-> PA 6 pour avoir un produit conforme à notre cahier des charges

Nous préférons attendre la réalisation d'un approfondissement technique du polymère avant de réaliser des premiers essais de granulation. Les essais seront réalisés courant 1er semestre 2022.

2.Amélioration de la réduction.

Observation :

Produit mal réduit, manque de quantité pour améliorer le processus.

Projection portuaire :

Il serait pertinent de travailler sur l'amélioration de la collecte de cet engin de pêche. Par exemple tri sur le port par typologie de produit et Tri de la matière polluée pour éviter tout transport inutile et re-facturation de la gestion de ces déchets pas notre société.

L'objectif est bien d'aboutir à une collecte raisonnée et qualitative pour le recyclage des chaluts pélagique.

La fin de vie des engins de pêche se prépare

Les engins de pêche contenant du plastique devront entrer dans une filière de recyclage à la fin de leur carrière, à partir de 2025. La Coopération maritime mobilise déjà importateurs, fabricants et ports.

sons d'ailleurs un test avec cette dernière, mais cherchons aussi des acteurs sur le territoire français », poursuit Mathilde Guéguen.

Depuis novembre, la Coopération maritime a démarré son projet Recypech, prévu jusqu'en octobre 2021, pour accompagner la pêche professionnelle dans le renforcement d'une filière de collecte des engins de pêche usagés (Epu), en vue de leur recyclage.

Le temps presse car, à partir du 1^{er} janvier 2025, importateurs et fabricants d'engins de pêche en France se verront imposer le principe de responsabilité élargie. En vertu de la loi dite anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec) du 10 février 2020, ils auront l'obligation de contribuer à la gestion des filets et chaluts en

A retrouver dans le journal
Le Marin du 11 mars 2021

A retrouver dans le journal
Le Marin du 11 mars 2021



Depuis novembre dernier, la Coopération maritime a démarré son projet Recypech, prévu jusqu'en octobre 2021.

Organiser la collecte

Si le recyclage des filets fins en polyamide pose très peu de problèmes et stimule l'émergence de nombreux acteurs partout en France, il en va autrement pour les chaluts, constitués de différentes matières (polyéthylène, polypropylène...) et nécessitant des machines spéciales pour être recyclés. Quelques opérateurs détiennent de l'expertise, comme Filets recyclage ou la société danoise Plastixglobal. « Nous réali-

Franck JOURDAIN

Loi Agec. L'article de la loi Agec relatif aux engins de pêche découle de deux directives européennes de 2019, relatives aux lieux de stockage des déchets des navires et à l'obligation d'organiser une « collecte séparée [...] des engins de pêche laissés à l'abandon ».

INDEX DES FIGURES

FIGURE 1 : ILLUSTRATION D'UN CHALUTIER EN ACTION DE PECHE AVEC SON CHALUT POSE SUR LE FOND	12
FIGURE 2 : TABLEAU DE SYNTHESE DES DIFFERENTS PE OBSERVES AU COURS DU PROJET	15
FIGURE 3 : GRANULES DE PE RECYCLE OBTENUES	16
FIGURE 4 : OPERATION DE DEMONTAGE DES ALEZES DE CHALUT SUR LE PORT DE BOULOGNE-SUR-MER PAR LES TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE D'INSERTION RIVAGES PROPRES	17
FIGURE 5 : PHOTO DE BROYATS OBTENUS	17
FIGURE 6 : MATIERE COLLECTEE DANS L'ENTREPRISE LE DREZEN A TREFFIAGAT	18
FIGURE 7 : OPERATION DE DEMONTAGE DE CHALUTS PAR LES PAPILLONS BLANCS DANS L'ENTREPRISE LE DREZEN A TREFFIAGAT.....	19
FIGURE 8 : ECHANTILLON D'ALEZES DE CHALUTS EN PA NEUF	20
FIGURE 9 : ECHANTILLON D'ALEZES DE CHALUTS EN PA USAGES	20
FIGURE 10 : TABLEAU DES SOLUTIONS IDENTIFIEES POUR LE TRAITEMENT (RECYCLAGE OU REUTILISATION) DES EPU	22
FIGURE 11 : TABLEAU DES METTEURS EN MARCHE PECHE PARTICIPANTS AU PROJET	23
FIGURE 12 : TABLEAU DES METTEURS EN MARCHE CONCHYLICOLES PARTICIPANTS AU PROJET	23
FIGURE 13 : TABLEAU DE SYNTHESE DES VOLUMES DE FILETS FINS EN PA IMPORTES ENTRE 2018 ET 2020	26
FIGURE 14 : ENCLOS RESERVE AU DEPOT DES FILETS ET CHALUTS USAGES (DONT CORDAGE) FINALISE	28
FIGURE 15 : A GAUCHE, NAPPES DE FILETS FINS DEMONTES, A DROITE, CORDAGES DEMONTES	29
FIGURE 16 : ENCLOS AVEC DES BB DE FILETS EN STOCKAGE	30
FIGURE 17 : LISTE DES PORTS DU QUARTIER MARITIME DE PAIMPOL INCLUS DANS L'OPERATION PILOTE	31
FIGURE 18 : INSTALLATIONS MISES EN PLACE A LOGUIVY SUR MER (EN HAUT) ET A PERROS GUIREC (EN BAS).....	32
FIGURE 19 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PAR ACTEURS	33
FIGURE 20 : OPERATION DE DEMONTAGE D'UN CHALUT DANS LES LOCAUX DE TECNOROPE	36
FIGURE 21 : BIG BAGS D'ALEZES PA COLLECTEES PAR LES PECHEURS DE PORT-LA-NOUVELLE	38

FIGURE 22 : BERNARD PEREZ ET THOMAS GARCIA – DEUX DES PECHEURS CHALUTIERS AYANT PARTICIPE A L’EXPERIMENTATION	38
FIGURE 23 : CHARTE GRAPHIQUE RECYPECH	40
FIGURE 24 : BANDEAU DE COMMUNICATION ITECHMER 2021.....	40

SIGLES ET ACRONYMES

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADESS	Association pour le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire
ADIT	Agence de développement industriel du Trégor
AGEC	Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
AO	Appel d'Offre
APAM	Association pour la Pêche et les Activités Maritimes
BB	Big Bags
BP	Banque Populaire
CA	Conseil d'Administration
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD	Conseil Départemental
CDPMEM	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
CEO	Chief Executive Officer
CEPRALMAR	Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes
CGPA	Centre de Gestion de la Pêche Artisanale
CGPME	Confédération des petites et moyennes entreprises
CM	Coopération Maritime
CMCS	Coopération Maritime Conseil et Services
CME	Coopérative Maritime Etaploise
CMPO	Coopérative Maritime des Pêcheurs et Ostréiculteurs
CNPMEM	Comité National des Pêches et des Elevages Marins
COFIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité Technique
CPA	Comité français des Plastiques Agricoles
CRC	Comité National de la Conchyliculture
CRPMEM	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
CSR	Combustible Solide de Récupération
DCP	Dispositif de Concentration de Poissons (FADs en anglais)
DGPR	Direction Générale de Prévention des Risques
DIB	Déchet Industriel Banal
DLAL	Développement local menés par les acteurs locaux
DPMA	Direction de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture
DSC	Differential Scanning Calorimetry = Analyse calorimétrique différentielle
DSP	Délégation de Service Public
EP	Engins de Pêche
EPU	Engins de Pêche Usagés
ETP	Equivalent Temps Plein
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDOPA	Fédération des Organisations de Producteurs de la Pêche Artisanale
FFP	France Filière Pêche
FPU	Filets de Pêche Usagés
GALPA	Groupe d'action local pour la pêche et l'aquaculture

GN	Classification des engins => Filets maillants (non spécifiés)
GND	Classification des engins => Filets maillants dérivants (filets dérivants)
GNS	Classification des engins => Filets maillants calés (ancrés)
GNT	Classification des engins => Trémails et filets maillants combinés
GPA	Guingamp Paimpol Agglomération
GTR	Classification des engins => Trémails
HD	Haute Densité
HT	Haute Ténacité
HT	Hors Taxes
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IR	Infra Rouge
LTC	Lannion-Trégor Communauté
MFI	Melt flow index or rate = indice de fluidité à chaud – IFC
MMA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MMer	Ministère de la Mer
O.P	Opération Pilote
OCAPIAT	Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires
ONG	Organisme non gouvernemental
OP	Organisation de producteurs
OTB	Classification des engins => chaluts de fond à panneaux
PA	Polyamide
PE	Polyéthylène
PLN	Port la Nouvelle
PNMEPMO	Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale
PP	Polypropylène
QM	Quartier maritime
QSE	Qualité Sécurité Environnement
R&D	Recherche et Développement
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
REPP	Redevance d'Exploitation des Ports de Pêche
RP	Rivages Propres
SAS	Société par Actions Simplifiées
SDN	Classification des engins => sennes danoises
SEM	Société d'Economie Mixte
SEPD	Société d'exploitation des ports du détroit
SUP	Single Use Plastic = Plastiques à usage unique
TTC	Toutes Taxes Comprises
UFG	Used Fishing Gears

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



RECYPECH

Accompagnement à la préparation d'une filière de gestion des EPU

Porté par la Coopération Maritime entre novembre 2020 et octobre 2021, le projet RECYPECH a eu pour but d'accompagner le secteur de la pêche professionnelle artisanale française dans l'optimisation de la collecte et du traitement des engins de pêche usagés (EPU) en vue de leur recyclage. Il s'est articulé en 3 volets :

Le volet 1, « Recherche & Développement », a permis d'étudier les solutions de recyclage des chaluts en polyamide et en polyéthylène, et d'envoyer 5 T de matières en test de recyclage en France et au Danemark.

Le volet 2, « Préparation à l'éco-organisme engins de pêche », a mis en place un groupe de travail réunissant les metteurs sur le marché d'engins de pêche et de matériels conchylicoles sur le sujet de la création d'une filière volontaire de gestion des EPU, conformément à la loi AGECE.

Le volet 3, « Accompagnement au niveau local et actions de communication » a vu la mise en place de d'opérations pilotes sur 4 ports différents ainsi que des actions de communication destinées à faire connaître le projet.

Les résultats de ce projet sont encourageants, mais l'enjeu est désormais de maintenir des actions d'accompagnement des acteurs de la filière pêche afin d'optimiser le dispositif de collecte et recyclage des EPU, de le pérenniser et d'avoir mis en place un éco organisme efficient avant 2025.

